

› Cycle des déchets

Rapport annuel 2025

Sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés

versaillesgrandparc.fr



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Sommaire

› 2025 en bref	4
Territoire desservi	6
Organisation de la collecte et du traitement	8
Production de déchets Ménagers et assimilée	11
Règlementation	18
Prévention des déchets	20
Compostage Individuel et collectif	28
Pré-collecte des déchets	33
Points de collecte en regroupement	36
Collecte des déchets	39
Valorisation énergétique	45
Tri et valorisation	46
Déchèteries	50
Versailles Grand Parc au contact des habitants	68
Organisation interne	74
Ressources financières	75
Orientations 2026	79
Annexes	80



› 2025 en bref

Temps forts

>PLPDMA 2025 – 2030

Adoption du nouveau programme local de prévention des déchets pour la période 2025-2030, articulé autour de 7 axes d'action, ce document stratégique traduit l'ambition du territoire de réduire durablement la production de déchets et de préserver les ressources.

>Renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries

Le groupement NICOLLIN / SEPUR a de nouveau obtenu l'appel d'offres. Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il est contracté pour 7 ans ce qui a permis d'obtenir des prix plus attractifs.

>Mise en place d'une nouvelles filières REP dans les déchèteries de Buc et Bois d'Arcy

Les déchèteries ont déployé la filière REP PMCB dans le cadre de la loi AGEC, permettant la prise en charge gratuite de la collecte et du traitement des déchets du bâtiment. Cette évolution améliore la valorisation de plusieurs flux, notamment les métaux, gravats, plâtre, bois et mobilier.

>Mise en place d'une collecte séparée pour les articles culinaires

En avril, les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy ont lancé une collecte spécifique des articles culinaires usagés (poêles, casseroles, ustensiles métalliques) dans le cadre d'une expérimentation nationale portée par le Groupe SEB.

>Suivis des taux de remplissage des bacs

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer le renouvellement du marché de collecte a été lancé. Des suivis des taux de remplissage des bacs d'ordures ménagères ont été menés afin d'évaluer les perspectives d'optimisation du service, notamment en matière de fréquence de collecte.

>Tarification écoresponsable

Versailles Grand Parc a poursuivi la mise en œuvre de la tarification éco-responsable en 2024 avec la préparation d'un déploiement de l'extension du périmètre à quatre nouvelles communes (Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble).

>Déchets alimentaires

À la suite de l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires, des communes du territoire se sont portées volontaires pour tester les dispositifs proposés dans le cadre d'une expérimentation. Les premières installations de dispositifs ont été faites en fin d'année suite à l'attribution du marché de fourniture.

>Renforcement de la direction

Dans le secteur études et prévention, l'équipe dédiée au compostage a été renforcée. Le recrutement d'une chargée d'animation du réseau compostage permet d'accompagner le développement du compostage partagé, de renforcer les échanges entre les référents bénévoles et de favoriser la pérennisation des sites existants. Par ailleurs, un second chargé de mission compostage est recruté pour répondre à la demande croissante des habitants en matière de compostage, notamment dans l'habitat collectif

Pour accompagner le déploiement de la TECO, un chargé de mission analyse des données et logiciels métiers est arrivé au sein de la direction.



LA GESTION DES DÉCHETS À LA LOUPE !

Un habitant de Versailles Grand Parc produit 456 kg/an de déchets en 2025. Savez-vous ce qu'ils deviennent une fois collectés et comment est financé le cycle de vie de nos déchets ?



1 Je trie mes déchets



2 L'Agglo collecte mes déchets

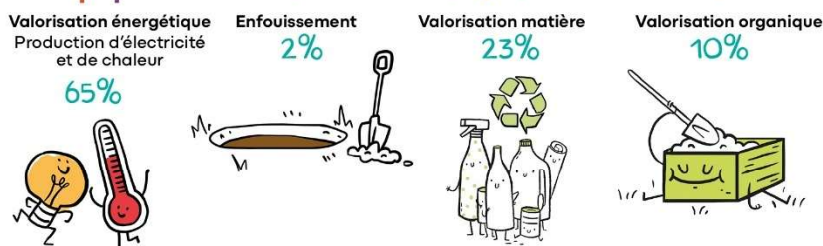


3 Mes déchets sont traités

Centre de valorisation des déchets Centre de tri des déchets Centre de compostage



4 Que deviennent mes déchets ?



QUE FINANCE MA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) ?

- ✓ Mes bacs, mon composteur...
- ✓ La collecte et le transport des déchets
- ✓ Le traitement dans les filières appropriées
- ✓ Installation et gestion des bornes de collecte et autres points de collecte
- ✓ La gestion des dépôts sauvages



*dépôts sauvages, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux

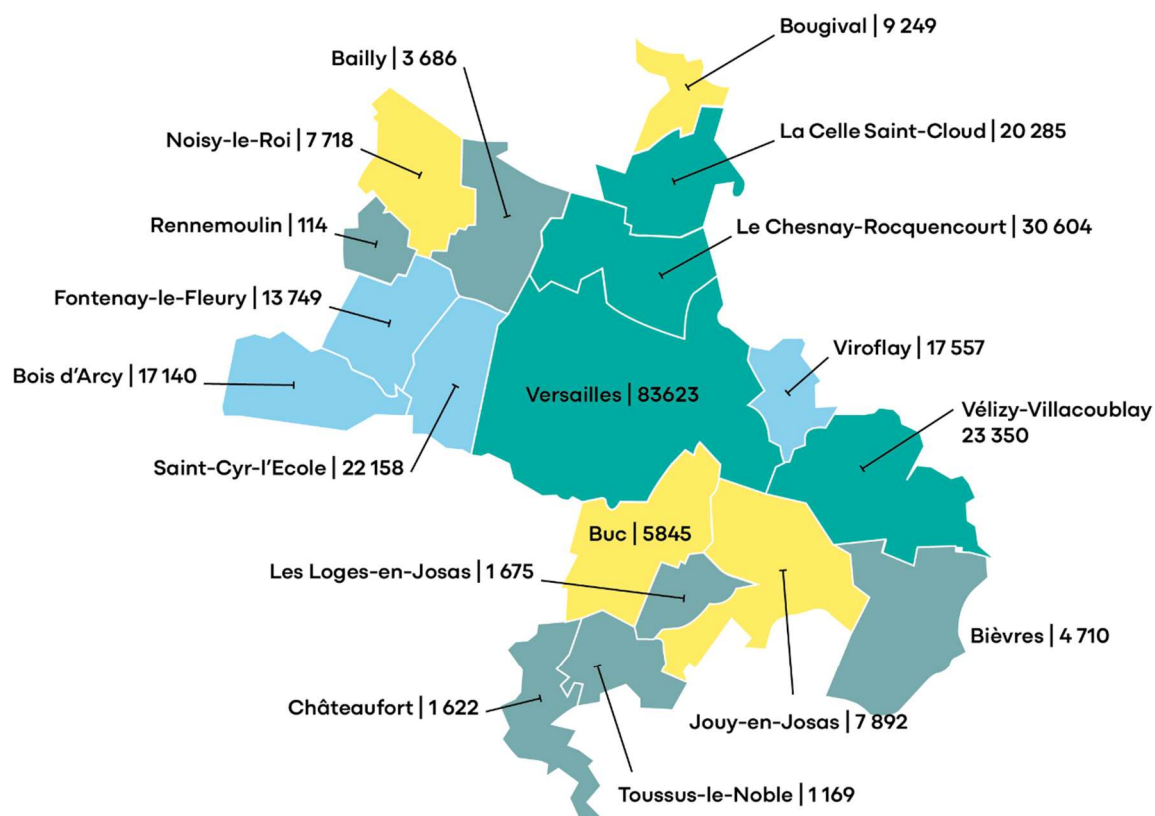
Territoire desservi

L'intercommunalité a été créée en 2002 mais ce n'est qu'en 2010 que Versailles Grand Parc est devenue communauté d'agglomération. Depuis sa création, l'Agglo est compétente en matière de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, traitement, sensibilisation...). Le territoire de Versailles Grand Parc est composé depuis le 1^{er} janvier 2019, de 18 communes à la suite de la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt.

Versailles Grand Parc collecte et traite les déchets ménagers et assimilés* de 272 146 habitants (population municipale 2023 issue des données SINOE). Avec un taux d'habitat collectif de 78%, l'Agglo, malgré son hétérogénéité (de 106 habitants pour la plus petite commune à 83 200 pour la plus grande), est majoritairement urbaine.

*(*le terme « assimilés » signifie que l'intercommunalité gère également les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant que leur nature et leur quantité restent équivalentes à celles d'un ménage)*

LE TERRITOIRE : 18 COMMUNES, 272 146 HABITANTS, 12400 HECTARES



RÉPARTITION DE LA POPULATION

- 31% - Versailles
- 53% - Ville de plus de 10 000 habitants (hors Versailles)
- 16% - Ville de 10 000 habitants ou moins

Sources : Population municipale issue des données SINOE

La population est estimée sur la base de la population municipale INSEE 2023 à laquelle est appliquée une projection d'évolution basée sur l'évolution entre 2016 et 2022

La gestion des déchets représente l'offre de services majeure proposée par l'Agglo dans le cadre de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement. Ainsi, l'Agglo assure notamment :

La mise en place d'équipements de pré-collecte des déchets : ils permettent de recueillir le verre, les ordures ménagères, les végétaux et les déchets emballages et papiers via la mise en place de collecte ou de bacs.

La collecte des déchets : elle est assurée par deux prestataires : Coved pour 13 communes situées à l'ouest et à l'est du territoire et Nicollin pour les 5 communes restantes situées au centre et au nord.

Le traitement des déchets : le traitement des déchets collectés sur le territoire de Versailles

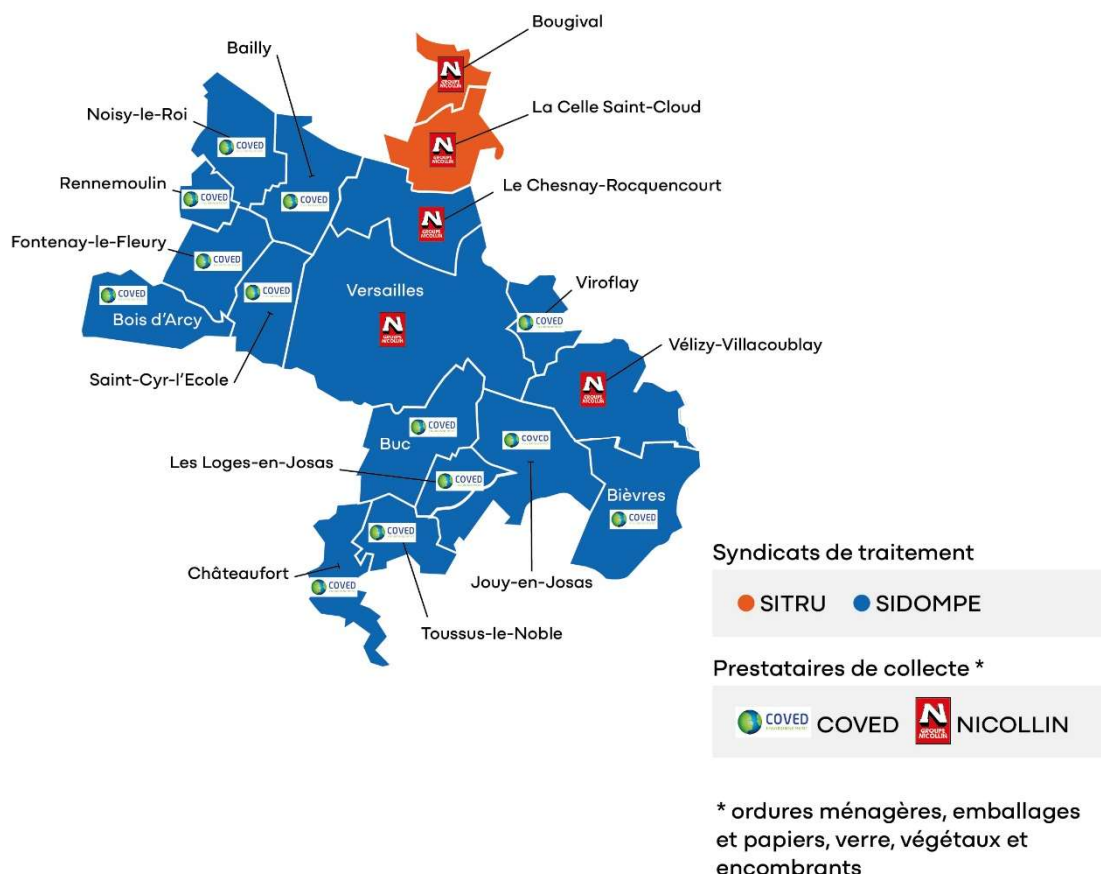
Grand Parc est assuré par deux syndicats : le SITRU pour les communes de la Celle Saint-Cloud et Bougival, le SIDOMPE pour les autres communes de l'Agglo.

La gestion des déchèteries : plusieurs déchèteries sont disponibles sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

L'organisation d'**actions de prévention et de sensibilisation** au tri et à la réduction des déchets.

Des opérations de promotion du compostage des déchets fermentescibles (végétaux et déchets alimentaires) en habitat individuel et collectif.

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE EN 2025



Organisation de la collecte

Et du traitement

En 2025, les prestations de collecte et de traitement des déchets étaient assurées par des prestataires privés via des marchés publics (hors prestations assurées par les deux syndicats de traitement). Nous comptons 42 marchés en cours d'exécution.

On peut regrouper ces prestations en quatre groupes (Cf. Annexe 1) :

La pré-collecte : mode de présentation des déchets à la collecte (bacs, bornes de collecte déchets, composteurs) et actions de sensibilisation ;

La collecte et le traitement : enlèvement et transport des déchets jusqu'à leur exutoire ainsi que la valorisation (recyclage, réutilisation) ou l'élimination des déchets produits (incinération avec production d'énergie électrique et thermique, compostage, centre de stockage) ;

Les déchèteries qui correspondent à la gestion de ces équipements de récupération de déchets ainsi qu'au transport et traitement de ces derniers ;

Autres : acquisition de logiciel, prestations intellectuelles (études) et travaux.

L'année 2025 a été marquée par notification des marchés publics suivants ainsi que par le passage de 10 avenants (Cf. Annexe 2) :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rédaction de l'appel d'offres du marché d'acquisition de dispositifs de tri à la source des déchets alimentaires de Versailles Grand Parc et pour l'analyse des offres de ce marché
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la tarification incitative sur le périmètre initial et la mise en œuvre de l'extension
- Sensibilisation lors de permanences aux pratiques de compostage sur des aires de compostage partagées
- Fourniture et livraison de gallinacées
- Broyage de végétaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc



- Fourniture de dispositifs de tri à la source des déchets alimentaires et de broyat de bois sur le territoire de Versailles Grand Parc
- Suivi qualité tri des emballages et papiers et taux de remplissage des bacs à ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
- Traitement des déchets alimentaires issus de la collecte séparative sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Les équipes de Versailles Grand Parc ont également travaillé sur le renouvellement de marchés qui seront notifiés en 2026 :

- Fourniture et livraison de broyat pour les installations de compostage
- Réalisation d'une nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles
- Entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries du territoire



PRÉ-COLLECTE

Bacs

- › Fourniture, livraison, retrait, échange, prêt : CONTENUR
- › Fourniture de modulo (bac 50L sans roues) : ESE France

Bornes de collecte

- › Fournisseur borne aérienne (emballage/papiers et verre) : CONTENUR
- › Fournisseur borne enterré : Astech
- › Génie civil : SEIP
- › Maintenance : ESE France
- › Lavage : MINERIS

Compostage

- › Fournisseur composteurs bois : SOLUBIO
- › Fournisseur composteurs plastiques : QUADRIA
- › Fournisseur lombricomposteur : SARL La Ferme de Moutta
- › Formation/sensibilisation : OrgaNeo

COLLECTE

Collecte en PAP et bornes de collecte déchets

- › Nicollin : Bougival, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Versailles, Vélizy-Villacoublay,
- › Coved : Bailly, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi, Viroflay, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Saint-Cyr-l'École, Bièvres, Bois-d'Arcy, Bougival

DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Bois d'Arcy

- › Sepur

Déchèterie du Chesnay-Rocquencourt

- › Nicollin

Déchèterie de Buc

- › Sepur

Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay

- › Gardiennage assuré par Nicollin depuis novembre 2024

Ecopoint de Bièvres

- › Nicollin

Permanence de collecte

- › DEEE¹ : Nicollin / Sepur
- › DDS : Triadis
- › Gravat : Sepur



Mobilier

↓
Valobat



Textile

↓
Refashion



Piles

↓
Corepile



Lampes et néons

↓
Ecosystem



Pneumatiques

↓
Aliapur
Henry recyclage



Cartons

↓
Sepur
Nicollin



Plâtre

↓
Valobat



Gravats

↓
Nicollin / SEPUR /
Valobat



Réemploi

↓
Ressourceries
& Emmaüs



Bricolage et
jardinage thermiques

↓
Ecomaison / Valobat
Ecologic



Cartouches

↓
Printerre



Déchets Dangereux
Ménager

↓
Triadis
EcoDDS



Radiographies

↓
Recycl'm



Capsules café

↓
Suez



Bois

↓
Nicollin / SEPUR /
Valobat



Végétaux

↓
BioYvelines /
Sepur



Métaux

↓
Sepur
Nicollin



Bouchons

↓
Handi Cap
Prévention



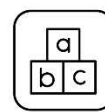
Huile de vidange

↓
Cyclevia



DEEE¹

↓
Ecologic



Jeux et jouets

↓
Ecomaison
Valobat



Sports et loisirs non
électriques non motorisés

↓
Ecologic



Document
confidentiel

↓
Nouvelle
Attitude

¹ Déchets d'équipements électriques et électroniques ² Déchets diffus spécifiques

Traitement

Depuis 2022, l'Agglo dépend, de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

Pour certains flux de déchets, l'Agglo a lancé ses propres marchés de traitement, les syndicats ne proposant pas d'exutoire.

DECHETS TRAITES	SITRU	SIDOMPE
Ordures ménagères	Usine de valorisation énergétique (UVE) Cristal de Carrières-sur-Seine (78) exploité par le groupe SUEZ.	Usine de valorisation énergétique (UVE) de Thiverval-Grignon (78) avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
Emballages et papiers	Centre de transfert de Gennevilliers (92) puis centre de tri Le Blanc Mesnil (93) exploité par Paprec.	Centre de tri de Thiverval-Grignon (78) avec un regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour les communes de Bièvres, Buc (secteur Sud), Châteaufort, le Chesnay-Rocquencourt, Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Versailles et la collecte des rues étroites.
Encombrants	Centre de tri de Gennevilliers (92) exploité par Veolia.	<u>Marché spécifique Versailles Grand Parc :</u> Centre de recyclage et de tri (CR2T) de Thiverval-Grignon (78) exploité par Sepur. Regroupement au préalable au centre de transfert de Buc (78) pour la commune de Vélizy-Villacoublay uniquement.
Végétaux	Plateforme de compostage de Bailly (78) exploité par Bio Yvelines Service.	<u>Marché spécifique Versailles Grand Parc :</u> Plateforme de compostage de Bailly (78) exploité par Bio Yvelines Service, pour les communes de Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Plateforme de compostage de Thiverval-Grignon (78) exploité par Sepur, pour les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Saint-Cyr-l'Ecole
Verre	Centre de transfert de Carrières-sur-Seine (78) puis recyclage du verre à la verrerie à Rozet-Saint-Albin (02)	Centre de transfert CR2T Sepur à Thiverval-Grignon (78) , puis recyclage du verre à la verrerie à Andrézieux-Bouthéon (42)

REPRESENTATION DE VERSAILLES GRAND PARC PAR SYNDICAT DE TRAITEMENT

	SITRU	SIDOMPE
Nombre total de communes adhérentes au syndicat	14 communes	118 communes
Nombre de communes VGP adhérentes	2 communes	16 communes
Nombre total d'habitants par syndicat	333 546 hab.	610 635 hab.
Nombre total d'habitants de l'Agglo par syndicat	29 534 hab.	242 612 hab.
Répartition des habitants de l'Agglo par syndicat	10,85%	89,15%
Part de la population de l'Agglo dans le syndicat	8,85%	39,73%

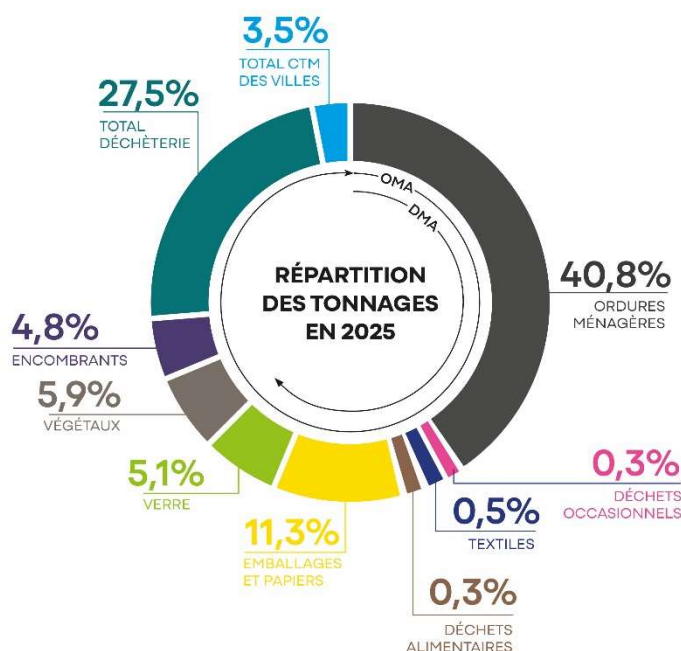
Sources : Population municipale issus des données SINOE

En annexe 3, une carte présente le devenir des déchets du territoire de Versailles Grand Parc en fonction de l'affiliation des communes aux syndicats de traitement.

Production de déchets

Ménagers et assimilée

QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2025 À VERSAILLES GRAND PARC



En 2025, Versailles Grand Parc a collecté 124 011 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprenant 70 892 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA).

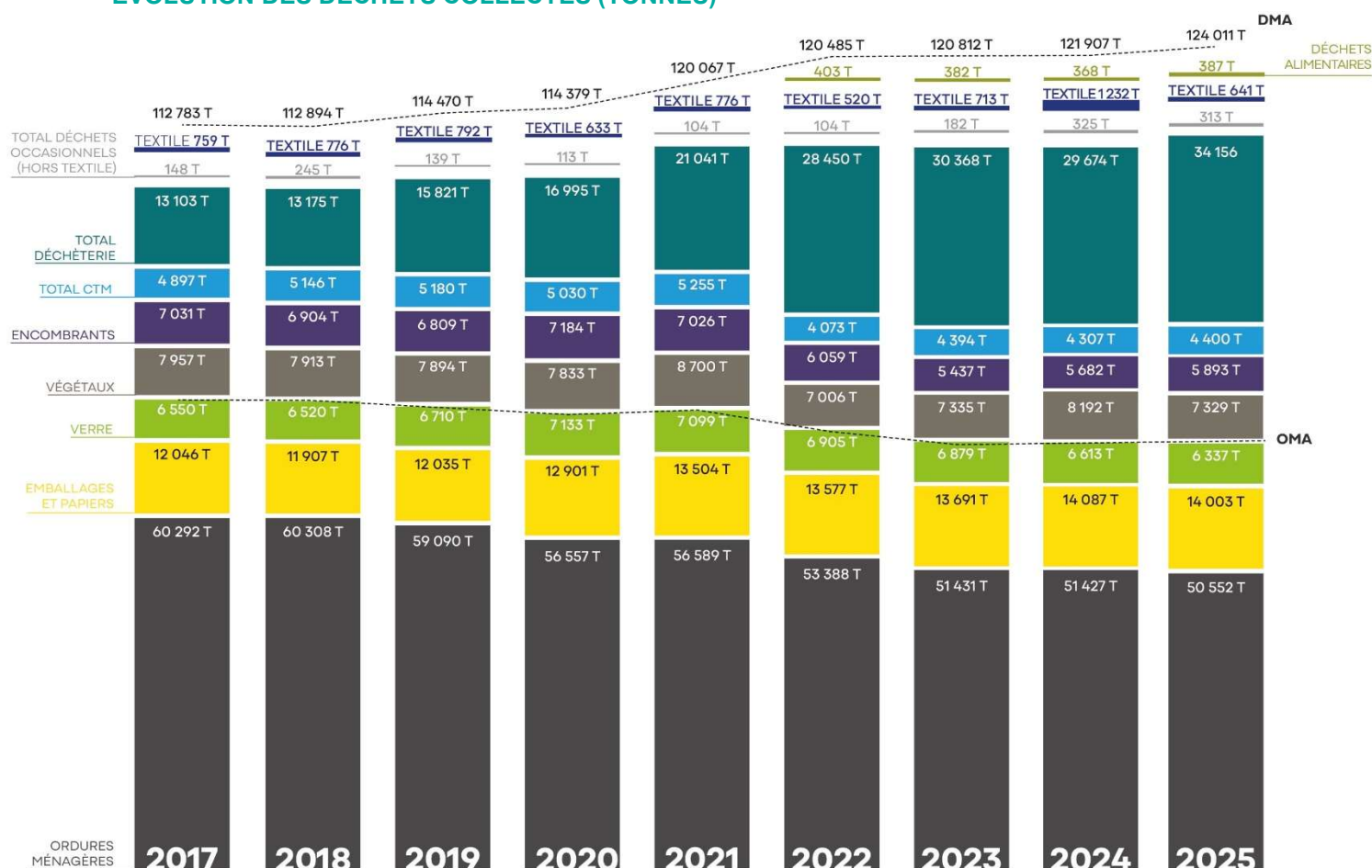
Les OMA regroupent les ordures ménagères, les emballages et papiers ainsi que le verre hors tonnage des dépôts sauvages.

Les DMA regroupent les OMA, les encombrants, les végétaux, les déchets alimentaires, les déchets des déchèteries, les déchets des Centres Techniques Municipaux (CTM) et les déchets occasionnels.

Les déchets occasionnels regroupent les déchets hors déchèteries : les déchets collectés lors des permanences de collecte du samedi sur le territoire (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les déchets dangereux ainsi que les déchets collectés en dépôts sauvages, (tout-venant, gravats).



ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS (TONNES)



Le volume d'OMA collecté en 2025 a diminué de 1,71% par rapport à 2024, ainsi la production de déchets par habitant a diminué de 2,51% soit 260,49 kg/hab. en 2025. Depuis 2015, la production d'OMA a diminué de 14,95 kg/hab.

Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 7,32% entre 2015 et 2025, passant de 424,58 kg/habitant à 455,68 kg/habitant. Les DMA par habitant, quant à eux, ont augmenté de près de 7,32% entre 2015 et 2025, passant de 424,58 kg/habitant à 455,68 kg/habitant. Cette évolution s'explique notamment par la croissance démographique du territoire de Versailles Grand Parc, dont la population a progressé de 30,28% sur la période, mais également par l'augmentation des tonnages apportés dans les déchèteries intercommunales de Bois-d'Arcy et de Buc.

Les apports en déchèterie contribuent mécaniquement à la hausse globale des DMA. Par ailleurs, Versailles Grand Parc a fait le choix d'accepter les dépôts des professionnels dans ses déchèteries, contrairement à certaines collectivités qui les refusent. Cette politique vise à limiter les dépôts sauvages sur le territoire.

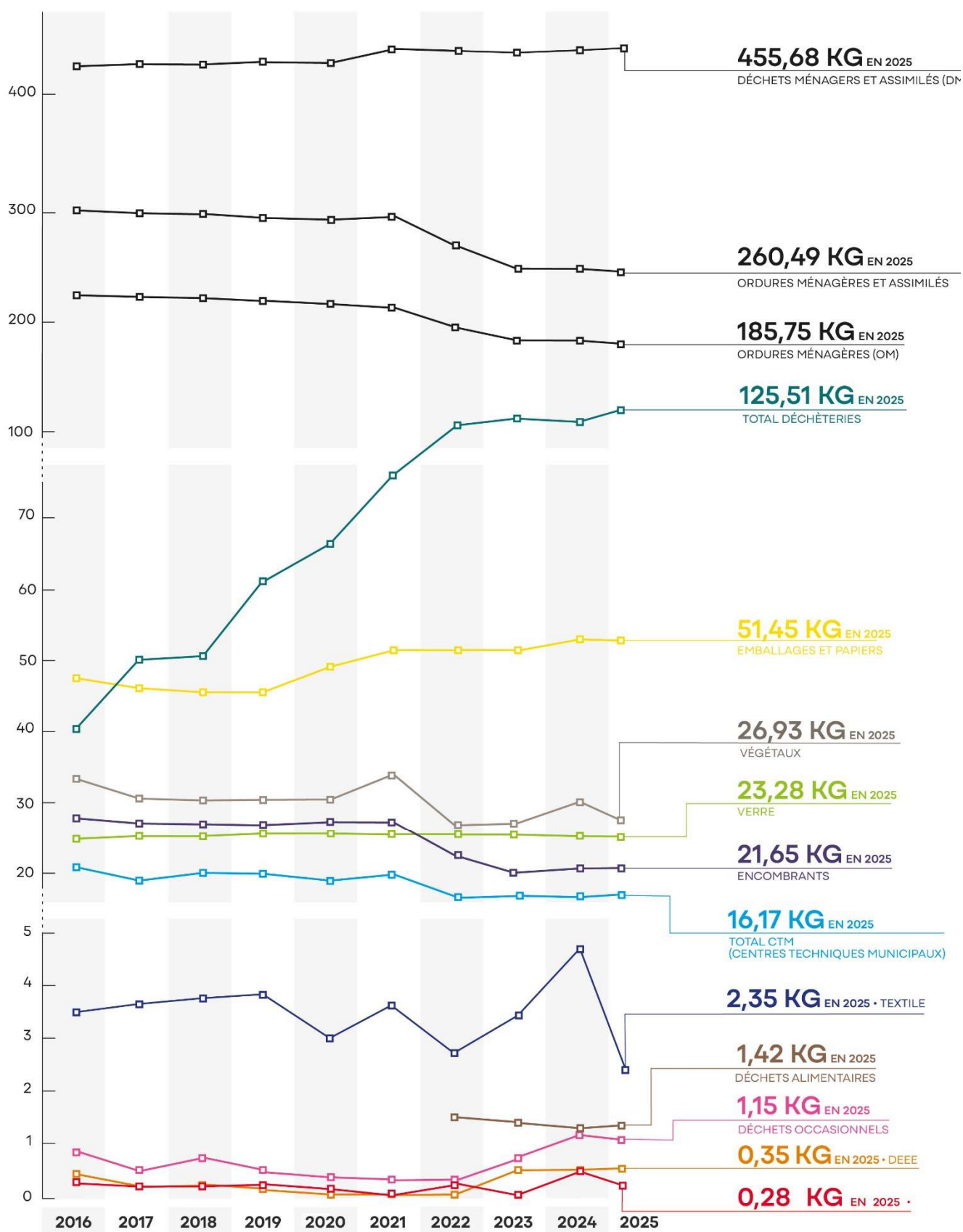
En contrepartie, les professionnels s'acquittent d'une redevance. Ils peuvent également bénéficier du service public de gestion des déchets pour les flux ordures ménagères ainsi que pour les emballages et papiers collectés en mélange avec les déchets des ménages.

L'année 2016 marque également l'intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Depuis cette date, la production de DMA est passée de 423,70 kg/habitant en 2016 à 455,68 kg/habitant en 2025.

Une hausse plus marquée est toutefois observée à partir de 2021. Celle-ci s'explique principalement par la forte progression des apports en déchèterie, qui ont augmenté de 62,33% sur la période. Cette évolution a fortement contribué à l'augmentation du ratio de DMA par habitant.



Évolution de la production de déchets (kg/habitant/an)





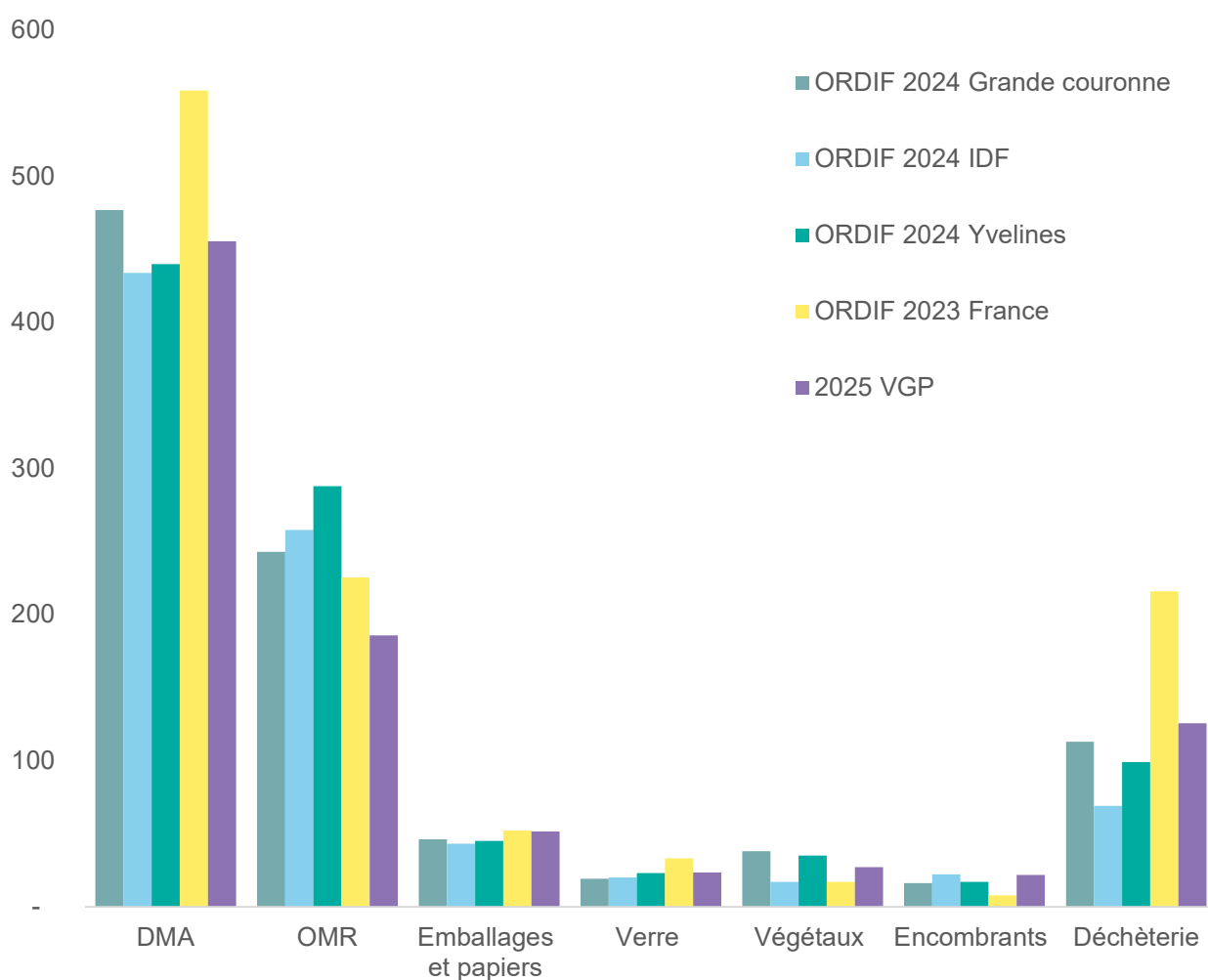
Comparaison de la production de déchets par habitant avec les chiffres régionaux, départementaux en Kg/Hab./an

En 2025, la production d'OMA des habitants de Versailles Grand Parc a enregistré une diminution de 2,51 kg/hab. par rapport à l'année précédente. Cette réduction est principalement attribuable aux ordures ménagères, qui ont diminué de 4,75 kg/hab. par rapport à 2024. Cette tendance positive peut être expliquée par la mise en place des extensions des consignes de tri sur l'ensemble du territoire de l'Agglo

et la mise en place de la Tarification Ecoresponsable sur une partie du territoire.

Par ailleurs, la production d'emballages et papiers diminue de 0,73 kg/hab, tandis que la production de verre baisse de 1,21 kg/hab./an en 2025.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 7.



Sources : ORDIF- Année 2024 et Versailles Grand Parc 2025

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'annexe 9

En 2025, les performances de collecte de Versailles Grand Parc se situent globalement dans la moyenne des territoires de comparaison. La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) est inférieure aux références départementales, régionales et nationales, traduisant un meilleur tri des déchets. Les tonnages d'emballages et papiers collectés sont stables et comparables aux moyennes observées, tandis que les apports en déchèterie restent élevés, bien qu'en retrait par rapport à la moyenne nationale. En revanche, si le ratio de déchets ménagers et assimilés (DMA) apparaît légèrement supérieur à celui des Yvelines, cette situation s'explique principalement par un recours plus important aux déchèteries du territoire, favorisant une meilleure orientation des déchets vers les filières de valorisation.



Des campagnes de caractérisation des déchets ménagers sont régulièrement organisées.

Ces opérations consistent à analyser la composition des ordures ménagères produites par les habitants de l'Agglomération afin de mieux connaître les pratiques de tri et les gisements de déchets encore présents dans les déchets résiduels présents dans la poubelle au couvercle vert.

En 2025, le SITRU a réalisé des caractérisations sur deux communes du territoire :

Bougival et La Celle Saint-Cloud. Les principaux enseignements qui en ressortent sont les suivants :

- Une diminution significative de la part des déchets alimentaires, qui représentaient en moyenne 34% des déchets en 2023, contre respectivement 25% à Bougival et 23% à La Celle-Saint-Cloud en 2025.
- Une hausse de la part des emballages et papiers à La Celle-Saint-Cloud, qui atteint 31%, contre une moyenne de 23% en 2023. En revanche, cette catégorie reste stable à Bougival.
- Une augmentation de la part des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que des textiles sur cette même commune, avec 17% contre 12% en moyenne en 2023. Cette proportion demeure stable à Bougival.
- Enfin, la part des ordures ménagères résiduelles reste stable à Bougival (28%), tandis qu'elle diminue à La Celle-Saint-Cloud pour atteindre 24%, contre 28% en moyenne en 2023.

La prochaine campagne est programmée pour mai 2026 et portera sur l'ensemble des villes de l'Agglo. Elle permettra de disposer d'indicateurs actualisés et d'évaluer l'évolution des comportements des habitants, notamment au regard de la mise en œuvre des dispositifs de tri à la source des déchets alimentaires.

« Sur 100 kg de déchets jetés aux ordures ménagères, 71kg étaient recyclables ! »



Pour rappel, le schéma suivant met en évidence la répartition des résultats de la campagne de caractérisation réalisée en 2023.

Une vidéo a été réalisée pour sensibiliser et mettre en avant cette opération essentielle pour comprendre le comportement des habitants :

<https://www.versaillesgrandparc.fr/actualites/detail/os-dechets-caracterises>



- **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :**

Le Code de l'environnement (article L. 541-1) fixe un objectif de réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030 par rapport au niveau de 2010 (475 kg/hab.), soit une cible de **404 kg/hab.** A l'échelle régional, le Plan de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France vise une production de **429 kg/hab./an** en 2025. En 2024, le ratio de l'Agglo s'établit à **456 kg/hab./an**, soit un niveau supérieur à la moyenne régionale de **434 kg/hab./an**. Cet écart s'explique principalement par une production plus importante de déchets occasionnels collectés en déchèterie sur le territoire de Versailles Grand Parc, qui atteint **126 kg/hab./an**, contre **69 kg/hab./an** à l'échelle régionale. Alors que le ratio francilien a légèrement diminué entre 2023 et 2024 (-1 kg/hab.), celui de l'Agglo a progressé de **4,1 kg/hab.** sur la même période. Il demeure toutefois inférieur à la moyenne nationale, estimée à **559 kg/hab./an**.

- **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :**

En 2025, 50 552 tonnes d'OM ont été collectées sur le territoire, représentant **40,8% des déchets ménagers et assimilés (DMA)**. La production d'OMR s'établit à **186 kg/hab./an**, soit une baisse de **4,75 kg/hab./an** par rapport à 2024. Ce ratio demeure nettement inférieur aux références régionale et nationale, avec **258 kg/hab./an** en Ile-de-France, **288 kg/hab./an** dans les Yvelines et **225 kg/hab./an** au niveau national. Cette évolution favorable s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), renouvelé en 2022, ainsi que de la mise en œuvre progressive de la tarification écoresponsable sur plusieurs communes du territoire. L'enjeu est désormais de consolider cette dynamique afin de maintenir un faible niveau de production d'OMR et de poursuivre sa réduction dans les années à venir.

- **Collecte Emballages et Papiers (EP) :**

La production des emballages et papiers reste stable sur le territoire de l'Agglo entre 2024 et 2025, avec un ratio de 51 kg/hab./an. Ce niveau est supérieur à ceux observés à l'échelle de l'Ile-de-France (**43 kg/hab./an**) et des Yvelines (**45 kg/hab./an**), mais demeure légèrement inférieur à la moyenne nationale (**52 kg/hab./an**). Cette performance témoigne d'une bonne participation des habitants au tri des emballages et papiers. Les écarts observés avec la moyenne nationale peuvent notamment s'expliquer par un déploiement plus tardif de l'extension des consignes de tri en Ile-de-France que dans d'autres régions françaises, en raison de la densité urbaine, de la diversité des modes de collecte et de la complexité organisationnelle du territoire.

- **Verre :**

Le ratio de verre collecté (en porte-à-porte et en bornes de collecte) sur le territoire de l'Agglo s'établit à 23 kg/hab./an. Ce niveau est supérieur à la moyenne régionale observée en Ile-de-France (**20 kg/hab./an**) et équivalent à celle du département des Yvelines (**23 kg/hab./an**). Malgré un mode de collecte reposant presque exclusivement sur l'apport volontaire, Versailles Grand Parc affiche une performance satisfaisante sur ce flux. Ce résultat traduit une bonne appropriation des dispositifs de tri par les habitants et confirme l'efficacité du maillage de bornes de collecte déployé sur le territoire. Le maintien et l'optimisation de ce réseau constituent un levier important pour consolider les performances de collecte du verre dans les années à venir.



- **Végétaux :**

En 2025, 7 329 tonnes ont été collectées en porte-à-porte sur le territoire de l'Agglo. Le ratio de collecte s'établit à **27 kg/hab./an**, un niveau supérieur à la moyenne régionale de l'**Île-de-France (17 kg/hab./an)**, mais inférieur à celle observée dans les **Yvelines (35 kg/hab./an)**. Cette production importante s'explique notamment par le caractère résidentiel et particulièrement verdoyant du territoire, marqué par la présence de nombreux jardins individuels, espaces paysagers et secteurs pavillonnaires.

- **Encombrants (hors déchèterie) :**

La collecte des encombrants en porte-à-porte sur le territoire intercommunal correspond à une production de 22 kg/hab./an. Ce ratio est équivalent à la moyenne régionale d'**Île-de-France (22 kg/hab./an)** et supérieur à celle observée dans les **Yvelines (17 kg/hab./an)**. Ce niveau de collecte traduit le recours des habitants au service d'enlèvement des encombrants pour la gestion des déchets occasionnels ne pouvant être pris en charge par les circuits de collecte classiques. La poursuite des actions en faveur du réemploi, de la réparation et de l'orientation vers les filières de valorisation constitue un levier important pour limiter la production de ce flux et favoriser une meilleure gestion des objets en fin d'usage.

- **Déchet des déchèteries :**

En 2025, la production des déchets des déchèteries a augmenté de 16 kg/hab/an par rapport à 2024 avec 126 kg/hab/an. Ce ratio est supérieur aux moyennes observées en **Île-de-France (69 kg/hab./an)** et dans les **Yvelines (99 kg/hab./an)**.

Cette hausse s'explique en partie par la mise en place de la filière **PMCB (Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)**, qui permet désormais de capter et de valoriser davantage de déchets issus des travaux et du bricolage.



Règlementation

La réglementation française prévoit un certain nombre de précautions à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, en protégeant l'environnement et la santé humaine. Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination des déchets. Chacune de ces activités est encadrée à des règles décrites dans le code de l'environnement, et chaque acteur est soumis à plusieurs obligations.

Depuis plusieurs années, le cadre réglementaire s'est renforcé afin de favoriser la transition vers une économie circulaire et de réduire la production de déchets. **La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV)** du 17 août 2015 a constitué une étape majeure en fixant des objectifs ambitieux de réduction des déchets, de développement du recyclage et d'amélioration du tri. Cette loi a notamment conduit à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur tout le territoire à compter de 2022.

A l'échelle régionale, ces orientations sont déclinées dans le **Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France**, document stratégique pour coordonner les actions de prévention et de gestion des déchets, a été élaboré. Il inclut des dispositions visant à promouvoir l'économie circulaire et à améliorer la gestion des déchets.

Depuis l'ordonnance de juillet 2020, le PRPGD d'Île-de-France fixe des objectifs ambitieux pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- 55% vers des filières de réutilisation ou de recyclage d'ici 2025.
- 60% d'ici 2030.
- 65% d'ici 2035.

Ces objectifs sont en ligne avec les directives nationales et visent à réduire la production de déchets tout en augmentant les taux de recyclage et de valorisation. Pour atteindre ces objectifs, le PRPGD prévoit des actions spécifiques telles que des campagnes de sensibilisation, le développement

d'infrastructures de tri et de recyclage, ainsi que des incitations financières pour les collectivités et les entreprises.

Objectifs du PRPGD

- › Atteindre une réduction des DMA de 10% en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.
- › Valeur cible : 428 kg/hab./an en 2025
- › Réviser et harmoniser les règlements de collecte
- › Caractériser les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) pour cibler la communication et les actions de prévention et tri des déchets
- › 100% d'extension des consignes de tri en 2022, harmonisation des schémas de collecte/couleurs et consignes de tri...
- › Généraliser le tri à la source des biodéchets au plus tard au 1er janvier 2024, conformément à la loi AGECE
- › Améliorer l'articulation et l'organisation de la collecte et du traitement

Loi TECV : réduire de 10% les DMA en 2020 par rapport à 2010

Loi AGECE : réduire de 15% les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

Depuis, le contexte réglementaire a évolué via l'ordonnance 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la **lutte Antigaspillage pour une Économie Circulaire dite loi AGECE**. L'objectif est de transformer notre économie linéaire, basée sur le cycle produire-consommer-jeter, en une économie circulaire pour lutter contre toutes les formes de gaspillage.

Cette loi s'articule autour de cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et promouvoir le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Parmi les principales mesures mises en œuvre figurent l'harmonisation des règles de tri sur les emballages ménagers depuis le 31 décembre 2022, ainsi que la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires à compter du 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs de déchets. Les collectivités doivent mettre à disposition des habitants une solution de tri à la source permettant la valorisation des déchets alimentaires (compostage de proximité et/ou collecte séparée). Les déchets alimentaires représentent encore une part importante des ordures ménagères résiduelles. Leur captage constitue un levier majeur pour réduire les tonnages d'OMR et améliorer les performances de valorisation matière du territoire.

Dans le prolongement de ces évolutions réglementaires, plusieurs évolutions législatives ont marqué la gestion des déchets en 2023. La loi n° 2023-305 du 24 avril a fusionné les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers papiers. Cela a pour objectif de renforcer la responsabilité des producteurs et encourager le recyclage et la réutilisation. Les articles R. 541-12-18 et R. 541-12-21 du Code de l'environnement imposent désormais aux producteurs et distributeurs de fournir une information claire sur les règles de tri, même pour les produits de petite taille, renforçant ainsi la transparence pour les consommateurs.



Prévention des déchets

LA TARIFICATION ÉCORESPONSABLE : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

La tarification éco-responsable (TECO) s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des coûts et est inscrite dans le Plan Local de Prévention de Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Dans la loi de finance elle s'appelle TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative), cependant Versailles Grand Parc a choisi un nom avec une notion de responsabilisation de chaque usager plutôt qu'une notion punitive.

L'année 2024 a été la première année entièrement en TECO pour les huit communes pilotes du territoire qui ont débuté le projet (Bougival, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin et Saint-Cyr-L'Ecole).

La TECO permet d'introduire une part variable dans le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est traditionnellement déterminée uniquement à partir de la valeur locative des logements. Cette part variable est calculée selon la taille et le nombre de présentation des bacs destinés aux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), ou, dans le cas des bornes de collecte OMR, selon leur capacité et le nombre de dépôts effectués. Parallèlement, le taux de TEOM est réduit afin de tenir compte de cette nouvelle composante incitative.

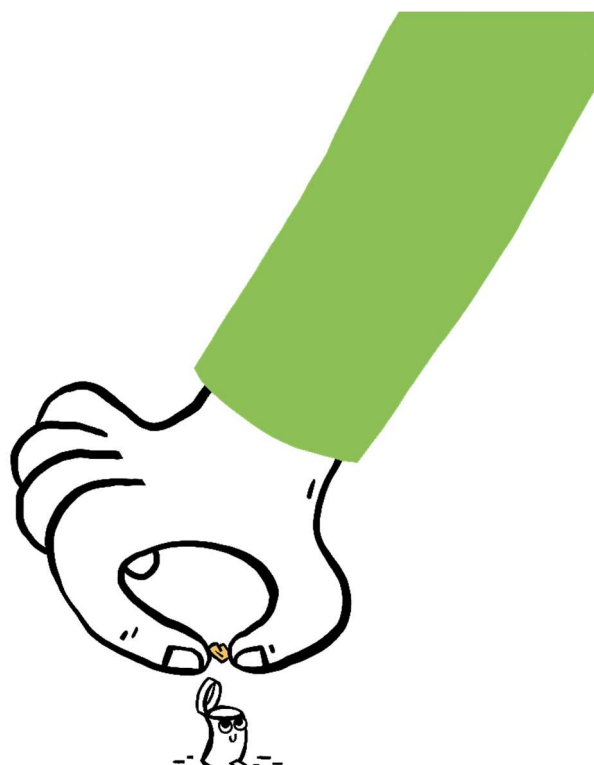
Les premiers résultats en matière de tonnage sont très positifs, entre 2019 et 2024 le secteur TECO a réduit ses OMR de 23% (objectif visé - 20% en 2025). Le tri est également meilleur avec une augmentation des bacs de tri de 19%.

Globalement, on note une baisse de la production des OMR sur l'ensemble du territoire, mais elle est encore plus marquée sur le périmètre TECO ce qui montre que ce système permet une accélération de la baisse des tonnages.

Cependant, la baisse tend à se stabiliser, l'enjeu des prochaines années est de trouver un moyen pour infléchir de nouveau la courbe. Un travail important de sensibilisation et de communication est à mener.

OMR kg/hab.	TECO	Non TECO	VGP
2019			223
2021	201	214	211
2022	183	203	198
2023	171	195	189
2024	170	194	188
2025	169	193	187

Je jette moins,
je pense à demain !



Les deux graphiques suivants montrent l'évolution des tonnages OMR et emballages / papiers sur le périmètre TECO. On constate une forte saisonnalité de la production, les périodes de congés scolaires mettent en évidence des creux de production, illustrant des absences des habitants sur le territoire.

Par ailleurs, on note que les courbes des années 2021, 2022 et 2023 sont empilées et assez espacées les unes des autres :

- Pour les OMR : la courbe de 2021 se situe globalement au-dessus de celles des autres années alors que celle de 2023 est la plus basse. Cette tendance traduit une diminution progressive des tonnages d'OMR collectés sur cette période
- Pour les emballages et papiers : le phénomène est inverse : la courbe de 2021 est positionnée en dessous des autres années, alors que celle de 2023 se situe globalement au-dessus. Cette évolution met en évidence une augmentation des quantités d'emballages et de papiers triés et collectés, témoignant d'une amélioration des performances de tri des usagers sur cette période.

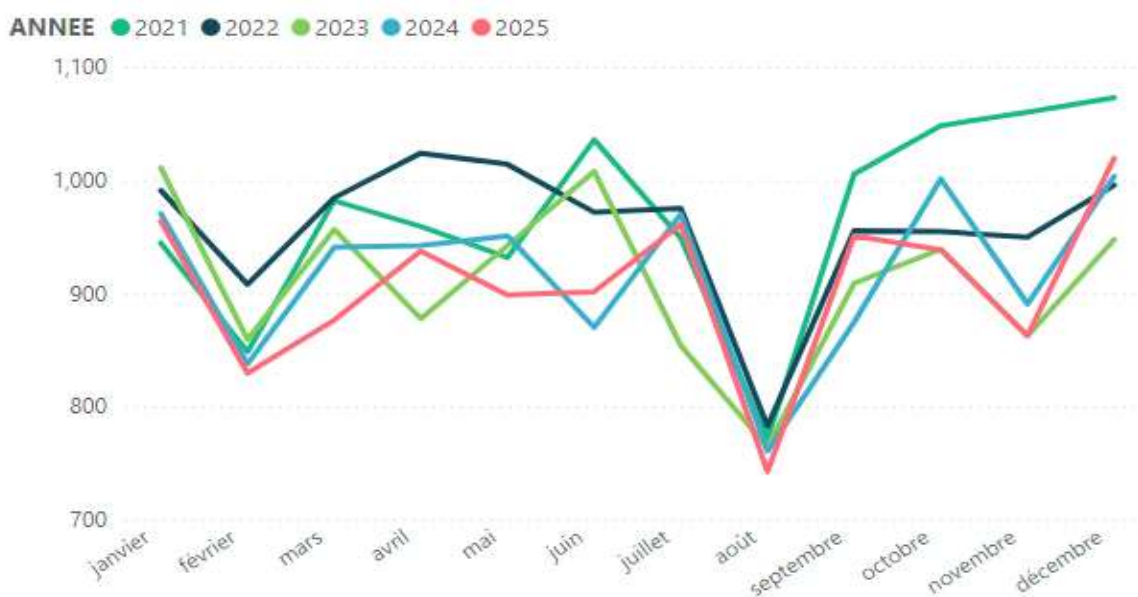
Pour les années 2024 et 2025, les espaces entre les courbes sont moins marqués, cela illustre de nouveau la stagnation des évolutions de tonnages sur le périmètre TECO.

La hausse des emballages et papiers s'explique par trois facteurs :

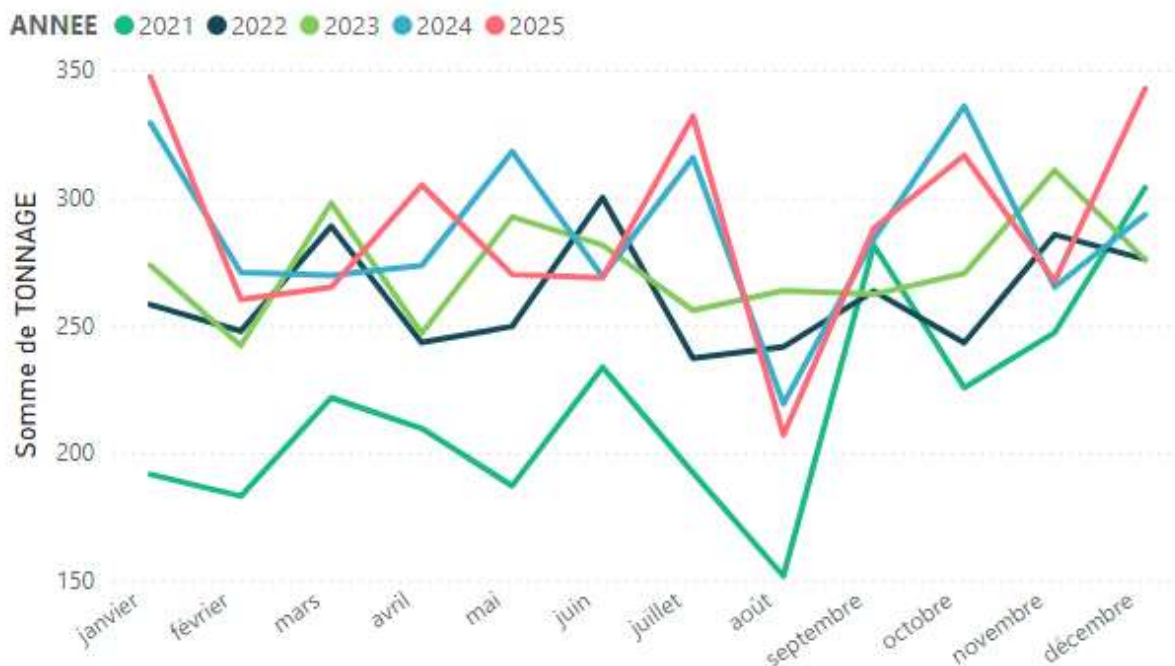
- Hausse des livraisons liées à une accentuation des achats en ligne depuis le COVID 19 (2020-2021)
- Mise en place de l'extension des consignes de tri (« tous les emballages se trient ») : en 2020 pour une première partie du territoire puis généralisation en 2022
- Amélioration du geste de tri des habitants, avec une baisse des emballages et papiers dans le bac OM

Sur ce dernier point, un potentiel d'amélioration fort existe. En effet, les caractérisations réalisées en 2023 sur les OM ont mis en évidence que 24% de leur contenu aurait dû être orienté vers le bac de tri des emballages et papiers. Ce constat traduit une marge de progression significative en matière de geste de tri. De nouvelles campagnes de caractérisation sont prévues en 2026 afin d'évaluer l'évolution de la composition des OM et de mesurer l'impact des actions de sensibilisation menées auprès des habitants. Elles permettront également d'identifier les leviers d'amélioration à poursuivre pour renforcer la performance du tri sur le territoire.

Evolution du tonnage OM



Evolution du tonnage EP



Un autre indicateur pertinent concerne le niveau d'utilisation du service par les usagers en habitat individuel. En 2022, un usager en TECO présentait à la collecte en moyenne son bac OMR 25,5 fois par an contre 17,75 fois en 2024. Dans le même temps, le taux d'utilisation du service a diminué, passant de 49% en 2022 à 34% en 2024.

Année	Nombre moyen de présentations annuelles d'un bac	Taux d'utilisation du service
2022	25,50	49%
2023	22,40	43%
2024	17,75	34%
2025	17	33%

L'année 2025 semble toutefois marquer un ralentissement de cette tendance à la baisse, traduisant une relative stabilisation des comportements. En moyenne, un habitant présente désormais son bac OMR environ 17 fois par an, soit une collecte toutes les trois semaines.

Le déploiement progressif du tri à la source des déchets alimentaires et la campagne de communication visant à améliorer les

performances de tri, permettra peut-être de contribuer à renforcer cette dynamique de réduction de présentation des bacs OMR dans les années à venir.

Création d'un poste de chargé de mission pour l'analyse des données :

Dans le cadre du déploiement de la TECO, un volume important de données est désormais collecté : bacs bloqués, anomalies de collecte, nombre moyen de présentation à la collecte...). L'exploitation de ces informations constitue un levier essentiel pour améliorer la connaissance du service, suivre son fonctionnement et disposer d'indicateurs d'aide à la décision permettant d'en optimiser l'organisation et la performance.

Afin de traiter ces données et de mettre en place les suivis d'indicateurs, un poste de chargé de mission "analyse des données" a été créé à la mi-année. Cette création de poste bénéficie d'un financement sur une durée de quatre ans dans le cadre de l'extension de la TECO.

À l'issue de cette période de subvention, et au regard de l'intérêt stratégique de cette mission pour le pilotage du service, une pérennisation du poste pourra être envisagée.

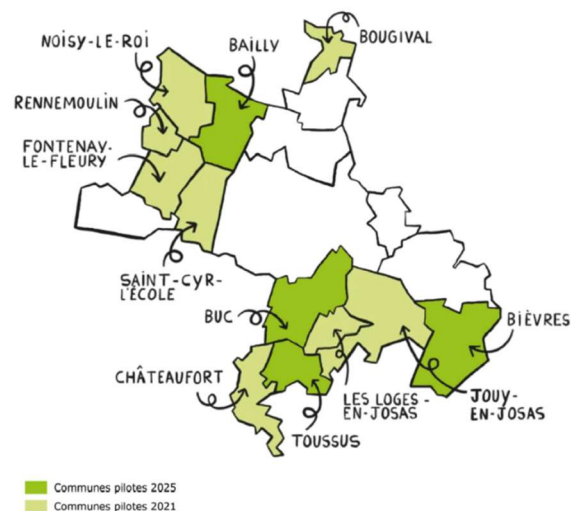
EXTENSION DU TERRITOIRE TECO

Forte du succès de l'expérimentation débutée en 2021, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc franchit une nouvelle étape dans sa politique ambitieuse de gestion des déchets. Dès janvier 2025, les communes de Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble ont intégré le périmètre TECO, rejoignant ainsi les huit villes déjà engagées dans cette démarche. Cette extension porte la couverture du dispositif à près de 30% de la population et réaffirme l'engagement collectif pour une gestion durable et innovante des déchets.

Le planning de déploiement est présenté sur la page suivante.

La phase d'enquête préalable, initialement programmée jusqu'au 30 juin 2025, a dû être prolongée après la période estivale en raison d'un niveau de réalisation inférieur aux objectifs contractuels fixés au prestataire.

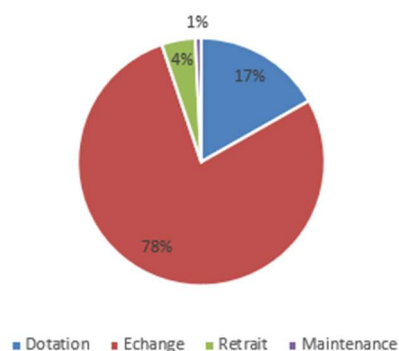
Malgré l'organisation d'une seconde campagne d'enquête à l'automne 2025, le taux de réalisation a atteint 86%, soit le seuil minimal prévu au marché. Afin de finaliser le recensement des usagers concernés, les enquêtes restantes seront réalisées en régie par les services de l'Agglo au cours du premier semestre 2026.



La phase de distribution des bacs :

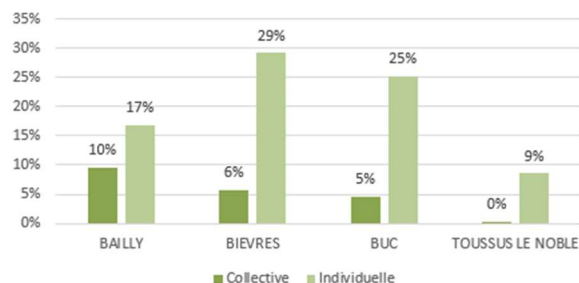
En 2025, la majorité des interventions réalisées sur les bacs a concerné des échanges de contenants, qui représentent près de 8 interventions sur 10 (78%). Les dotations de nouveaux bacs représentent 17% des interventions, tandis que les retraits (4%) et les opérations de maintenance (1%) restent plus ponctuels.

Répartition par type d'intervention



Les interventions concernant la distribution des bacs ont davantage concerné les habitats individuels que les résidences collectives. Les communes de Bièvres et de Buc concentrent la plus grande part des interventions en habitat individuel, avec respectivement 29% et 25% des interventions réalisées. À l'inverse, les interventions en habitat collectif sont plus limitées et concernent principalement Bailly (10%), Bièvres (6%) et Buc (5%).

% d'interventions par commune et type d'habitat



Concernant les bacs livrés aux habitations individuelles, les volumes les plus distribués sont les 120 litres, suivis des 80 litres. Cette répartition reflète la diversité des besoins des foyers et permet d'adapter les capacités de collecte aux usages des habitants.





LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS (PLPDMA)

Réduire la production de déchets, c'est agir directement pour préserver nos ressources et limiter l'empreinte environnementale de leur gestion. En 2025, Versailles Grand Parc renforce cette ambition en s'inscrivant pleinement dans le programme national de prévention des déchets 2023-2028, qui impulse une transition vers une société plus sobre, circulaire et plus responsable.

Dans ce cadre, un **nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** a été élaboré pour la période **2025-2030**. Il s'articule désormais autour de **7 axes d'action**, conçus pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et renforcer la dynamique de réduction des déchets.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En 2025, l'Agglo propose aux établissements scolaires et périscolaires un nouvel atelier de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire : le Gâchi'miette. Ce dispositif pédagogique permet de mesurer et de rendre visible le pain jeté lors des repas en restauration scolaire. En quantifiant les restes de pain et en les exposant de manière concrète, il aide les élèves à prendre conscience de l'ampleur du gaspillage et à adopter des comportements plus responsables.

Cinq établissements ont bénéficié de cette action pédagogique, associant la réalisation de vidéos en stop motion et l'installation d'un Gâchi'miette au sein des restaurants scolaires. Les élèves ont ainsi découvert que le gaspillage alimentaire intervient à chaque étape de la chaîne de production et de consommation. Ils ont également



pu observer l'influence de l'origine du pain, artisanale ou industrielle, sur les quantités non consommées. Cette démarche créative et participative a favorisé une prise de conscience collective et encouragé l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

VALORISER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Pour donner suite à l'étude du tri à la source des déchets alimentaires, Versailles Grand Parc en concertation avec les élus de son territoire, a choisi de tester sur son territoire de nouveaux dispositifs de tri à la source des déchets alimentaires afin de permettre aux habitants qui n'ont pas de jardin ou ne souhaitant pas composter de trier leurs restes alimentaires. Dans ce sens, sur la base du volontariat, plusieurs communes se sont positionnées pour déployer en 2025 à la suite d'une consultation marché publique : composteurs de ville, bornes de collecte, jardins composteurs et composteurs de quartier avec permanence. La commune de Bailly a notamment été équipée d'un composteur de ville, mis en service fin décembre 2025. Tandis que trois jardins composteurs ont été installés mi-décembre 2025 sur les communes de Bailly, Bois-d'Arcy et Saint-Cyr-l'Ecole. D'autres installations sont prévues en 2026.

SENSIBILISER ET FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

En 2025, Versailles Grand Parc a élargi son programme Zéro Déchet en proposant des ateliers lors des marchés de Noël afin de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Animés par Versailles Zéro Déchet et Chouette Atelier : Furoshiki, décorations de Noël réutilisables, confection de thé et de chocolat chaud etc. : au total, **18 ateliers** ont été organisés dans de nombreuses communes du territoire. Ces actions ont permis de toucher un public plus large et de renforcer l'adoption de pratiques durables au quotidien.



- **La sensibilisation des publics scolaires**

Pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux, Versailles Grand Parc a déployé en 2025 un programme d'animations pédagogiques sur l'ensemble du territoire. **94 ateliers scolaires**, dont **4 sur le temps périscolaire**, ont permis d'aborder le **tri des déchets**, la **lutte contre le gaspillage alimentaire** et la **propreté en ville**. En parallèle, **11 spectacles éducatifs**, dont **1 en périscolaire**, ont été proposés autour des thématiques des déchets et de l'eau, réunissant **1 757 participants**. Ces actions complémentaires ont contribué à ancrer durablement les bonnes pratiques environnementales auprès des élèves du territoire.



- **Réalisation et distribution de l'agenda scolaire 2025-2026 (14ème édition) :**

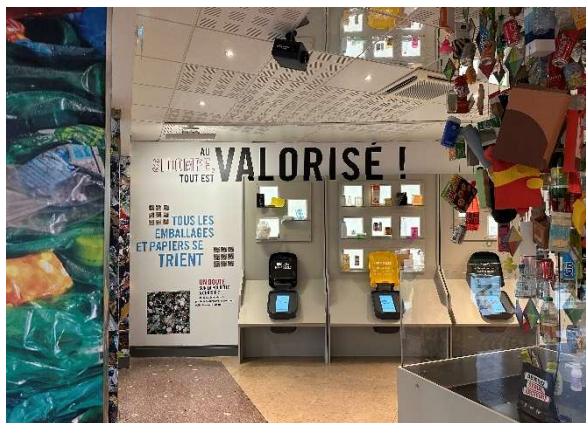


Pour sensibiliser les élèves à la préservation de l'eau, l'Agglo a mené un projet créatif en partenariat avec le Festival BD Buc et les services départementaux de l'Éducation nationale. Accompagnés par Armelle Modéré, autrice de Willa et la passion des animaux, les enfants ont imaginé et illustré leurs propres bandes dessinées. Ce travail, mené entre novembre 2025 et février 2026, leur a permis de découvrir le cycle de l'eau, les bons gestes liés aux déchets et l'impact de la pollution sur la biodiversité. Les planches finalisées constituent le contenu de l'agenda scolaire 2026-2027, diffusé gratuitement

dans les écoles du territoire. Au total, **10 500 agendas** sont distribués aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

- **Visite de centre de tri et des déchèteries**

L'Agglo organise en lien avec le centre de tri du SIDOMPE, des visites pédagogiques pour sensibiliser les élèves à partir du CE2, sur les gestes du tri. Il est également possible de visiter les déchèteries de Bois d'Arcy ou de Buc, à destination des élèves à partir du CE2. Ces visites ont pour objectif de les sensibiliser à la prévention des déchets, au tri et aux différentes filières de valorisation et de recyclage. En 2025, 55 visites ont été réalisées permettant de sensibiliser 2 175 personnes. A titre de comparaison, 63 visites avaient été réalisées en 2024, réunissant un total de 2 814 participants.



- **Action de sensibilisation auprès du grand public**

Versailles Grand Parc propose également chaque année, lors des événements des villes, des ateliers de sensibilisation.

À l'occasion d'**Esprit Jardin** à Versailles, la collectivité a notamment proposé des ateliers pour petits et grands autour des plantes sauvages comestibles, de l'initiation au Kokedama, ainsi que de la fabrication de bougie à la cire d'abeille, de bombes à graines...L'événement a réuni 270 participants sur l'ensemble des ateliers.



Par ailleurs, quatre ateliers « **Jardicyclage** » ont été organisés dans les communes : Bailly-Noisy (jardins partagés), Buc (Jardin partagé du Héron), Versailles (Union potagère de Versailles) et à Fontenay-le-Fleury (Jardins partagés Chemin de Villepreux), afin d'initier les participants à la valorisation des végétaux.

Cette offre de sensibilisation a été complétée par une conférence « Sauvez vos déchets de la poubelle pour nourrir votre jardin ! » animée par Denis Pépin, spécialiste reconnu du jardinage écologique et auteur de nombreux ouvrages sur le compostage et à la valorisation des déchets organiques.

Animation de sensibilisation au tri pour les résidences

Dans le cadre de la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, Versailles Grand Parc a organisé plusieurs opérations de sensibilisation en porte à porte et en pied d'immeuble :

- Quartier Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'Ecole en mars 2025
- ZAC Charles Renard Philipe à Saint-Cyr-l'Ecole le 17 et 24 mai 2025

Des agents assermentés du prestataire Terravox ont rencontré les habitants pour répondre à leurs questions sur le tri des déchets, la gestion responsable, la prévention, ainsi que sur le fonctionnement de la tarification éco-responsable (TECO) et les règles d'utilisation des dispositifs de collecte.

L'EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Distribution d'autocollants Stop pub pour réduire la publicité chez les particuliers

Pour encourager la réduction des déchets papier, l'Agglo met à disposition des habitants des autocollants **Stop pub** auprès des mairies et de Versailles Grand Parc. Apposés sur la boîte aux lettres, ils permettent de ne plus recevoir les imprimés publicitaires, tout en continuant à recevoir les informations et communications institutionnelles. Ce dispositif, efficace à près de 90%, constitue un geste simple et concret en faveur de la réduction des déchets.



En effet, chaque foyer peut ainsi éviter jusqu'à **30,7 kg de papier par an**, contribuant à la préservation des ressources naturelles et à la diminution des déchets à traiter.

AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

Pour encourager le don, l'échange et le réemploi des objets encore en bon état, l'Agglomération Versailles Grand Parc a organisé en 2025 deux Gratifieria sur les déchèteries intercommunales de Bois-d'Arcy et de Buc, toutes deux équipées d'un local réemploi. Une Gratifieria est un événement gratuit permettant aux habitants de déposer des objets dont ils n'ont plus l'usage et d'en récupérer d'autres, favorisant ainsi le don, le partage et la réutilisation des biens du quotidien.

Ces événements ont réuni 129 foyers et permis de donner une seconde vie à près de 1 500 objets. En prolongeant leur durée d'usage, cette initiative contribue à la réduction des déchets produits sur le territoire tout en promouvant l'économie circulaire et la consommation responsable.



Compostage

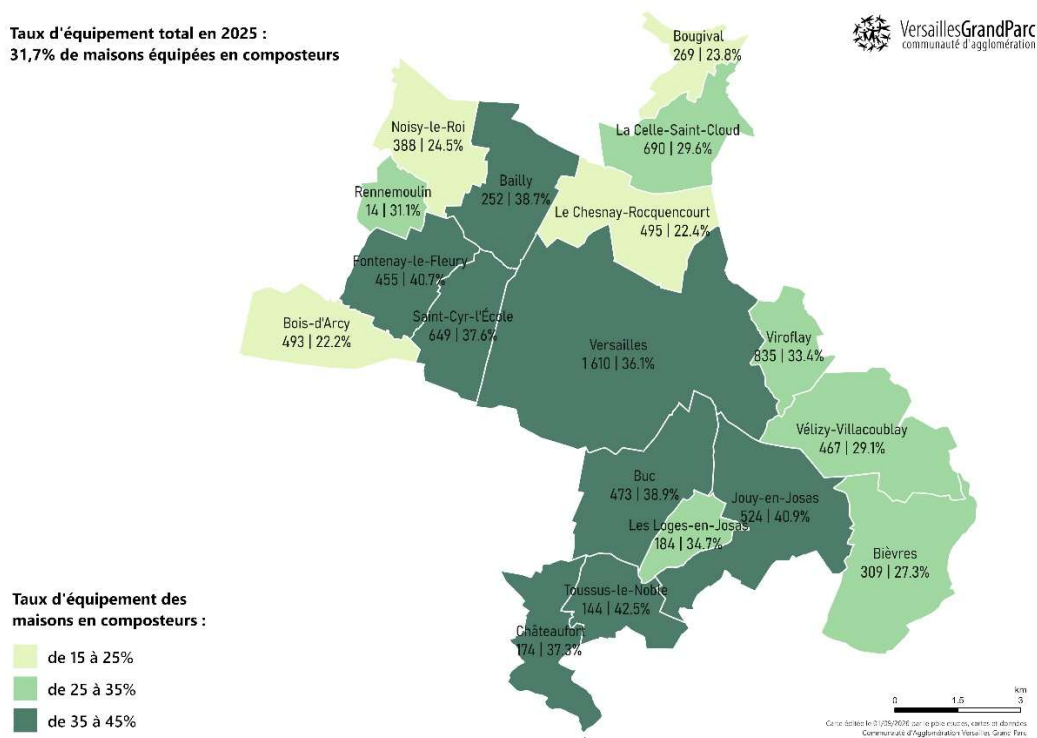
Individuel et collectif

POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

En 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est lancée dans une opération de promotion du compostage individuel, qui s'est étendue en 2012 au compostage collectif. Depuis 2018, l'Agglo propose le lombricompostage aux foyers ne pouvant pas bénéficier de composteurs (faute d'un espace adapté).

L'objectif de ces actions est la valorisation à domicile des déchets organiques dans une perspective de réduction des déchets.

Taux d'équipement total en 2025 :
31,7% de maisons équipées en composteurs



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

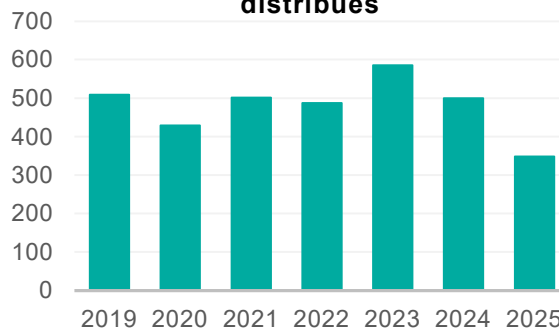
En 2025, l'Agglo a continué d'accompagner ses habitants dans la réduction de leurs déchets grâce au compostage. Entièrement gratuite pour les usagers, l'initiative combine une formation en ligne et la remise de matériel.

Durant l'année, 10 webinaires et 3 formations en présentiel ont été organisés permettant la distribution de 348 composteurs.

Chaque participant a reçu un guide pratique sur le compostage ainsi qu'un bioseau, après signature d'une convention de mise à disposition du matériel. Depuis 2025, l'offre de composteurs d'extérieur a également été élargie avec la mise à disposition de deux nouveaux volumes, de 300L et 445L, permettant de mieux adapter le matériel aux caractéristiques des foyers et

notamment aux espaces extérieurs de plus petite superficie. Cette démarche contribue à favoriser une utilisation durable et responsable du matériel mis à disposition.

Quantité de composteurs distribués

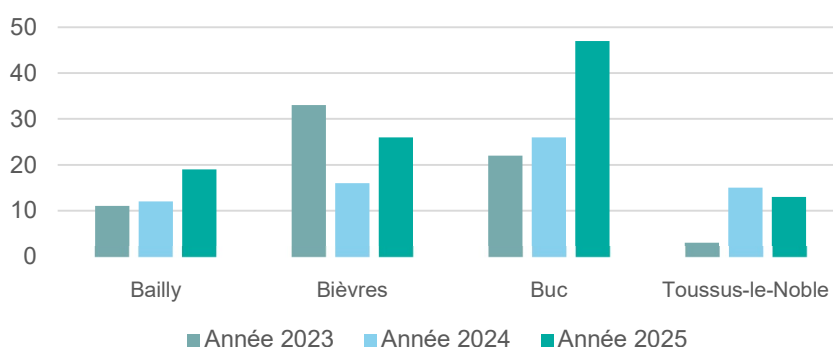


Après une forte progression en 2023, soutenue par l'évolution de la réglementation sur le tri à la source des déchets alimentaires, le développement du compostage individuel atteint aujourd'hui un taux d'équipement d'environ 32% des logements du territoire. Ce niveau traduit l'adhésion d'une part importante des habitants, mais souligne également la nécessité d'adapter les actions de sensibilisation pour toucher les ménages encore non équipés. Dans cette perspective, de nouveaux projets seront déployés fin 2025 afin d'élargir la pratique du compostage à de nouveaux publics.

En 2025, l'intégration de quatre nouvelles communes à la TECO s'est accompagnée d'une augmentation de la demande de composteurs individuels. Dans ces quatre communes, 105 composteurs ont ainsi été distribués en 2025, contre 69 en 2024, soit une progression de 52%. Cette évolution témoigne de l'intérêt croissant des habitants pour le compostage à domicile et souligne l'importance d'adapter l'offre de matériel aux besoins des usagers du territoire.



Distribution des composteurs individuels



LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2025, Versailles Grand Parc a continué de proposer le **lombricompostage d'intérieur**, une alternative pour les habitants sans jardin souhaitant valoriser leurs déchets alimentaires. Le nouveau modèle proposé s'adapte à tout type d'intérieur par son ergonomie et son esthétisme. Au total, 5 webinaires ont été organisés et 81 lombricomposteurs distribués.



COMPOSTAGE PARTAGE

Pour répondre aux besoins des habitants en immeuble (77% du parc de logements), le dispositif de compostage partagé continue de se développer en résidence, en quartier mais aussi dans les jardins collectifs. La fourniture du matériel, la formation et l'accompagnement de Versailles Grand Parc sont gratuits.

Un protocole a été établi par l'Agglo pour le lancement des sites de compostage partagé :

- **Faisabilité technique** : un espace vert suffisant et un emplacement adéquat sont nécessaires.
- **Formation des référents** : au moins deux personnes sont formées sur une journée complète, avec une partie pratique se déroulant sur un site de compostage du territoire déjà en fonctionnement.
- **Convention et accord** : le projet doit être validé par les instances concernées (assemblée générale, association, etc.) et officialisé par une convention de partenariat signée avec l'Agglo.
- **Fourniture de matériel** et installation de la zone de compostage



Résidence du Bel Ebat – La-Celle-Saint-Cloud

L'Agglo reste disponible pour les visites de suivi même après l'installation, afin d'assurer la pérennité de chaque zone.

En résidence

Les résidences privatives continuent d'être un important levier d'implantation de zones de compostage. En 2025, **20 nouvelles zones** ont été mises en place, portant le total à **150 résidences** équipées sur le territoire. Certaines résidences ont même installé plusieurs zones de compostage, preuve de l'adhésion et de la motivation de leurs résidents.

Dans les jardins collectifs

Le compostage partagé s'étend également aux jardins collectifs. **13 zones de compostage** sont intégrées au cœur de la vie du jardin et permettent aux jardiniers de valoriser leurs déchets alimentaires directement sur place.

Dans les zones de quartier

En 2025, le réseau de compostage de quartier s'est agrandi avec l'installation de **4 nouvelles aires** sous l'impulsion des communes : celle du Parc Aubert, au Chesnay-Rocquencourt, celle du Parc de la Roseraie à Noisy-le-Roi, celle du Pré Bourgeois à Jouy-en-Josas et celle du Parc Balbi à Versailles

Afin d'accompagner les usagers, un nouveau dispositif a été expérimenté sur une première zone de compostage à Noisy-le-Roi : des permanences.

Ces temps d'accueil ont été animés directement sur site par des maîtres composteurs à raison de deux à trois fois par semaines. Ils ont permis de favoriser l'adoption des bonnes pratiques et le bon démarrage de l'aire.

Le dispositif a connu un succès - la première zone compte 70 apporteurs -, et il sera étendu en 2026.

Aujourd'hui, Versailles Grand Parc compte **20 zones ouvertes aux habitants**, gérées pour la plupart par des associations de quartier. Pour garantir leur bon fonctionnement, il est essentiel que les nouveaux participants prennent contact avec l'Agglo avant de commencer à composter. Cela permet d'assurer le suivi du nombre d'apporteurs et d'offrir le meilleur accompagnement possible.

Les habitants peuvent dorénavant retrouver la zone de compostage la plus proche de chez eux sur l'**application T.R.I VGP**.

Installation des bacs pour la zone de la résidence du Bel Ebat à la Celle-Saint-Cloud



COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT

En 2025, 9 nouveaux établissements se sont lancés dans le compostage. Écoles, instituts, crèches et résidences seniors ont ainsi mis en place des espaces dédiés, transformant la gestion des déchets en une véritable démarche collective et pédagogique.

Cette initiative a une double vocation :

- Pédagogique : Pour les élèves et les enfants, c'est l'occasion de découvrir de manière concrète le cycle de la nature. Ils apprennent à valoriser leurs déchets alimentaires et à comprendre l'importance du tri.
- Ecologique : Grâce à la distribution de bio-seaux, les parents, adhérents et salariés sont encouragés à participer activement en valorisant leurs déchets de cuisine.

Nombre de zones partagées	
Bailly	2
Bièvres	6
Bois d'Arcy	2
Bougival	7
Buc	3
Châteaufort	1
Fontenay-le-Fleury	8
Jouy-en-Josas	16
La Celle Saint-Cloud	11
Le Chesnay-Rocquencourt	9
Les Loges-en-Josas	1
Noisy-le-Roi	3
Saint-Cyr-l'École	13
Vélizy-Villacoublay	8
Versailles	65
Viroflay	28
TOTAL	183



Institut d'Education Motrice du Château de Bailly - Société Philanthropique

DISTRIBUTION DE COMPOST ET PAILLAGE

La communauté d'agglomération organise des sessions de distribution de compost et de paillage (broyat calibré issu d'élagage), afin de restituer aux habitants qui le désirent, les fruits de la collecte et de la valorisation des végétaux. En 2025, 4 distributions ont été organisées sur les déchèteries intercommunales du territoire : Bois d'Arcy (mars et septembre), et Buc (mars et octobre). Ces opérations ont permis à **628 administrés 45,6 tonnes de compost et 11,8 tonnes de broyat.**



Distribution - déchèterie de Buc



Résidence Fontaine Saint Martin (Saint Cyr l'Ecole) – zone n°2

PRESTATIONS DE BROUAGE DE VÉGÉTAUX

En 2025, Versailles Grand Parc a déployé un dispositif de broyage de végétaux pour répondre aux besoins en paillage et en matière sèche des espaces verts et des sites de compostage partagé. Ce dispositif permet la valorisation locale des végétaux ligneux issus de partenaires

publics et privés et la mise à disposition d'une partie du broyat pour les sites de compostage partagé de l'Agglo. En 2025, 4 partenariats ont été conclus avec 2 communes (Châteaufort et Viroflay) et 2 sites privés. Prestation de broyage de végétaux au Tiers-Lieu de l'Ermitage (Versailles)



› FOCUS

L'année 2025 a été marquée par deux temps forts autour de la valorisation de proximité des biodéchets et de l'évolution des pratiques sur le territoire :

-La Rencontre technique « Gestion des végétaux dans l'espace public et privé : une évolution des pratiques », organisée début juin à Versailles en partenariat avec le Réseau Compost Citoyen Île-de-France. Cette conférence a rassemblé différents acteurs autour des enjeux de gestion durable des végétaux. Les échanges ont porté sur des sujets tels que le broyage, le paillage et la gestion in situ. Ils ont également souligné l'importance de la sensibilisation, de la formation et de l'accompagnement au changement.

-La 1ère Rencontre des référents de site de compostage a réuni les volontaires du territoire autour des actualités sur le déploiement du tri à la source, du partage d'expériences et des bonnes pratiques. Le lancement d'une application mobile du référent, adaptée à leurs besoins au quotidien, et l'atelier participatif ont renforcé leurs liens et leurs compétences pour la gestion de leurs zones partagées.

Ces deux rendez-vous témoignent de l'engagement de Versailles Grand Parc dans le déploiement du tri à la source des biodéchets.

Pré-collecte des déchets

(Bacs, bornes de collecte déchets)

CARACTÉRISTIQUE ACTUELLE DE LA PRÉ-COLLECTE

La majorité des foyers est actuellement conteneurisée selon la répartition présentée ci-dessous. Le principe de la présentation en sacs ou évacuation par des bornes de collecte pour certains flux a été maintenu afin de résoudre les impossibilités de stockage de bacs. Certaines dispositions particulières sont propres à chaque commune.

Dans le cadre de l'optimisation des collectes, Versailles Grand Parc s'efforce d'harmoniser les modes de présentations des déchets.

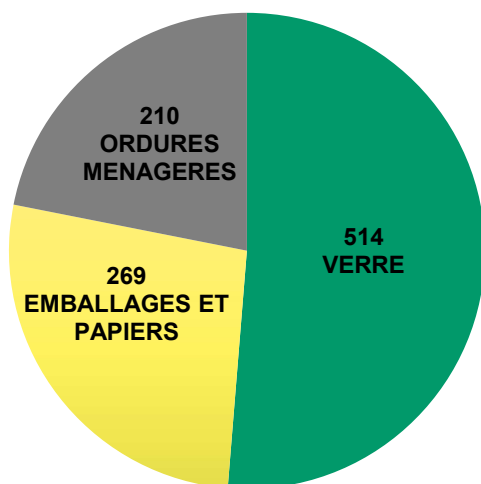
Ainsi, l'Agglo étend les prestations de conteneurisation à l'ensemble des communes pour chaque flux de déchets, excepté le verre qui tend à être uniquement collecté en bornes de collecte déchets.

BORNES DE COLLECTE

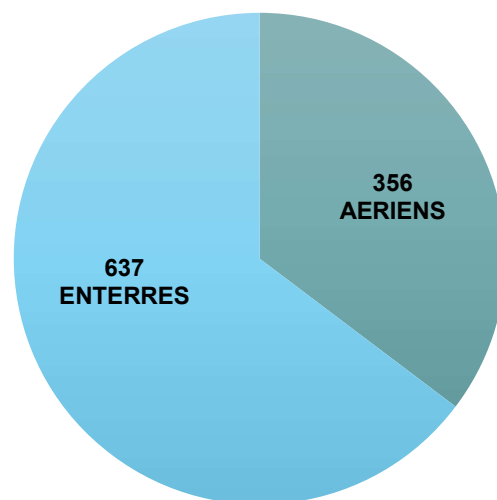
La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc recense 1001 bornes de collecte sur son territoire (dont 993 appartenant à la collectivité). Versailles Grand Parc développe et entretient son parc de bornes de collecte déchets.

Territoire de Versailles Grand Parc		Quantité de bornes de collecte appartenant à l'Agglo			
		Communes	EP	OM	VERRE
Ordures ménagères	- Majoritairement en bacs	Bailly	0	0	8
	- Bornes de collecte (12%)	Bièvres	4	6	8
	- Compacteurs pour certaines résidences.	Bois d'Arcy	31	30	37
	- Sacs sur Versailles uniquement pour les adresses non équipées de bacs (difficultés de stockage) et en mixte bacs/sacs pour la résidence Parly 2 sur la partie historique le Chesnay	Bougival	0	0	24
Emballages et papiers	- Majoritairement en bacs	Buc	3	3	17
	- Bornes de collecte (12%)	Châteaufort	2	1	9
	- Compacteurs pour certaines résidences	Fontenay-le-Fleury	28	29	35
		Jouy-en-Josas	4	0	17
Verre	- Bacs pour les communes encore en porte à porte (résidence Parly2 sur le Chesnay	La Celle Saint-Cloud	0	0	36
	- Rocquencourt, et Vélizy-Villacoublay)	Le Chesnay-Rocquencourt	6	7	41
	- Bornes de collecte pour les autres (89%)	Les Loges-en-Josas	2	1	8
		Noisy-le-Roi	18	11	18
Végétaux	- Bacs	Rennemoulin	0	0	0
	- Grutage ou apport en benne pour certaines résidences / quartiers (4%)	Saint-Cyr-l'École	63	60	59
		Toussus-le-Noble	1	1	5
		Vélizy-Villacoublay	0	0	2
		Versailles	105	59	156
		Viroflay	2	2	34
		TOTAL AGGLO	269	210	514

Répartition des flux des bornes de collecte en 2025



Répartition des types de bornes de collecte en 2025



DÉVELOPPEMENT DU PARC DE BORNES DE COLLECTE DÉCHETS :

En 2025, Versailles Grand Parc a :

- Adapté 17 bornes enterrées tous flux confondus (renouvellement du parc)
- Remplacé 9 bornes de collectes aériennes par un nouveau modèle aérien

Le programme de remplacement de bornes de collecte enterrées vétustes se poursuivra sur l'Agglo en 2026 (une vingtaine).

MAINTENANCE ET NETTOYAGE

En parallèle, pour maintenir les bornes de collecte propres et en bon état, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a réalisé 94 interventions de maintenance curative et 7 campagnes de lavage dans l'année, ainsi que 10 interventions ponctuelles de lavage soit sur des bornes sensibles soit en vue des adaptations (condition préalable d'hygiène exigée par le fournisseur). Les sessions de lavage représentent en tout 2 600 bornes nettoyées, une même borne pouvant être lavée plusieurs fois dans l'année.

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'implantation de bornes de collecte dans l'habitat collectif et pavillonnaire est étudiée par l'Agglo dans le cadre de l'instruction de permis de construire. Ainsi, 126 permis de construire ont ainsi été instruits en 2025.

QUALITÉ DU TRI DANS LES BORNES

En 2025, quatre caractérisations sur des bornes de collecte de flux emballages et papiers ont été réalisées avec le SIDOMPE pour les communes de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint Cyr L'Ecole et Versailles, afin de déterminer la qualité du tri effectuée par les habitants.

Bornes de collectes des communes	Moyenne taux d'erreurs de tri	
	PAV	PAP
Bois d'Arcy	33,9%	18,8%
Versailles	5,42%	9,16%
Fontenay-le-Fleury	30,22%	38,5%
Saint-Cyr-l'École	17,11%	14,71%

Une nouvelle borne de collecte de flux verre a été spécialement commandée pour répondre aux besoins des communes pour les manifestations. Plus petite et sur roue, elle permet un déplacement facile pour les personnels sur place pour un besoin ponctuel.



ABRIS BACS

En 2025, on ressenne 24 abris bacs ordures ménagères résiduelles et 22 abris bacs emballages/papiers installés sur certaines communes pilotes de la TECO. Ces équipements sont implantés dans des zones où la mise à disposition de bacs individuels ou l'implantation de bornes enterrées n'est pas envisageable, notamment en raison de la présence de réseaux souterrains ou aériens, ou d'une configuration des lieux ne permettant pas une organisation sécurisée de la collecte en apport volontaire.

Quantité abris bacs		
Communes	OM	EP
Bougival	4	2
Châteaufort	12	12
Jouy-en-Josas	5	5
Loges-en-Josas	3	1



>FOCUS : BRIGADE BORNES DE COLLECTE

Afin de renforcer la propreté aux abords des points d'apport volontaire, une brigade dédiée a été mise en place sur l'ensemble du territoire à compter d'octobre 2025. Intervenant du lundi au vendredi, ces équipages ont pour mission de collecter les dépôts sauvages constatés autour des conteneurs destinés aux ordures ménagères ainsi qu'aux emballages et papiers. Ils assurent également le débouchage des bornes pouvant donner l'impression aux usagers que les équipements sont saturés alors qu'ils disposent encore d'une capacité disponible. Cette nouvelle organisation vise à améliorer la qualité du service rendu aux habitants, à maintenir la propreté des sites et à optimiser l'utilisation des équipements de collecte. Un premier bilan complet sera réalisé fin 2026 (tonnage collectés, points noirs rencontrés et actions à mettre en place).

Points de collecte en regroupement

BORNES DE COLLECTE DES TEXTILES

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc poursuit activement sa politique de prévention et de réduction des déchets à travers son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), adopté le 2 avril 2025 pour une durée de 5 ans. Ce programme prévoit un ensemble d'actions concrètes visant à limiter la production de déchets sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2013, Versailles Grand Parc est conventionné avec l'éco-organisme Refashion (anciennement Eco TLC), dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) dédiée aux textiles, linge de maison et chaussures (TLC). Cette convention permet le versement de soutiens financiers destinés aux opérateurs de collecte et de tri ainsi qu'aux collectivités territoriales engagées dans le développement de cette filière.

Dans ce cadre, l'éco-organisme apporte plusieurs soutiens financiers à la collectivité en contrepartie de la collecte des TLC sur le territoire. Ces aides concernent notamment :

- Les déchèteries équipées d'une ou plusieurs bornes de collecte ;
- Les actions de communication entreprises volontairement par la collectivité. Quatre catégories d'actions sont éligibles à ce soutien : les collectes événementielles, les campagnes ciblant la jeunesse, les ateliers citoyens, ainsi que la communication dans la presse quotidienne régionale et départementale.

En 2025, l'intercommunalité a bénéficié du soutien forfaitaire attribué aux déchèteries équipées de bornes de collecte des textiles. Les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy, ainsi que l'Ecopoint de Bièvres, ont ainsi été éligibles à ce dispositif.

L'intercommunalité a également perçu un soutien financier au titre des actions de communication digitale menées sur les réseaux sociaux de Versailles Grand Parc afin de promouvoir le réemploi, le don et le recyclage des textiles, du linge de maison et des chaussures.

NOMBRE DE POINTS DE COLLECTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (HORS ÉVÉNEMENTIEL)

Commune	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bailly	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Bièvres	3	4	3	2	1	1	1	1	1	2	2
Bois d'Arcy	4	4	5	6	6	6	7	7	6	7	6
Bougival	6	6	6	5	5	5	6	7	7	7	8
Buc	2	2	2	2	3	4	5	7	7	7	7
Châteaufort	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fontenay-le-Fleury	10	10	10	8	7	7	7	8	8	8	8
Jouy-en-Josas	6	6	6	5	4	3	4	4	4	5	5
La Celle Saint-Cloud	6	6	7	7	7	7	7	8	10	11	11
Le Chesnay-Rocquencourt	2	2	3	3	4	8	10	15	14	15	17
Les Loges-en-Josas	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Noisy-le-Roi	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	0
Rennemoulin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Cyr-l'École	8	8	8	8	8	8	8	8	8	10	10
Toussus-le-Noble	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vélizy-Villacoublay	/	7	8	10	11	12	13	21	21	25	27
Versailles	16	16	18	23	23	25	28	34	35	35	33
Viroflay	0	2	1	1	1	1	3	3	3	3	3
TOTAL	68	80	85	88	89	95	108	131	132	143	142

Données issues des statistiques Refashion

Par ailleurs, Versailles Grand Parc a signé une convention avec les opérateurs de collecte Le Relais Val de Seine et Le Relais Eure-et-Loir, valable jusqu'au 7 avril 2028, afin d'implanter et de gérer des points de collecte de textiles sur l'ensemble de son territoire. **En 2025, ces 69 points d'apport ont permis de collecter plus de 690 tonnes de textiles.** Ces derniers sont ensuite triés en vue de leur réemploi (revente ou export vers les structures africaines du Relais) ou de leur recyclage (transformation en matériaux d'isolation, chiffons industriels ou combustibles solides de récupération).

Sur cette quantité, 641 tonnes ont été collectées hors bornes situées en déchèteries, soit une baisse de 4% par rapport à 2024. Le ratio est alors de **2,36 kg/habitant**, un résultat en dessous de la moyenne régionale d'Île-de-France, estimée à 3,21 kg/habitant.

Cette diminution de tonnages par rapport à l'année 2024 s'explique en partie par la suppression définitive de 3 bornes de collecte sur la ville de Noisy-Le-Roi (suppression à partir du mois de juin 2025 sur décision de la ville). A titre d'exemple, ces 3 bornes avaient permis la collecte de plus de 17 T en 2024.

La collecte des textiles a par ailleurs été perturbée en 2025 par la crise nationale de la filière. Le Relais a suspendu temporairement ses collectes pour dénoncer des difficultés de financement et l'absence de débouchés suffisants pour les textiles triés. Ces perturbations ont probablement contribué à la légère baisse des tonnages textiles collectés sur le territoire.

Versailles Grand Parc, en partenariat avec Le Relais, encourage également les communes membres à organiser des collectes de textiles lors d'événements locaux (brocantes, vide-greniers, etc.).

En 2025, 11 communes (Bailly, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Vélizy-Villacoublay et Versailles) ont organisé des collectes ponctuelles de textiles à l'occasion d'événements locaux. Ces opérations ont permis de collecter **4,36 tonnes de textiles destinés au réemploi ou au recyclage**, soit une **augmentation de 1,8 tonnes par rapport à 2024**, témoignant d'une mobilisation accrue des habitants en faveur du tri et de la valorisation des textiles.

EVOLUTION DES TONNAGES SUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bornes hors déchèterie	721	759	776	792	633	749	710	714	666	641
Déchèterie de Bois d'Arcy	13,29	17,11	20,90	28,15	19,16	28,90	25,30	23,60	27,15	31,26
Déchèterie de Buc	-	-	-	-	4,31	8,40	9,50	10,33	13,29	15,16
Écopoint de Bièvres	2,18	2,87	3,72	5,37	4,85	7,80	5,20	6,85	5,07	6,29



BORNES DE COLLECTE DES PETITS APPAREILS EN MÉLANGE

Afin de compléter la gamme des services de proximité, Versailles Grand Parc a signé en 2019 une convention de partenariat avec l'Eco-organisme Ecologic afin de proposer une collecte de proximité pour les Petits Appareils en Mélange (PAM). Ce dispositif permet aux habitants de l'Agglo de déposer des petits appareils électroniques (téléphones, rasoirs, sèche-cheveux...)

L'objectif est d'éviter que ces déchets ne soient jetés aux ordures ménagères ou aux encombrants. En effet, du fait de leurs composants, ils nécessitent une prise en charge spécifique afin de permettre leur dépollution, leur recyclage et une meilleure valorisation des matières qu'ils renferment.

En 2025, à l'issue d'une phase d'expérimentation concluante menée entre 2019 et 2024, l'Agglo a signé une nouvelle convention avec Ecologic afin de pérenniser le déploiement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

De ce fait, les 30 bornes déjà installées sur les communes de Versailles Grand Parc liées à la période de test ont été conservées et sont disponibles en libre-service aux habitants.

Après la forte progression enregistrée entre 2023 et 2024 (+35%), les tonnages de Petits Appareils en Mélange collectés se stabilisent **en 2025 avec 73,22 tonnes**, contre 72,49 tonnes l'année précédente, soit une légère hausse de 1%.



Le tonnage moyen annuel par borne reste également stable à 2,44 tonnes en 2025, contre 2,42 tonnes en 2024.

En parallèle, le poids moyen par enlèvement diminue de 99 kg à 80 kg.

L'objectif est de maintenir cette dynamique et de poursuivre le développement du réseau de bornes afin d'augmenter les quantités collectées.

	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage collecté	17,77	46,5	53,66	72,49	73,22
Evolution du tonnage collecté		-	15%	35%	1%
Tonnage annuel moyen / borne	0,59	1,55	1,79	2,42	2,44
Evolution du tonnage annuel moyen/borne		-	15%	35%	1%
Poids moyen d'enlèvement / borne (kg)	101	120	90	99	80



Par ailleurs, les contenants à piles installés sur les bornes PAM ont permis de collecter 4,011T en 2025 contre 3,4T en 2024, soit une augmentation de 18%.

Depuis leur déploiement en 2023, les quantités collectées ne cessent d'augmenter. Alors que 3 tonnes de piles avaient été collectées lors de la première année de fonctionnement, le tonnage atteint en 2025 représente une hausse de 34% en deux ans.

En 2025, 134Kg de piles ont été collectées en moyenne par borne.

Les matériaux issus du recyclage des piles permettent de produire de nouveaux produits comme des piles et batteries neuves, des tuyaux de cuivre ou encore des pièces automobiles.

Collecte des déchets

Les habitants des communes sont collectés en porte à porte dans le cadre d'un marché public attribué à deux sociétés se partageant le territoire : la société Nicollin et la société Coved dont les répartitions des villes est la suivante :

→ **NICOLLIN** pour 3 communes : Le Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, Versailles et 2 villes : Bougival, La Celle-Saint-Cloud

→ **COVED** (groupe PAPREC) pour 13 villes : Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Renne-moulin, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La fréquence de la collecte des ordures ménagères est hétérogène sur le territoire. La densité, la structuration de l'habitat et des commerces expliquent ces différences.

Ainsi, si certains secteurs bénéficient jusqu'à 3 collectes par semaine pour les ordures ménagères, la majorité dispose d'une collecte 2 fois par semaine excepté pour les communes dans lesquelles la tarification écoresponsable est en place. Pour ces communes, l'habitat pavillonnaire est collecté 1 fois par semaine et l'habitat collectif reste collecté 2 fois par semaine.

En 2025, la collectivité a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer le renouvellement du marché de collecte arrivant à échéance en mars 2028. Versailles Grand Parc a démarré les suivis des taux de remplissage des



bacs d'ordures ménagères dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification éco-responsable (TECO) et de la réflexion sur l'optimisation des fréquences de collecte. Le prestataire a réalisé 113 suivis de tournées sur l'ensemble du territoire, permettant le contrôle de 20 958 bacs. Les observations montrent que 60% des bacs sont remplis à plus de 75%. Au total, 1 197 bacs débordants ont été recensés, soit 6% des bacs contrôlés.

Les premiers résultats mettent en évidence des situations contrastées selon les secteurs. Certains présentent des niveaux de remplissage faibles pouvant permettre une optimisation future des fréquences de collecte, tandis que d'autres conservent des taux de remplissage élevés nécessitant le maintien du niveau de service actuel.

Les résultats mettent également en évidence des différences entre les secteurs soumis à la TECO et hors TECO. Dans les zones TECO, 47% des bacs sont remplis à 100% et 8,7% sont débordants, contre respectivement 36,2% et 5% dans les secteurs hors TECO. Ces écarts montrent que la communication sur ce nouveau système a été positive et que les usagers ont réussi à contrôler leur production de déchets. Les suivis se poursuivent en 2026 avec l'étude de la qualité du tri des bacs emballages et papier.



L'année a été marquée par deux accidents mortels au sein de la société de collecte Nicollin, l'un lié à une manœuvre de marche arrière et l'autre survenu sur une voie à forte circulation. À la suite de ces événements, un renforcement de la démarche de prévention a été engagé à l'échelle du territoire. Un suivi des « points noirs » a notamment été mis en place afin d'identifier et de résorber les situations à risque rencontrées lors des opérations de collecte, telles que les manœuvres de marche arrière, le port de charges lourdes ou encore les difficultés liées à la circulation. Cette démarche repose sur un travail de terrain associant les équipes de Versailles Grand Parc, les collecteurs et les communes concernées, qui se rencontrent sur le terrain afin d'analyser les situations à risque et de mettre en œuvre des solutions adaptées. Cette approche tripartite permet d'agir au plus près des conditions réelles d'exploitation et de renforcer la sécurité des agents. Par ailleurs, la collectivité poursuit depuis deux ans sa collaboration avec la CRAMIF à travers une participation régulière aux réunions « Club Collecte des Déchets » dédiées à la prévention des risques professionnels, dans une logique d'amélioration continue des conditions de sécurité des agents et des prestataires intervenant sur le territoire.

LES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les déchets emballages et papiers sont ramassés en moyenne 1 fois par semaine sur le territoire. Seule la commune de Versailles, depuis juillet 2020, et un secteur du Chesnay-Rocquencourt (secteur Le Chesnay) bénéficient de 2 collectes par semaine pour certaines résidences pour donner suite au passage en extension des consignes de tri des emballages plastiques.

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur la quasi-totalité des communes une fois par mois en systématique, à l'exception de :

- Versailles : 1 fois par semaine
- Le Chesnay-Rocquencourt : deux fois par mois

LE VERRE

Dans un souci d'optimisation, la collecte du verre est essentiellement réalisée en bornes de collecte déchets. Seule la commune de Vélizy-Villacoublay est encore collectée en porte-à-porte.



LES VÉGÉTAUX

Afin d'adapter le ramassage des végétaux aux périodes de production de déchets (chute de plus en plus tardive des feuilles, ramassage des sapins en janvier et besoin d'une reprise plus précoce des interventions hebdomadaires), les végétaux sont collectés de façon hebdomadaire de mi-mars mi-décembre. Le service est ensuite interrompu. Toutefois, en hiver, une collecte spéciale pour les sapins est organisée sur le territoire via des parcs à sapins (à l'exception de La Celle Saint-Cloud où une collecte en porte-à-porte a été réalisée en semaine 1). Il n'y a pas de ramassage pendant la semaine du 15 août en raison de la faible production constatée à cette période.

A noter, sur certaines résidences, la collecte des végétaux des particuliers se fait par grutage (nombre de collecte variable selon le type de résidences).



COLLECTE DE SAPINS

L'Agglo a poursuivi le développement de la collecte des sapins de Noël au sein de parcs à sapins dans les 18 communes du territoire. Le dispositif s'est renforcé dans plusieurs communes:

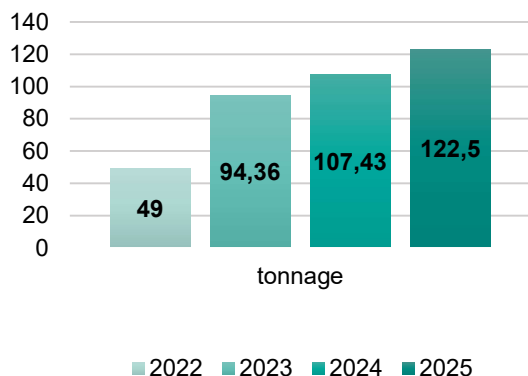
- À La Celle Saint-Cloud, 6 nouveaux parcs à sapins ont été créés sur espace public et 2 au sein de résidences privées. Une collecte exceptionnelle en porte-à-porte des végétaux a aussi été maintenue au cours de la première quinzaine de janvier.

- À Versailles, 3 nouveaux parcs à sapins ont été créés sur espace public, ainsi qu'1 à Bailly, 1 à Noisy-le-Roi et 1 au Chesnay-Rocquencourt.



Parc à sapins à La Celle-Saint-Cloud

Ce dispositif de collecte a confirmé son caractère vertueux et sa capacité à favoriser la valorisation des végétaux. En 2025, **185** parcs à sapins ont été déployés sur le territoire et ont permis de collecter **122,5** tonnes de sapins.



PARTICULARITÉS DE COLLECTE

A noter, sur certaines résidences de Versailles Grand Parc, des collectes spécifiques existent (CF annexe 4).

>FOCUS : DEPART INCENDIE

Au cours de l'année, plusieurs départs de feu ont été recensés dans la trémie de bennes affectées à la collecte des emballages et papiers ainsi qu'aux encombrants.

Les investigations menées ont mis en évidence la présence de batteries et piles au lithium ainsi que de cartouches de protoxydes d'azote comme principale cause de ces incidents. Ces déchets, lorsqu'ils sont endommagés ou comprimés lors des opérations de collecte et de compactage, peuvent provoquer des courts-circuits à l'origine d'incendies. Au-delà des risques matériels pour les véhicules et les installations de traitement, ces événements représentent un danger important pour la sécurité des agents de collecte et l'ensemble des agents intervenant sur la chaîne de gestion des déchets.



LES DECHETS ALIMENTAIRES

En vertu de la circulaire du 10 janvier 2012, les gros producteurs de déchets alimentaires sont dans l'obligation d'organiser leur tri à la source ainsi que leur valorisation.

La collecte séparée des déchets alimentaires des professionnels, mise en place progressivement sur le territoire depuis 2018, s'est poursuivie en 2025. Depuis la sortie de Versailles Grand Parc du Syctom de Paris en janvier 2022, cette collecte est assurée dans le cadre des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés. Les déchets alimentaires collectés sont orientés vers l'écosite de Thiverval-Grignon (Yvelines), où ils sont valorisés localement par micro-méthanisation et co-compostage. Cette valorisation permet la production de biogaz (énergie renouvelable) ainsi que d'amendements organiques destinés au retour au sol.

En 2025, 112 sites sont collectés au sein de l'intercommunalité pour un total d'environ 387 tonnes.

Année	Déchets alimentaires collectés en tonne
2018	143
2019	336
2020	218
2021	353
2022	403
2023	382
2024	368
2025	387

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) s'applique depuis le 31 décembre 2023, à tous les producteurs ou détenteurs de déchets alimentaires, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion de déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (AGEC) s'applique depuis le 31 décembre 2023, à tous les producteurs ou détenteurs de déchets alimentaires, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion de déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des déchets alimentaires.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de proposer des solutions pour le tri à la source des déchets alimentaires (c'est-à-dire les déchets organiques d'origine alimentaire ou végétale). Dès 2010, Versailles Grand Parc a souhaité accompagner les foyers dans cette démarche par des ateliers de sensibilisation et la mise à disposition de composteurs individuels, puis de composteurs partagés pour les logements collectifs, et enfin de bacs de lombricompostage. En 2024, ces dispositifs ont été confirmés avec une volonté d'accélérer le compostage de quartier grâce à la mise en place de bacs en apport volontaire notamment dans les centres villes.

Afin de prendre en compte toutes les spécificités locales et notamment celles des zones urbaines à forte densité de population, 5 solutions seront expérimentées à partir de décembre 2025 et se poursuivra en 2026. Cette phase d'expérimentation s'étendra sur deux ans, au terme desquels un bilan complet sera réalisé afin d'évaluer les dispositifs les plus pertinents à pérenniser.

- Le compostage de quartier accompagné : permanences d'agents de Versailles Grand Parc et d'associations pour accueillir et informer les usagers qui viennent apporter leurs déchets.
- Le compostage de ville : conteneur accueillant du pré-compost, collecté tous les 2 à 3 mois et utilisé comme engrais. En décembre 2025, un composteur grutable a été installé à Bailly sur le parking du tramway.
- Les bornes de collecte : conteneurs accueillant des biodéchets non dégradés, collectés 2 fois par semaine et emportés sur une plateforme de co-compostage.
- Les Keyholes jardins composteurs : bacs entourés d'une jardinière accueillant des déchets alimentaires qui en se dégradant alimentent en engrais les plantes de la jardinière. 3 Keyholes jardins composteurs ont été installés en décembre 2025 sur les communes de Saint-Cyr-L'Ecole, Bailly et Bois-d'Arcy.
- La collecte en porte à porte des déchets des cantines des écoles et des marchés alimentaires.

LA FRÉQUENCE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DÉCHETS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les fréquences de collecte en porte-à-porte sont présentées dans le tableau ci-dessous. Une réduction des fréquences de collecte sur le flux ordures ménagères a été réalisée dans le cadre de l'élargissement du périmètre de la tarification écoresponsable. Ainsi la collecte du secteur pavillonnaire de Bailly, Bièvres et Buc est réduite à une collecte par semaine depuis le 31 mars 2025. La collecte du secteur collectif est également réduite à deux fois par semaine pour Bailly depuis cette même date. A noter que la commune de Toussus-le-Noble a déjà vu sa fréquence réduite au 1er janvier 2023.

	Sectorisation	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Végétaux	Verre	Encombrants
Bailly	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Bièvres	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Bois d'Arcy	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Bougival	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Buc	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Châteaufort	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Fontenay-le-Fleury	pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Jouy-en-Josas	zone bleue	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
La Celle Saint-Cloud	10 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Le Chesnay (commune historique)	zone violette	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	2 fois / mois
	zones rose / orange	C2	C1	C1		2 fois / mois
	zone bleue / vert	C3	C2	C1		2 fois / mois
Les Loges-en-Josas	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Noisy-le-Roi	Pavillons	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	collectifs	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Rennemoulin	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Rocquencourt (commune historique)	commune	C3	C1	C1	Résidence Parly 2	1 fois / mois
Saint-Cyr-l'École	zone bleue	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
	zone orange	C2	C1	C1	-	1 fois / mois
Toussus-le-Noble	commune	C1	C1	C1	-	1 fois / mois
Vélizy-Villacoublay	2 secteurs	C2	C1	C1	2 fois / mois	1 fois / mois
Versailles	4 secteurs	C3	C2	C1	-	1 fois / semaine
Viroflay	2 secteurs	C2	C1	C1	-	1 fois par mois

C = nombre de collectes par semaine

DESSERTE POPULATION AU 1er JANVIER 2025

	Habitants concernés par la collecte des bornes de collecte en PAV (compacteur et grutage compris)					Habitants concernés par la collecte en PAP				
	EP	DV	OM	VE	OE	EP	DV	OM	VE	OE
Bailly	0	0	0	3 686	0	3 686	3 686	3 686	0	3 686
Bièvres	488	0	488	4 710	0	4 222	4 710	4 222	0	4 710
Bois d'Arcy	2715	0	2715	17 140	0	14 425	17 140	14 425	0	17 140
Bougival	0	0	0	9 249	759	9 249	9 249	9 249	0	8 490
Buc	300	0	300	5 845	0	5 545	5 845	5 545	0	5 845
Châteaufort	250	0	125	1 622	0	1 372	1 622	1 497	0	1 622
Fontenay-le-Fleury	6708	2500	6708	13 749	2 500	7 041	11 249	7 041	0	11 249
Jouy-en-Josas	0	0	1500	7 892	0	7 892	7 892	6 392	0	7 892
La Celle Saint-Cloud	0	5675	4500	20 285	4 500	20 285	14 610	15 785	0	15 785
Le Chesnay - Rocquencourt	810	0	810	23 464	0	29 794	30 604	29 794	7 140	30 604
Les loges-en-Josas	18	0	0	1 675	0	1 657	1 675	1 675	0	1 675
Noisy-le-Roi	1045	550	1045	7 718	0	6 673	7 168	6 673	0	7 718
Rennemoulin	0	0	0	114	0	114	114	114	0	114
Saint-Cyr-l'École	7066	0	7066	22 158	0	15 092	22 158	15 092	0	22 158
Toussus-le-Noble	125	0	125	1 169	0	1 044	1 169	1 044	0	1 169
Vélizy-Villacoublay	0	0	0	185	0	23 350	23 350	23 350	23 165	23 350
Versailles	11654	0	6529	83 623	3 500	71 969	83 623	77 094	0	80 123
Viroflay	220	0	220	17 557	0	17 337	17 557	17 337	0	17 557
TOTAL AGGLO	31 399	8 725	32 131	241 841	11 259	240 747	263 421	240 015	30 305	260 887
% POPULATION DESSERVIE	12%	3%	12%	89%	4%	88%	97%	88%	11%	96%

Valorisation énergétique

Depuis 2023, l'Agglo dépend de 2 syndicats pour le traitement de ses déchets : le **SITRU** (Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbain de Boucle de la Seine) pour les communes de Bougival et La Celle Saint-Cloud et le **SIDOMPE** (Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie) pour le reste de ses communes membres.

	SITRU Carrières-sur-Seine (78)	SIDOMPE Thiverval-Grignon (78)
Installation	Centre de Valorisation Énergétique CRISTAL Carrières-sur-Seine (78)	Unité de Valorisation Énergétique Thiverval-Grignon (78)
Capacité	123 000 t/an	243 000 t/an
Tonnage 2025	Tonnages incinérés = 78 735 t	Tonnages incinérés = 198 072 t
Bilan matière	- Mâchefers 17 783 t - Métaux ferreux et non ferreux : 2766 t - REFIDND : 3031 t	- Mâchefers : 29 562 t - Métaux ferreux et non ferreux : 3 747 t - REFIDND : 6 283 t
Valorisation énergétique	Électricité : - Électricité vendue : 9 GWh, - Électricité autoconsommée : 8 GWh Chaleur : - Chaleur vendue : 87 GWh	Électricité : - Électricité vendue à EDF : 69 GWh, - Électricité autoconsommée : 16 GWh Chaleur : - Chaleur vendue pour 7 500 équivalents logements : 40 GWh - Chaleur valorisée en interne : 64 GWh
Performance énergétique (<60% = filière d'élimination)	70,6% hors autoconsommation de vapeur	74,57% (Pe) Rendement Énergétique = 77,54% (RE)
Rejet et traitement des fumées	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : 80 mg/Nm3	Voie sèche Valeur limite d'émissions NOx : < 80 mg/Nm3 appliqué à 100% du tonnage à compter du 01/06/2019
Certification	ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 50001	Le site est certifié ISO 45 001 depuis 2018 (OHSAS 18 001 depuis 2004), ISO 14 001 depuis 1999 et ISO 50 001 depuis 2018

*équivalent logements : Comprend les habitations, bâtiments administratifs, des écoles...

Tri et valorisation

Après la collecte, les papiers, emballages cartons, plastiques, aluminium ou acier sont transportés jusqu'aux centres de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage.

Les refus de tri (erreurs de tri faites par l'habitant) sont orientés vers une filière de valorisation énergétique (voir précédemment).

En 2025, deux centres de tri ont accueilli la collecte sélective issue des déchets ménagers de Versailles Grand Parc.

SIDOMPE : CENTRE DE TRI DE THIVERVAL-GRIGNON (78)

12 543 tonnes de déchets emballages et papiers issus de l'intercommunalité ont été réceptionnés en 2025 par le SIDOMPE, soit une légère hausse par rapport à 2024 (12 302 tonnes). Le taux moyen de refus de tri atteint 17,25%, contre 13,30% en 2024, soulignant la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation au geste de tri auprès des habitants afin d'améliorer la qualité des flux collectés.

Malgré cette hausse du taux de refus, les performances du centre de tri permettent de valoriser un nombre croissant de matériaux recyclables. Depuis la modernisation de l'équipement et l'extension des consignes de tri

à l'ensemble des emballages plastiques et aux petits emballages métalliques (en 2021), davantage de déchets peuvent être orientés vers les filières de recyclage adaptées. Les emballages plastiques tels que les pots, barquettes et films plastiques, ainsi que les petits emballages métalliques (capsules de café, couvercles, etc.), bénéficient ainsi de solutions de recyclage qui contribuent au développement de l'économie circulaire et à la préservation des ressources.

SITRU : CENTRE DE TRI DU BLANC MESNIL (93)

Les déchets d'emballages et papiers, collectés sur les communes de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud, sont acheminés vers le centre de transfert de Gennevilliers puis sont redirigés en gros porteurs vers le centre de tri du Blanc Mesnil, adapté à l'extension des consignes de tri, afin d'être triés. Ainsi, 1 460 tonnes de déchets emballages et papiers issus de ces deux communes a été réceptionnés en 2025 contre 1 398 tonnes en 2024. Le taux moyen de refus de tri s'établit à 28,15%, en amélioration par rapport à 2024 (32,05%).



Centre de tri du SIDOMPE à Thiverval-Grignon (78)



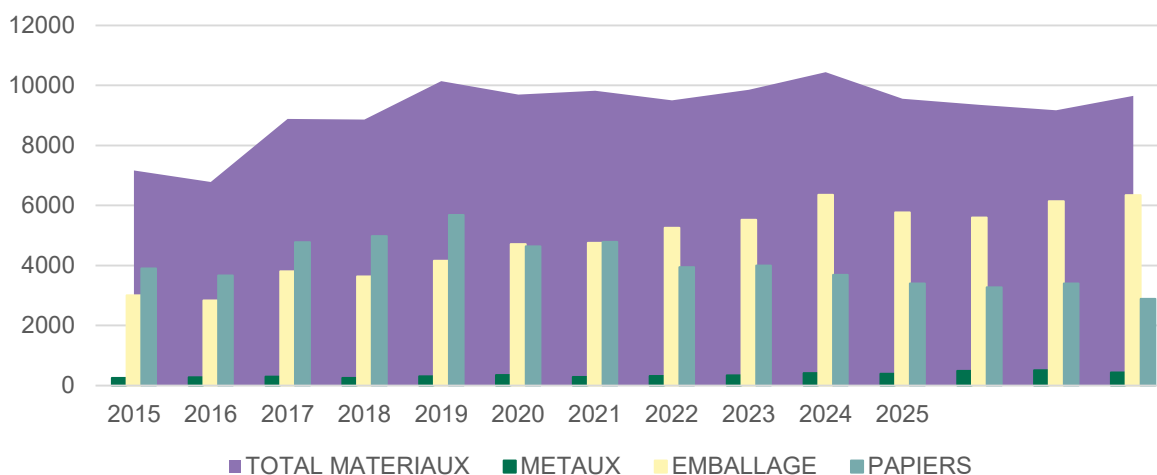
EVOLUTION TONNAGE DE MATIERE VALORISEE

En 2025, le tonnage des matières recyclées sur l'Agglo poursuit sa progression, confirmant la tendance amorcée depuis 2022. Cette hausse s'explique par la généralisation des consignes de tri, ainsi qu'une meilleure appropriation des gestes de tri par les habitants. La consommation de produits emballés reste également un facteur déterminant dans cette évolution.

En 2025, le tonnage d'emballages recyclés atteint 6 341 tonnes. Cette quantité est en augmentation continue pour la troisième année consécutive, traduisant une amélioration des performances de tri des habitants ainsi qu'une consommation toujours importante de produits emballés. Cette progression peut également être liée au développement du commerce en ligne et à l'utilisation croissante d'emballages en carton pour les livraisons à domicile.

À l'inverse, le tonnage des papiers recyclés poursuit sa baisse avec **2 884 tonnes collectées en 2025**. Cette diminution s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années. Elle s'explique principalement par la **dématérialisation croissante des usages** : réduction des impressions papier dans les administrations et les entreprises, généralisation des factures et documents numériques, ainsi que baisse de la lecture de la presse et des magazines en format papier au profit des supports numériques. Cette évolution des modes de consommation et d'accès à l'information entraîne mécaniquement une diminution de la quantité de papiers présents dans les flux de collecte sélective.

Evolution des matériaux recyclés





Les refus de tri correspondent aux déchets déposés à tort dans les bacs de collecte sélective par les usagers et qui ne peuvent pas être recyclés au sein du centre de tri des emballages et papiers. Il s'agit notamment des ordures ménagères résiduelles, des textiles, des équipements électriques et électroniques, ainsi que des déchets dangereux.

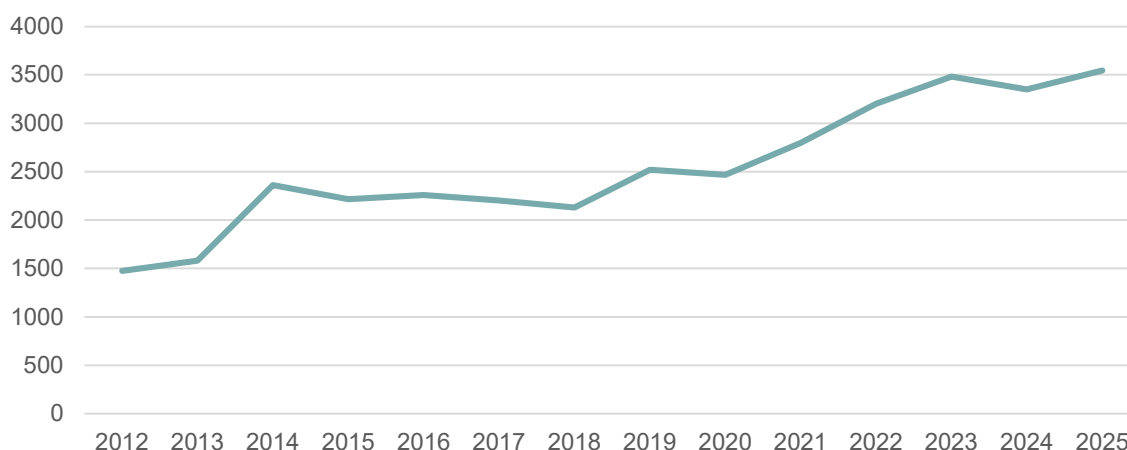
Depuis plusieurs années, le tonnage des refus de tri est en constante augmentation, atteignant **3 546 tonnes en 2025**. Cette évolution s'explique en partie par l'extension des consignes de tri, qui a permis d'élargir le nombre d'emballages acceptés mais qui peut également générer davantage d'erreurs de tri de la part des habitants. L'augmentation de la population et des quantités globales collectées contribue également à cette hausse en tonnage.

Toutefois, rapporté au nombre d'habitants, ce volume représente **13 kg par habitant et par an**, un niveau équivalent à la **moyenne nationale observée par Citeo**, estimée également à 13 kg/habitant/an. Le territoire de la communauté

d'agglomération de Versailles Grand Parc se situe ainsi dans la moyenne française et affiche une performance supérieure à celle observée à l'échelle de l'Île-de-France, où le taux de refus atteint en moyenne **24 kg par habitant et par an**.

Ces résultats doivent être analysés au regard des caractéristiques du territoire. En effet, les secteurs fortement urbanisés et composés majoritairement d'habitat collectif présentent généralement des taux de refus plus élevés en raison d'une rotation importante des occupants, de contraintes de stockage des déchets et d'une sensibilisation parfois plus complexe des usagers. Dans ce contexte, le caractère mixte de l'Agglo, associant zones urbaines denses et secteurs pavillonnaires, permet de maintenir une qualité de tri globalement satisfaisante malgré la progression du tonnage des refus. Cette performance témoigne de l'efficacité des actions de communication et de sensibilisation mises en œuvre, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer encore la qualité du geste de tri.

Evolution du tonnage de refus



ERREURS DE TRI DES DÉCHETS EMBALLAGES ET PAPIERS

Les extensions des consignes de tri ont été généralisée sur l'ensemble de l'Agglo au 1^{er} janvier 2022. La qualité du tri est observée lors de caractérisations effectuées par les syndicats de traitement sur les bennes d'emballages et papiers du territoire.

Afin d'identifier et analyser la composition des emballages ménagers et papiers triés par les administrés de l'Agglo, des caractérisations sont réalisées au minimum une fois par commune par an. Cette analyse permet de classer les emballages et papiers sur différentes catégories tel que : acier, aluminium, PEHD, PET, journaux magazines, erreurs de tri...

Ainsi cela permet l'Agglo, d'identifier le taux de refus (erreurs de tri) pour chacune des communes et mettre en place des actions de sensibilisation et de communication au tri des emballages et papiers.



TAUX DE REFUS EN 2025

En 2025, 71 caractérisations ont été réalisées sur les communes de Versailles Grand Parc dont 47 pour les communes membres du SIDOMPE et 24 pour les SITRU.

EVOLUTION DU TAUX DE REFUS

Moyenne taux refus Versailles Grand Parc	
2015	19,87%
2016	18,54% (Intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay)
2017	19,05%
2018	18,64%
2019	20,06%
2020	20,40%
2021	22,14% (Mise en place des extensions des consignes de tri sur les communes membres des syndicats de traitement du SYCTOM et SITRU)
2022	16,75% (Mise place du flux développement géré par CITEO)
2023	17,56%
2024	18,70%
2025	19,62%

Taux de refus de tri	
Bailly	21,81%
Bièvres	20,62%
Bois d'Arcy	15,32%
Bougival	25,51%
Buc	17,47%
Châteaufort	5,69%
Fontenay-le-Fleury	38,54%
Jouy-en-Josas	12,79%
La Celle Saint-Cloud	30,78%
Le Chesnay (commune historique)	9,19%
Les Loges-en-Josas	28,21%
Noisy-le-Roi	7,55%
Rennemoulin	22,54%
Rocquencourt (commune historique)	23,96%
Saint-Cyr-l'École	17,49%
Toussus-le-Noble	31,04%
Vélizy-Villacoublay	21,10%
Versailles	12,73%
Viroflay	6,86%
MOYENNE AGGLO	19,62%

Déchèteries

Versailles Grand Parc propose à ses habitants un service de déchèteries et de points de collecte de proximité destiné aux déchets qui ne peuvent être pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume.

Ce dispositif contribue à une meilleure gestion des encombrants (bois, ferraille, carton, papier, etc.) ainsi que des déchets présentant un caractère dangereux.

En 2025, cinq déchèteries de l'Agglo assurent le service pour les habitants du territoire. Par ailleurs, une convention de partenariat avec le syndicat de traitement SITRU permet également aux résidents de Bougival et de La Celle Saint-Cloud d'accéder à la déchèterie de Carrières-sur-Seine. Les conditions d'accès figurent dans le tableau ci-dessous, tandis que les jours et horaires d'ouverture sont précisés en annexe 7.

Les déchèteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, leur fonctionnement est encadré par une réglementation spécifique visant à garantir la protection de l'environnement, la sécurité des usagers et la maîtrise des risques liés au stockage des déchets.

Cette réglementation fixe notamment les capacités maximales de stockage ainsi que les quantités de déchets pouvant être réceptionnées, qu'ils soient dangereux ou non dangereux.

Les déchèteries sont des sites clôturés, sécurisés et surveillés, permettant aux usagers de déposer leurs déchets en apport volontaire dans des conditions adaptées et dans le respect des limites autorisées.

Les déchets admis peuvent être :

- Non dangereux : bois, gravats, plâtre, tout-venant, articles de sport et de loisir, etc.
- Dangereux : équipements électriques et électroniques, produits chimiques ménagers, piles, etc.

L'objectif principal est de favoriser le tri des déchets directement à la source, afin d'en permettre le réemploi, le recyclage ou la valorisation, dans une démarche de réduction des impacts environnementaux.

En complément de la collecte en porte-à-porte, les déchèteries contribuent également à sensibiliser le public à une gestion responsable des déchets.

À noter : l'accès aux déchèteries du territoire (à l'exception de la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay) nécessite la présentation d'une carte d'accès nominative.

Cette carte est strictement personnelle et ne peut être prêtée à une personne extérieure au foyer.



Decheterie	Adresse	Communes desservies	Exploitant	Modalités d'accès
Bois d'Arcy	Rue Abel Gance Zac de la croix bonnet	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	- 12 passages/an - Sans limite de volume - Sur présentation d'une carte d'accès
Buc	83 rue Clément Ader ZI le Pré Clos	Ensemble des communes du territoire	Versailles Grand Parc	- 12 passages/an - Sans limite de volume - Sur présentation d'une carte d'accès
Ecopoint de Bièvres	27 route de Jouy	Bièvres Jouy-en-Josas	Versailles Grand Parc	- 12 passages/an - Limité à 3m3/semaine - Sur présentation d'une carte d'accès
Le Chesnay-Rocquencourt	19 route de Saint-Germain	Bougival La Celle Saint-Cloud Le Chesnay-Rocquencourt Versailles	Versailles Grand Parc	- 12 passages/an - Limité à 3m3 par passage - Sur présentation d'une carte d'accès
Mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay	23 avenue Robert Wagner	Vélizy-Villacoublay	Versailles Grand Parc	- Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
Carrières-sur-Seine	1 rue de l'union	Bougival La Celle Saint-Cloud	SITRU	- Limité à 15 passages/an ou 3 tonnes/an - Sur présentation d'une carte d'accès



CONTROLE D'ACCES DES DECHETERIES ET STATISTIQUES

Un contrôle d'accès a été mis en place sur les déchèteries via la création de cartes d'accès. Ce dispositif permet d'identifier les usagers fréquentant les sites et de disposer de données précises sur la fréquentation de chaque déchèterie.

L'accès en déchèterie est gratuit pour les particuliers, sur présentation de la carte de déchèterie. Une seule carte nominative est délivrée par foyer.

En janvier 2025, le **nombre de passages autorisés est passé de 20 à 12** par foyer et par an. Cette évolution s'appuie sur une étude de fréquentation ayant montré que **les usagers réalisaient en moyenne 12 visites annuelles**. Cet ajustement permet d'adapter le service aux usages réels tout en garantissant une utilisation des cartes d'accès conforme à leur attribution. Les usagers ayant réalisé plus de 10 passages font l'objet d'un suivi spécifique afin de les informer du nombre de passages restant sur leur carte.

En 2025, **moins de 1%** d'habitants possédant une carte ont atteint les 12 passages autorisés. Les apports des professionnels sont payants. L'accès leur est réservé uniquement sur les déchèteries intercommunales de Bois d'Arcy et de Buc, en dehors des week-ends, et sur présentation d'une carte d'accès professionnelle.

En 2025, **5 987 cartes** d'accès ont été créées pour les déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc. Parmi elles, 805 cartes permettent également

l'accès à l'Ecopoint de Bièvres et 2 546 à la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. Depuis 2012, **75 248 cartes** ont été délivrées au total, avec une hausse de **7 %** entre 2024 et 2025.

541 nouvelles cartes d'accès ont été créées dans le cadre du déploiement de la tarification éco-responsable sur les communes de Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble.

Cette dynamique se traduit également par une hausse du nombre d'usagers distincts fréquentant les déchèteries pour ces quatre communes, avec une progression moyenne de **15% entre 2024 et 2025**.

› GESTION DES DONNEES PERSONNELLES DES USAGERS

Chaque année, les titulaires d'une carte d'accès n'ayant enregistré **aucun passage en déchèterie depuis plus de cinq ans** sont contactés par courrier ou par courriel.

Les usagers souhaitant conserver leur carte sont invités à **confirmer et actualiser leurs informations** (nom, prénom, adresse et coordonnées).

En l'absence de réponse, le compte est anonymisé conformément aux principes du RGPD relatifs à la conservation limitée des données personnelles.

Création des cartes d'accès	2022	2023	2024	2025
Nombre de cartes créées dans l'année (tous types de tiers)	5225	4275	5575	5987
Total cartes d'accès créées (tous types de tiers) depuis 2012	56 781	61 056	66 631	72 618
Evolution des cartes créées d'une année sur l'autre	-	-18%	30%	7%
Nombre de cartes créées à la suite des enquêtes TECO sur Bailly, Bièvres, Buc, Toussus-le-Noble	530	0	0	541

PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	BOIS D'ARCY	BUC	ECOPOINT	LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	VELIZY-VILLACOUBLAY
Tout venant incinérable	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
Tout venant non incinérable	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
Métaux	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
Végétaux	*	*	*	*	
Carton	*	*	*	*	
Gravats	*	*	*	*	
Plâtre	*	*			
Bois	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
Mobilier	*	*	* (benne encombrants)	* (benne encombrants)	
Déchets toxiques (peinture, colles, vernis, engrais, produits phytosanitaires, solvants, aérosols, acides...)	*	*		* (samedi uniquement)	*
Huile alimentaire	*	*		* (samedi uniquement)	*
Huile de vidange	*	*		* (samedi uniquement)	*
Bouteilles de gaz	*	*			
Capsules de café	*	*			
Batteries	*	*		* (samedi uniquement)	*
Pneus véhicules légers	*	*			
Filtres à huile	*	*		* (samedi uniquement)	*
Piles	*	*		* (samedi uniquement)	*
Cartouches d'encre	*	*		* (samedi uniquement)	*
Radiographies	*	*		* (samedi uniquement)	*
Extincteurs	*	*		* (samedi uniquement)	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	*	*	*	*	*
Articles de sport et de loisirs	*	*			
Articles de bricolage et de jardin thermiques	*	*			
Jeux, jouets et articles de bricolage et de jardin non thermique	*	*			
Ampoules et néons	*	*		* (samedi uniquement)	*
Textiles	*	*	*		
Bouchons	*	*		*	
Couettes et oreillers	*	*			
Livres et documents confidentiels	*	*			
Réemploi	*	*			
Articles culinaires	*	*			

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS DE LA DECHETERIE DE BOIS D'ARCY PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passage			Population 2025	Ratio passages / population (%)	Part de la fréquentation totale (%)	Evolution de la fréquentation entre 2024 et 2025
	2023	2024	2025				
Bailly	1 094	1 083	1 094	3 686	30%	2,5%	+1%
Bièvres	98	131	194	4 710	4%	0,5%	+48%
Bois d'Arcy	11 102	12 377	11 745	17 140	69%	27,3%	-5%
Bougival	472	576	520	9 249	6%	1,2%	-10%
Buc	131	211	168	5 845	3%	0,4%	-20%
Châteaufort	12	44	60	1 622	4%	0,1%	+36%
Fontenay-le-Fleury	4 553	4 797	4 667	13 749	34%	10,8%	-3%
Jouy-en-Josas	208	241	289	7 892	4%	0,7%	+20%
La Celle Saint-Cloud	1 291	1 479	1 565	20 285	8%	3,6%	+6%
Le Chesnay-Rocquencourt	2 843	2 851	3 114	30 604	10%	7,2%	+9%
Les Loges-en-Josas	57	59	57	1 675	3%	0,1%	-3%
Noisy-le-Roi	1 819	1 917	2 037	7 718	26%	4,7%	+6%
Rennemoulin	55	68	52	114	46%	0%	0%
Saint-Cyr-l'École	6 629	6 727	6 853	22 158	31%	15,9%	+2%
Toussus-le-Noble	19	22	40	1 169	3%	0,1%	+82%
Vélizy-Villacoublay	1 092	1 072	1 063	23 350	5%	2,5%	-1%
Versailles	6 891	7 159	7 678	83 623	9%	17,8%	+7%
Viroflay	1 696	1 795	1 856	17 557	11%	4,3%	+3%
TOTAL	40 062	42 609	43 076	272 146	16%	100%	+1%



ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS DE LA DECHETERIE DE BUC PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passage			Population 2025	Ratio passages / population (%)	Part de la fréquentation totale (%)	Evolution de la fréquentation entre 2024 et 2025
	2023	2024	2025				
Bailly	42	50	65	3 686	2%	0,3%	30%
Bièvres	144	523	888	4 710	19%	3,7%	70%
Bois d'Arcy	191	212	373	17 140	2%	1,5%	76%
Bougival	57	38	52	9 249	1%	0,2%	37%
Buc	3 915	4 463	4133	5 845	71%	17,1%	-7%
Châteaufort	1 296	1 460	1312	1 622	81%	5,4%	-10%
Fontenay-le-Fleury	84	113	134	13 749	1%	0,6%	19%
Jouy-en-Josas	1 303	1 859	2237	7 892	28%	9,3%	20%
La Celle Saint-Cloud	124	168	172	20 285	1%	0,7%	2%
Le Chesnay-Rocquencourt	391	744	656	30 604	2%	2,7%	-12%
Les Loges-en-Josas	904	993	1080	1 675	64%	4,5%	9%
Noisy-le-Roi	68	61	93	7 718	1%	0,4%	52%
Rennemoulin	0	0	0	114	0%	0%	0%
Saint-Cyr-l'École	218	318	423	22 158	2%	1,8%	33%
Toussus-le-Noble	704	797	757	1 169	65%	3,1%	-5%
Vélizy-Villacoublay	1 299	1 671	1913	23 350	8%	7,9%	14%
Versailles	5 590	7 013	7527	83 623	9%	31,1%	7%
Viroflay	1 509	1 808	2050	17 557	12%	8,5%	13%
TOTAL	17 839	22 291	24171	272 146	9%	100%	8%



ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS DE LA DECHETERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passage			Population 2025	Ratio passages / population (%)	Part de la fréquentation totale (%)	Evolution de la fréquentation entre 2024 et 2025
	2023	2024	2025				
Bougival	245	232	287	9 249	3%	3%	+24%
La Celle Saint-Cloud	585	702	711	20 285	4%	7%	+1%
Le Chesnay-Rocquencourt	6 983	7 193	7 020	30 604	23%	68%	-2%
Versailles	1 950	2 072	2 319	83 623	3%	22%	+12%
Autres liés à des modifications d'adresse intégrés à Versailles	11	3	7	-	-	-	-
TOTAL	9 703	10 199	10 344	272 146	4%	100%	+1%

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS DE L'ECOPOINT DE BIEVRES PAR COMMUNE

Communes	Nombre de passage			Population 2025	Ratio passages / population (%)	Part de la fréquentation totale (%)	Evolution de la fréquentation entre 2024 et 2025
	2023	2024	2025				
Bièvres	2 596	3 445	1 878	4 710	40%	59%	-45%
Jouy-en-Josas	2 661	1 139	1 318	7 892	17%	41%	+16%
TOTAL	5 257	4 584	3 198	272 146	1%	100%	-30%

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATIONS DE LA MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY PAR COMMUNE

	2022	2023	2024	2025
Nombre de visites	2490	1079	1177	623
Évolution des visites à l'année	-14%	-57%	+9%	-47%



FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Répartition en % (2025)
Particulier + particulier dépôt exceptionnel	36 037	39 453	37 114	36 923	39 053	38 864	90%
Professionnel + administration + association	2 505	2 575	2 633	2 480	2 690	3 288	8%
Collectivité (+ collectivité dépôt exceptionnel, service technique dépôt exceptionnel)	784	455	389	139	324	301	1%
Gens du voyage	6	6	129	520	542	623	1%
TOTAL	39 332	42 486	40 265	40 062	42 609	43 076	100%
Évolution des visites à l'année	-12%	+8%	-5%	-1%	+6%	+1%	-

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DE BUC

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Répartition en % (2025)
Particulier + particulier dépôt exceptionnel	7 244	12 869	14 429	16 049	20 452	21 239	87,9%
Professionnel + administration + association	270	640	764	834	975	2 051	8,5%
Collectivité (+ collectivité dépôt exceptionnel, service technique dépôt exceptionnel)	190	335	696	104	83	94	0,4%
Gens du voyage	6	-	347	852	781	787	3,3%
TOTAL	7 710	13 844	16 236	17 839	22 291	24 171	100%
Évolution des visites à l'année	-	+8%	+20%	+20%	+25%	+8%	-

FRÉQUENTATION PAR TYPE D'USAGER DE LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY- ROCQUENCOURT

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Répartition en % (2025)
Particulier + particulier dépôt exceptionnel	9 942	11 531	10 406	9 739	10 190	10334	99,9%
Collectivité (+ collectivité dépôt exceptionnel, service technique dépôt exceptionnel)	140	57	27	24	12	10	0,1%
TOTAL	10 082	11 588	10 433	9 763	10 202	10344	100%
Évolution des visites à l'année	+37%	+15%	-10%	-6%	+5%	+1%	-

Les données ont été actualisées via le logiciel ECOCITO, afin de prendre en compte dans les fréquentations, les fréquentations des 1^{ers} passages des usagers réalisant une demande de carte sur site, des dépôts exceptionnels à la suite de déménagements ou décès.

LA DÉCHÈTERIE DE BOIS D'ARCY

En 2025, la déchèterie de Bois d'Arcy a enregistré 43 076 passages, soit une légère hausse de 1% par rapport à 2024. Après la progression observée l'an dernier, la fréquentation du site se stabilise à un niveau élevé, confirmant son rôle central dans le réseau des déchèteries du territoire.

Face à cette fréquentation soutenue, un gardien supplémentaire est désormais présent trois jours par semaine afin de faciliter l'orientation des usagers, fluidifier la circulation et maintenir la qualité du site.

La fréquentation est principalement portée par les habitants de Bois d'Arcy (27% des passages), de Versailles (18%) et de Saint-Cyr-l'École (16%). À elles seules, ces trois communes représentent plus de 60% des visites enregistrées sur le site. Fontenay-le-Fleury contribue également de manière importante à la fréquentation avec 11% des passages.

Plusieurs communes ont connu une augmentation de leur fréquentation en déchèterie en 2025, notamment Toussus-le-Noble (+82%), Bièvres (+48%), Châteaufort (+36%) et Jouy-en-Josas (+20%). À l'inverse, des diminutions sont observées pour Buc (-20%), Bougival (-10%) et Bois d'Arcy (-5%).

La baisse observée pour certaines communes doit toutefois être nuancée. Une partie des habitants de Bois d'Arcy semble avoir davantage recours à la déchèterie de Buc, tandis que les habitants de Bougival fréquentent davantage la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt. À l'inverse, la diminution constatée pour les habitants de Buc s'observe à l'échelle du réseau et ne traduit pas un simple report vers un autre site.

La déchèterie de Bois d'Arcy a collecté 16 765 tonnes de déchets, soit une hausse de 3% par rapport à 2024. Malgré une fréquentation globalement stable, les tonnages poursuivent leur progression, témoignant d'un volume d'apports toujours soutenu.

Plusieurs flux enregistrent des augmentations significatives, notamment les déchets dangereux ménagers (Triadis) (+43%), les néons (+54%), les végétaux (+13%), le bois (+12%) et les textiles (+15%). Les tonnages de mobilier demeurent également à un niveau élevé.

À l'inverse, certains flux sont en retrait, notamment le plâtre (-24%), les gravats (-12%), le carton (-9%) et les pneumatiques (-59%).

LA DÉCHÈTERIE DE BUC

En 2025, la déchèterie de Buc a enregistré 24 171 passages, soit une hausse de 8% par rapport à 2024. Cette progression confirme l'attractivité du site, dont la fréquentation continue d'augmenter depuis son ouverture en 2020.

Les particuliers demeurent les principaux utilisateurs du service, représentant près de 88% des visites.

La fréquentation est principalement portée par les habitants de Versailles (31% des passages), de Buc (17%) et de Jouy-en-Josas (9%).

Plusieurs communes enregistrent de fortes progressions en 2025, notamment Bois-d'Arcy (+76 %), Bièvres (+70%), Noisy-le-Roi (+52%) et Saint-Cyr-l'École (+33%). À l'inverse, la fréquentation est en recul pour certaines communes telles que Le Chesnay-Rocquencourt (-12%), Châteaufort (-10%) ou encore Buc (-7%).

La progression de la fréquentation par les habitants de Bois d'Arcy confirme l'attractivité croissante du site auprès des communes voisines. À l'inverse, les habitants du Chesnay-Rocquencourt privilégient majoritairement la déchèterie de proximité située sur leur commune, tandis que les habitants de Châteaufort continuent de fréquenter principalement la déchèterie de Bois d'Arcy.

La déchèterie de Buc a collecté 13 624 tonnes de déchets, soit une augmentation de 17% par rapport à 2024. Cette progression est supérieure à celle de la fréquentation, traduisant une hausse du volume moyen apporté par les usagers.

Plusieurs flux connaissent une forte croissance, notamment les déchets dangereux ménagers (Triadis) (+52%), le tout-venant non incinérable (+51%), les cartons (+31%), les végétaux (+21%), les métaux (+18%) et les textiles (+14%).

Quelques flux sont néanmoins en recul, comme le plâtre (-24%) et les batteries (-24%).

La déchèterie de Buc poursuit ainsi sa montée en puissance et confirme son attractivité à l'échelle intercommunale.

LA DÉCHÈTERIE DU CHESNAY-ROCQUENCOURT

En 2025, la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt a enregistré 10 344 visites, soit une légère hausse de 1% par rapport à 2024. Cette évolution confirme la stabilité de la fréquentation observée depuis deux ans.

Cette déchèterie présente plusieurs spécificités. Son accès est strictement réservé aux particuliers et les apports sont limités à 3 m³ par passage. Cette mesure a été mise en place afin de préserver la vocation de proximité du site et de garantir un accès équitable aux usagers.

Le site accueille un nombre restreint de flux en raison de capacités de stockage limitées. Les déchets dangereux ménagers, tels que les peintures ou les solvants, sont notamment collectés uniquement le samedi dans le cadre d'une permanence dédiée.

La fréquentation reste majoritairement portée par les habitants du Chesnay-Rocquencourt, qui représentent 68% des passages, suivis par les habitants de Versailles (22%), de La Celle-Saint-Cloud (7%) et de Bougival (3%).

Cette déchèterie a collecté 890 tonnes de déchets, soit une baisse de 10% par rapport à 2024.

L'ÉCOPPOINT DE BIEVRES

En 2025, l'Écopoint a enregistré un total de 3 198 visites, correspondant à une diminution de -30% par rapport à l'année précédente. Depuis 2024, l'accès est soumis à la présentation de la carte de déchèterie et le volume des apports est limité à 3m³ par passage.

La baisse de fréquentation observée depuis la mise en place du contrôle d'accès par carte est en partie compensée par une hausse des passages des habitants de Bièvres sur les déchèteries de Buc et de Bois d'Arcy. Cette évolution confirme la complémentarité entre l'Écopoint et les autres équipements du réseau, notamment pour les usagers ayant des apports plus importants ou nécessitant l'accès à davantage de filières de tri.

L'Écopoint a collecté 606 tonnes de déchets, soit une progression de 5% par rapport à 2024, après deux années consécutives de baisse. Cette hausse intervient toutefois dans un contexte de recul de la fréquentation.

Les évolutions les plus marquées concernent les gravats (+12%) et les textiles (+24%). À l'inverse, les tonnages de cartons (-15%), de végétaux (-3%) et de DEEE (-5%) sont en légère diminution.

Ces résultats traduisent des comportements d'apport plus ponctuels mais portant sur des volumes globalement plus importants.



LA MINI DÉCHÈTERIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

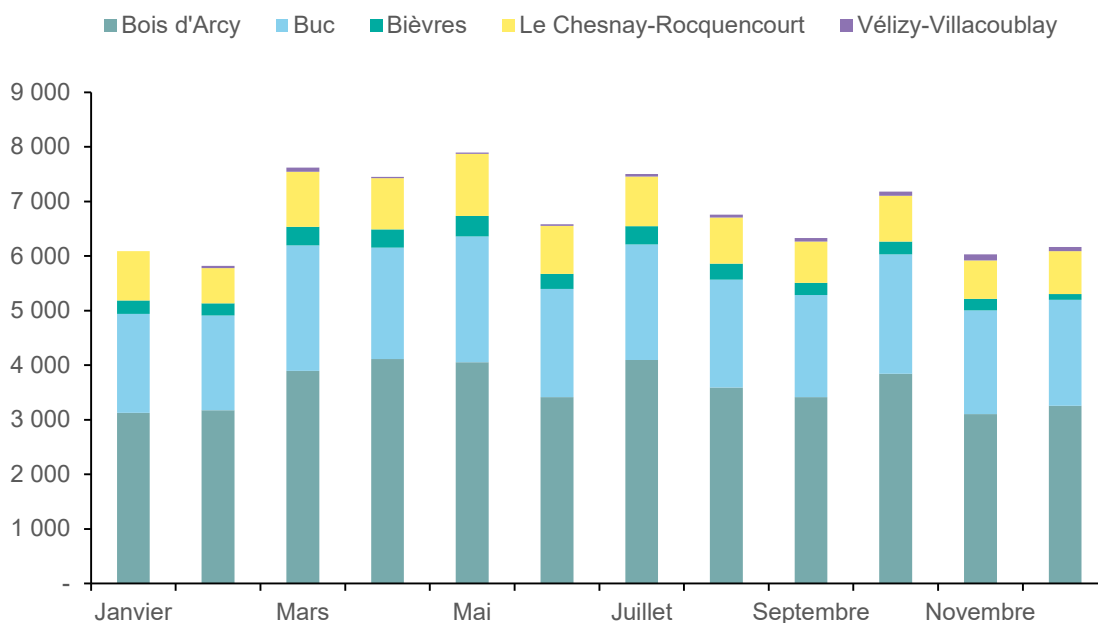
En 2025, la mini déchèterie de Vélizy-Villacoublay, réservée exclusivement aux habitants de cette commune, a enregistré 623 visites, soit une baisse de 47% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement par la réduction de ses horaires d'ouverture. En effet, depuis novembre 2024, la mini-déchèterie est passée de trois demi-journées d'ouverture par semaine à une seule demi-journée, le samedi matin.

La quantité de déchets collectés a augmenté, avec 17,4 tonnes de déchets, soit une hausse de 5% par rapport à 2024.

Seuls les déchets toxiques (hors extincteurs et bouteilles de gaz) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont acceptés dans cette déchèterie. Cette restriction explique pourquoi le tonnage global collecté est relativement faible par rapport aux autres déchèteries.

Après plusieurs années de diminution des quantités collectées, les tonnages semblent se stabiliser en 2025. Le maintien d'un niveau de collecte comparable à celui de 2024, malgré la baisse du nombre de visites, suggère des apports plus importants lors de chaque déplacement des usagers.

ÉVOLUTION DES FRÉQUENTATION PAR MOIS PAR SITE



Avec plus de 81 000 passages enregistrés en 2025, les déchèteries confirment leur rôle d'équipement de proximité largement utilisé par les habitants. Si une hausse est observée au printemps, période traditionnellement favorable aux travaux extérieurs et au jardinage, les écarts entre les mois demeurent relativement limités. Cette répartition homogène des passages reflète une appropriation durable du service par les habitants et confirme la place centrale des déchèteries dans la gestion quotidienne des déchets du territoire.

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2025 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2024

	Bois d'arcy	Buc	Le Chesnay-Rocquencourt	Ecopoint	Vélizy-Villacoublay
Mobilier	1421,82 (+31%)	1381,74 (+120%)			
Bois	1547,42 (+12%)	335,7 (-72%) Multi rep : 848,90 (+100%)			
Carton	254,92 (-9%)	228,1 (+31%)	50,94 (-23%)	21,92 (-15%)	
Végétaux	911,06 (-13%)	420,76 (+1%)	85,82 (-9%)	52,88 (-3%)	
Métaux	334,9 (+2%)	275,5 (+18%)			
Gravat	4746,98 (-12%)	3034,44 (-7%)	243,8 (-13%)	187 (+12%)	
Encombrants			412,48 (-10%)	316,12 (+5%)	
Tout venant incinérable	552,16 (+2%)	1253,4 (+62%)			
Tout venant non incinérable	5254,64 (+28%)	5757,72 (+51%)			
Plâtre	1330,09 (-24%)	679,06 (-24%)			
DDM Triadis	40,47 (+43%)	40,43 (+52%)	31,52 (-4%)		6,60 (+10%)
Batteries	10,806 (+33%)	2,908 (-24%)	0,01 (-98%)		0,236 (100%)
Batteries micromobilité	0,412 (+28%)				
DDM EcoDDS	78,29 (+4%)	35,81 (+28%)			
Radiographies	0,47 (+21%)	0,39 (-29%)	0,38 (100%)		0,05 (-12%)
Capsules de café	0,7 (-45%)	0,42 (-41%)			
Cartouches d'encre	0,70 (-30%)	0,18 (-5%)			0,03 (+100%)
DEEE	220,58 (0%)	145,804 (+16%)	62,78 (+5%)	22,065 (+5%)	10,05 (-0,4 %)
Textile	31,27 (+15%)	15,17 (+14%)		6,30 (+24%)	
Piles & accumulateurs	2,51 (-4%)	1,43 (-14%)	0,51 (+100%)		0,12 (-17%)
Pneumatiques	13,44 (59%)	10,56 (-1%)			
Huile de moteur	8,1 (-1%)	2,97 (-20%)	1,44 (+100%)		0,15 (+100%)
Néons	1,03 (+54%)	0,40 (+203%)	0,53 (+212%)		0,103 (-46%)
Lampes	0,31 (-19%)	0,4 (-23%)	0,52 (+110%)		0,07 (+112%)
Articles culinaires	1,90 (+100%)	0,66 (+100%)			
Articles de sport et de loisirs	1,8 (+125%)	1,02 (+176%)			
Articles de bricolage et de jardin thermiques	0,76 (-46%)	0,58 (+81%)			
Jeux, jouets, articles de bricolage et de jardin non thermique	1,29 (+23%)	0,40 (+14%)			
TOTAL (% évolution par rapport à 2024)	16 768,81 (+3%)	13 625,61 (+17%)	890,72 (-10%)	606,28 (+5 %)	17,40 (+5%)
TOTAL	16 325,26	11 598,90	991,54	574,91	16,53

FOCUS REGLEMENTATION

› Règlementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les déchèteries de Bois d'Arcy et de Buc sont reconnues comme Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La déchèterie de **Bois d'Arcy** est soumise au **régime de déclaration** pour les rubriques **2710-1** et **2710-2**, couvrant l'ensemble du site, tandis que la déchèterie de **Buc** relève du **régime de déclaration** pour la rubrique **2710-1** et du **régime d'enregistrement** pour la rubrique **2710-2**.

Cette réglementation s'appuie sur l'**arrêté du 27 mars 2012** relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous les rubriques :

- **2710-1** : installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial ;
- **2710-2** : installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial.

Cet arrêté a été modifié en dernier lieu par le **décret n° 2015-1614 du 9 décembre 2015**. La collectivité a l'obligation de respecter ces prescriptions et de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir la **mise en conformité** et la **sécurité environnementale** de ses sites.

À la suite du **contrôle périodique réalisé en décembre 2022** sur la déchèterie de **Bois d'Arcy**, plusieurs **non-conformités** ont été relevées, entraînant la mise en œuvre d'un **plan d'actions correctives** poursuivi depuis 2023.

Ces actions visent à assurer la conformité réglementaire du site et à préparer le dépôt d'un dossier de changement de régime ICPE, afin de passer du régime de déclaration à celui d'enregistrement. Ce changement permettra d'augmenter la capacité de stockage des déchets non dangereux, aujourd'hui limitée par la réglementation actuelle.

En 2025, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études SEGIC. Son objectif était d'identifier les aménagements nécessaires à cette évolution réglementaire. Les réflexions ont notamment porté sur la mise en conformité des réseaux d'assainissement et sur la gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie.

L'étude a permis d'aboutir à deux scénarios d'aménagement du site. Afin de compléter l'analyse et de sécuriser le choix de la solution la plus adaptée, plusieurs études complémentaires ont été réalisées en fin d'année 2025 : géodétection des réseaux existants, étude géotechnique et de pollution des sols, ainsi qu'un relevé topographique.

Les résultats de ces investigations serviront de base au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre en 2026. Celui-ci permettra de poursuivre les études de conception, de retenir le scénario le plus pertinent et d'engager les travaux nécessaires à l'évolution du régime ICPE de la déchèterie.

La réglementation ICPE impose un suivi administratif et technique très rigoureux.

DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES FILIERES GRATUITES SUR LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

En 2025, une nouvelle filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) a été déployée dans les déchèteries intercommunales de Buc et de Bois d'Arcy.

Mise en place dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), cette filière permet la prise en charge gratuite de la collecte et du traitement des déchets en provenance des déchèteries publiques, ainsi que

la mise à disposition des contenants adaptés par les éco-organismes agréés.

Cette nouvelle filière REP concerne les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiments (PMCB). Cette évolution réglementaire, préparée tout au long de l'année 2024, a permis d'améliorer la prise en charge et la valorisation des déchets du bâtiment concernés : métaux, gravats, plâtre, bois, mobilier.

LES ACTIONS MENÉES EN 2025

• Démarrage marché exploitation des déchèteries

Au 1^{er} janvier 2025, le nouveau marché d'exploitation des déchèteries est entré en vigueur pour une durée de sept ans. Comme lors du précédent marché, son exécution est assurée par le groupement SEPUR/Nicollin, avec une répartition des sites inchangée : SEPUR assure l'exploitation de la déchèterie de Bois d'Arcy, tandis que Nicollin gère les autres déchèteries du territoire. Nicollin et Sepur poursuivent également la gestion des permanences dédiées à la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

• Délégation de la gestion des cartes d'accès en déchèteries à l'exploitant Nicollin

Depuis le 1^{er} avril 2025, le service de gestion des cartes de déchèteries de Versailles Grand Parc a évolué.

La société Nicollin, déjà en charge de l'exploitation des déchèteries de Buc, du Chesnay-Rocquencourt, de l'Ecopoint de Bièvres et de la mini-déchèterie de Vélizy-Villacoublay, assure désormais l'instruction et gestion des demandes de cartes d'accès. Dans le cadre de ce transfert, les données nécessaires à la gestion des cartes d'accès ont été transmises de manière sécurisée à l'exploitant, dans le strict respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les usagers titulaires d'une carte ont été informés de cette évolution par courrier ou courriel électronique.

• Mise en place des e-badges

Depuis le 1^{er} avril 2025, Versailles Grand Parc propose à ses usagers un nouveau mode d'accès dématérialisé aux déchèteries intercommunales grâce à la mise en place des **e-badges**.

Ce dispositif prend la forme d'un QR code transmis par courriel électronique, permettant aux

usagers d'accéder aux déchèteries de la même manière qu'avec une carte physique.

Cette solution offre davantage de souplesse aux habitants, tout en limitant les délais de délivrance, les coûts d'édition et d'envoi des cartes, ainsi que les demandes de remplacement en cas de perte ou de détérioration.

Les e-badges constituent une alternative aux cartes d'accès traditionnelles, qui restent disponibles pour les usagers qui le souhaitent. Comme les cartes physiques, ils sont strictement personnels et nominatifs et ne peuvent être prêtés ou cédés à un tiers extérieur au foyer.

Cette évolution s'inscrit dans la démarche de modernisation et de simplification des services engagée par Versailles Grand Parc afin de faciliter les démarches des usagers tout en développant des solutions dématérialisées.

• Suppression du premier passage sans carte de déchèterie

En 2025, la présentation de la carte physique ou dématérialisée de déchèterie est devenue obligatoire **dès la première visite**. Cette évolution permet de disposer d'un suivi plus précis de la fréquentation des sites et d'assurer une gestion équitable des accès.

• Réduction du nombre de passages en déchèteries passant de 20 à 12 par an (voir l'article Contrôle d'accès des déchèteries et statistiques clés page 52).

• Marché Assistance Maitrise d'Ouvrage pour la mise en conformité du réseau d'assainissement de la déchèterie de Bois d'Arcy (voir Focus réglementation page 62).

• Etude du réseau d'assainissement de la déchèterie de Bois d'Arcy (voir Focus réglementation page 62).

- **Mise en place d'une collecte séparée pour les articles culinaires**

En avril 2025, le territoire a rejoint l'expérimentation nationale portée par le Groupe SEB visant à développer une collecte spécifique des articles culinaires usagés. Les habitants peuvent désormais déposer leurs poêles, casseroles et autres ustensiles métalliques dans des contenants dédiés installés en déchèterie de Bois d'Arcy et de Buc.



TRAVAUX SUR LES DECHETERIES

- **Création d'un auvent devant le local DDM de la déchèterie de Bois d'Arcy**

En novembre 2025, Versailles Grand Parc a fait construire un auvent devant le local des déchets toxiques de la déchèterie de Bois d'Arcy.

Cet auvent permet notamment de mettre les contenants de dépose des déchets à l'abri des intempéries.



- **Marquage au sol dans les locaux de la déchèterie de Buc en vue du respect de la réglementation ICPE**

Dans le cadre de la mise en conformité et du respect de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), des marquages au sol ont été réalisés dans les zones de stockage de la déchèterie de Buc.

Ces aménagements permettent d'identifier clairement les emplacements dédiés à certains flux de déchets, tels que les pneumatiques, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ainsi que les Déchets Dangereux Diffus (DDD) des ménages., et d'en maîtriser les volumes de stockage. Les surfaces délimitées facilitent ainsi le suivi des quantités entreposées et garantissent le respect des seuils maximaux autorisés par la réglementation.

Au-delà de l'aspect réglementaire, ce marquage participe à une meilleure organisation du site, améliore les conditions d'exploitation pour les agents et contribue à renforcer la sécurité des usagers et du personnel en limitant les risques liés à l'encombrement des zones de stockage.

- **Rénovations des quais gravats de la déchèterie de Bois d'Arcy**
- **Mise en place de bloc portes pour les portes DDM de la déchèterie de Bois d'Arcy**

- **Installation de butées de stationnement**

Afin de préserver les infrastructures, des butées de stationnement ont été installées au niveau des quais des bennes sur les déchèteries de Buc et de Bois-d'Arcy. Cette mise en place fait suite à de nombreux dommages constatés sur les quais, les bavettes et les ouvrages associés, causés par le recul excessif de certains véhicules. Les butées permettent désormais d'empêcher les véhicules d'atteindre le muret du quai et de déverser directement leurs déchets par bennage, limitant ainsi les risques de dégradation des équipements et les coûts de maintenance associés.



- **Réparation du compacteur à cartons sur la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt**

En 2025, le compacteur dédié à la collecte des cartons sur la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt a été endommagé à la suite d'un départ de feu. Les investigations ont mis en évidence la présence de piles ou batteries déposées par erreur dans les cartons collectés, celles-ci pouvant provoquer des échauffements et des incendies lorsqu'elles sont compactées.

Une intervention de réparation a été réalisée par l'exploitant Nicollin afin de remettre l'équipement en service dans les meilleurs délais. Cet incident rappelle l'importance du respect des consignes de tri et de l'utilisation des contenants spécifiquement prévus pour les piles et batteries usagées. Au-delà des dommages matériels engendrés, ce type d'événement représente un risque pour la sécurité des agents, des usagers et des installations de traitement des déchets.

Il souligne également la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des habitants concernant les dangers liés aux piles et batteries au lithium lorsqu'elles sont jetées dans des flux de déchets inadaptés.

POINTS DE COLLECTE

L'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc ne bénéficie pas d'un accès à une déchèterie intercommunale dans un rayon de 15 minutes. Afin de pallier cette situation, l'Agglo met en place des solutions transitoires, accessibles à tous les habitants, offrant une alternative de proximité pour les déchets non collectés en porte-à-porte (voir annexes 5 et 6).

En 2025, ces services se composent de permanences de collecte dédiées aux Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ainsi qu'aux Déchets Dangereux Diffus (DDD) des ménages.

Les permanences DEEE sont organisées mensuellement, selon des lieux et horaires prédéfinis. Ces permanences ont permis de collecter 20 tonnes de déchets.

Concernant les permanences de collecte des déchets dangereux ménagers (DDM) organisées sur le territoire hors déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, la fréquentation moyenne s'élève à 23 usagers par permanence, soit 2 955 visiteurs sur l'année. Ces collectes ont permis de récupérer 39 tonnes de déchets dangereux en 2025, témoignant de la bonne appropriation de ce service de proximité par les habitants.

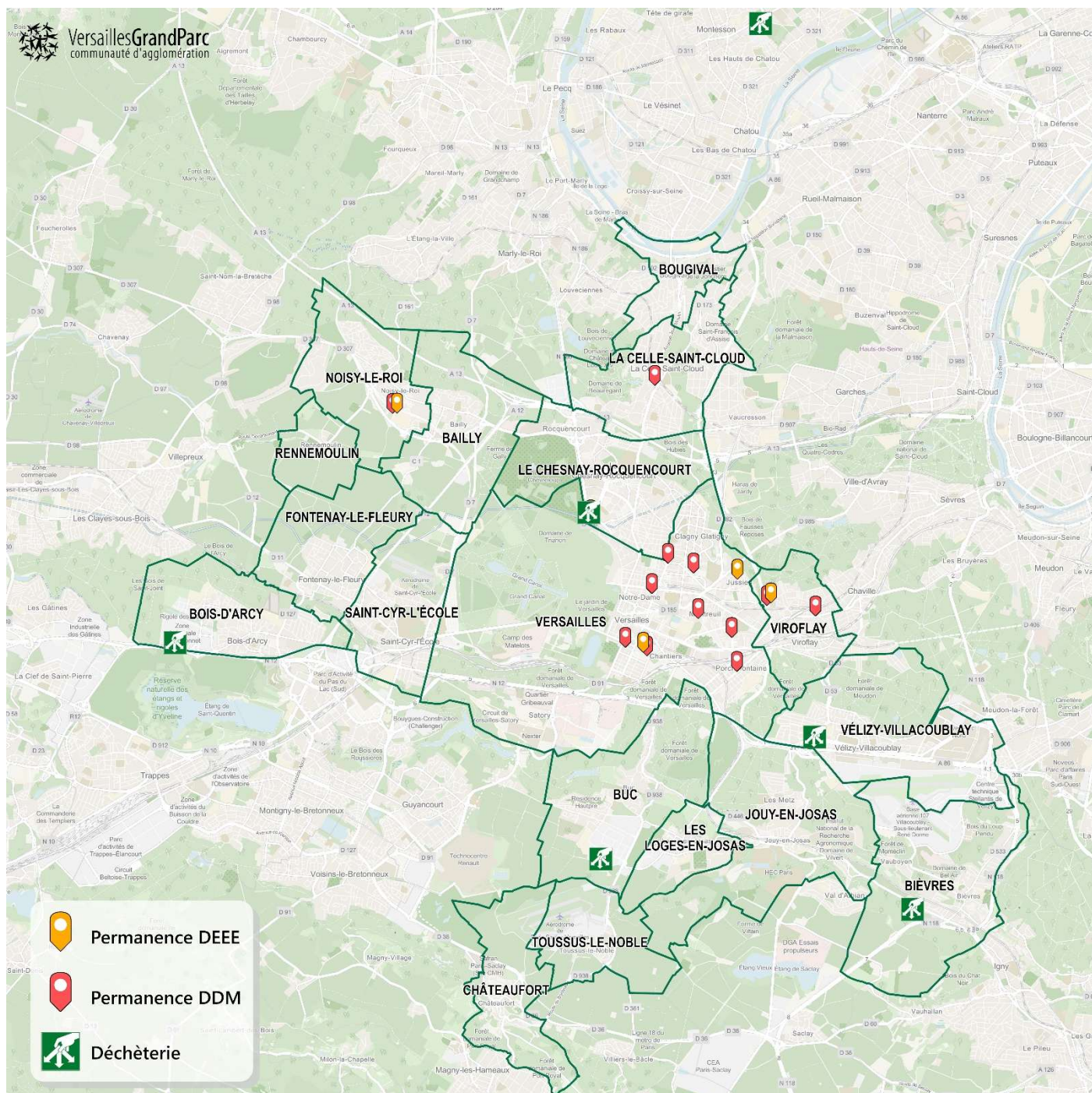
En complément, la permanence DDM de la déchèterie du Chesnay-Rocquencourt, ouverte

toute la journée du samedi, a accueilli 2 991 usagers en 2025, soit une hausse de 46% par rapport à 2024 (2 054 usagers). À elle seule, cette permanence a permis de collecter 35 tonnes de déchets dangereux.

Au total, les deux dispositifs ont permis de collecter 74 tonnes de déchets dangereux ménagers en 2025, un tonnage global stable par rapport à l'année précédente.



CARTE DU RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES ET DES POINTS DE COLLECTE DU TERRITOIRE



LES DÉPÔTS SAUVAGES : UN FLÉAU CONTRE LEQUEL VERSAILLES GRAND PARC ET LES COMMUNES LUTTENT AU QUOTIDIEN

Les dépôts sauvages correspondent à des déchets abandonnés en dehors des lieux autorisés et/ou des jours de collecte prévus. Outre leur caractère illégal, ils engendrent de nombreuses conséquences préjudiciables : dégradation du cadre de vie et des paysages, pollution des sols et des eaux, risques sanitaires, nuisances olfactives et atteintes à la biodiversité. Face à ce phénomène, Versailles Grand Parc et les services techniques des communes sont fortement mobilisés afin de lutter contre cette pratique. Dans cette démarche, l'Agglo accompagne les communes en mettant à disposition des panneaux de signalisation et de sensibilisation, en organisant des opérations de nettoyage collectives, en contribuant à la réhabilitation des sites dégradés et en renforçant la surveillance des secteurs les plus exposés.

Les données ci-dessous présentent les tonnages des dépôts sauvages collectés dans le cadre d'ordres de service, c'est-à-dire lors d'interventions spécifiques réalisées en dehors des tournées habituelles de collecte.

Elles n'intègrent pas les dépôts sauvages ramassés ponctuellement par les bennes affectées aux collectes classiques.

Depuis 2025, la mise en place de la pesée embarquée sur les véhicules de collecte permet toutefois de comptabiliser ces tonnages et de les intégrer au suivi global. Le nombre total de dépôts sauvages collectés par l'Agglo a toutefois baissé de 26% en 2025 par rapport à 2024. À noter que depuis 2024, aucun dépôt sauvage d'amiante n'a été collecté sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Les services techniques communaux assurent la collecte des dépôts sauvages dont le volume est inférieur à 2 m³. En complément de l'accès aux déchèteries, Versailles Grand Parc met à la disposition des communes différents moyens pour faciliter leur prise en charge et leur élimination : mise à disposition de bennes et de contenants spécifiques au sein des centres techniques municipaux, apport direct vers les sites de regroupement ou de traitement, etc.

Les dépôts sauvages collectés par les communes représentent des quantités de déchets significatives et constituent une part importante des tonnages pris en charge sur le territoire. Après collecte, ces déchets sont acheminés vers le centre de tri des encombrants du CR2T, où les matériaux valorisables sont extraits. La fraction résiduelle est ensuite broyée avant d'être orientée vers l'usine d'incinération.



Gestion des dépôts sauvages par Versailles Grand Parc			
Années	Nombre OS réalisées	Poids total (T)	Coût total des collectes (€ TTC)
2015	59	155,82	31 919,61
2016	58	148,92	26 439,08
2017	92	125,10	38 013,91
2018	85	129,90	43 957,87
2019	63	136,32	31 304,95
2020	86	77,00	26 409,41
2021	70	64,73**	20 950,25**
2022	103	99,10*	27 561,78**
2023	98	40,24*	21 858,57**
2024	78	65,44*	22 093,91**
2025	58	39,70	13 138,65**

* Hors tonnages collectés lors des tournées classiques de collecte.

** Hors coût de traitement

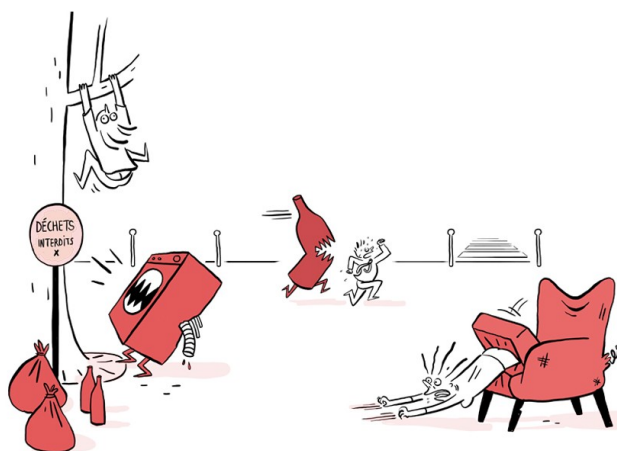
ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DDM (hors bouteilles de gaz)	6,14	19,07	11,99	12,18	15,38	14,01	14,98	13,46	8,51	9,65	6,45
Tout venant	2 081	2 616	2 371	2 516	2 322	2 131	2 407	1 914	1 814	1 765	1 734
Tout venant incinérable	Filière de traitement mise en place en 2022							12	24	40,56	17
Gravat	109	44	171	59	59	27	56	56	39	7,38	30
Bois	0,00	0,00	13	32	22	56	52	25	26	31	31
DEEE	0,63	8,72	8,16	13,38	11,74	11,13	7,60	6,13	15,18	14,13	20
TOTAL	2 088	2 644	2 404	2 573	2 371	2 212	2 481	1 958	1 927	1 868	1 838

ÉVOLUTION DES TONNAGES AUTRES QUE DES DÉPÔTS SAUVAGES COLLECTÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Végétaux	2 442	2 565	2 227	2 547	2 496	2 525	2 625	1 973	2 389	2 422	2 586

NE RENDEZ PAS VOS
DÉCHETS
SAUVAGES !



Versailles Grand Parc au contact des habitants

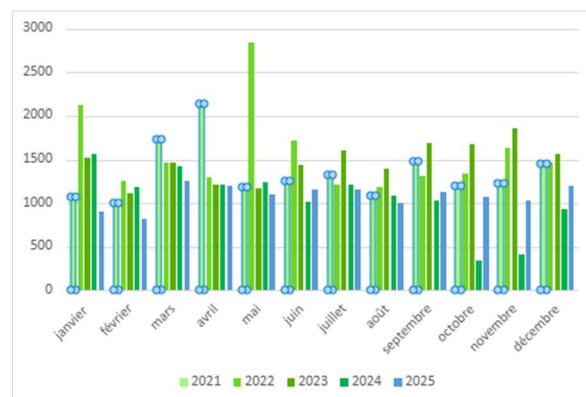
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

L'interaction avec les habitants de l'Agglo est essentielle dans la stratégie de gestion des déchets, en complément de la communication sur la prévention. Cela permet de suivre les prestations (commande de bacs, signalement des incidents, oublis de collecte...), ainsi que d'orienter les habitants (geste de tri, jours et modalités de collecte). Ainsi, la quantité et la qualité des matières recyclées est améliorée.

Ce contact est maintenu en permanence par téléphone et via le formulaire de contact du site internet ainsi que par le biais des services communaux.

En 2025, les équipes de la direction Cycle des déchets ont traité 13 034 appels téléphoniques, ce qui représente une augmentation d'environ 3% par rapport à 2024.

NOMBRE D'APPELS TELEPHONIQUES TRAITES EN 2021-2025



SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

A noter que sur le site web www.versaillesgrandparc.fr, la rubrique gestion des déchets représente plus de 220 000 pages vues soit 21,6% de la fréquentation en 2025 (sur un total de 1 026 000 pages ouvertes). Ce chiffre est en hausse de 18 % par rapport à 2024.



La page « Mes jours de collecte » est toujours la plus consultée (près de 28% des consultations de la rubrique déchets), suivie des pages « créer sa carte de déchèterie pour les particuliers » (16,4%), « gestion des déchets » (9,6%), « encombrants » (6,9%), « contact déchets » (5,7%) et « les demandes de bacs » (5,4%).



En 2025, 104 posts Déchets ont été diffusés sur Facebook (et pour une partie d'eux une seconde fois sur Instagram).

Nouveauté en 2025 :

- Nouveaux contenus (actus, pages WEB et posts) sur le nouveau sujet des déchets alimentaires
- Nouvelles pages WEB dédiées aux réseaux des référents composteurs de l'Agglo

NEWSLETTER « PREVENTION DES DECHETS »

Cette newsletter créée en 2024 recense l'ensemble des actions menées dans le cadre de la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets (formations au compostage, organisation d'événements, sensibilisation dans les écoles de Versailles Grand Parc, etc.)

Au 31 décembre 2025, la newsletter comptait 522 abonnés, soit une progression de 311%

APPLI T.R.I.

L'application dédiée au Tri, au Recyclage et à l'Information sur la gestion de vos déchets !

Déployée en avril 2021 et désormais disponible sur smartphone et tablette, l'Appli T.R.I. permet aux usagers d'accéder facilement à l'ensemble des informations relatives à la gestion de leurs déchets. Grâce à la géolocalisation, chaque habitant peut consulter les jours et horaires de collecte, localiser les bornes de collecte les plus proches, connaître les horaires d'ouverture des déchèteries, accéder aux consignes de tri ainsi qu'aux différentes démarches en ligne proposées par la collectivité.

Dans le cadre de l'amélioration continue des services numériques proposés aux usagers, un travail préparatoire a été engagé en 2025 en vue du déploiement, en 2026, d'un nouveau guide du tri interactif intégré à l'application.

Ce futur outil s'appuiera sur un moteur de recherche des déchets particulièrement performant, reposant sur une base de données évolutive et collaborative. Il permettra aux usagers d'identifier rapidement la filière de tri adaptée à chaque déchet grâce à :

- Une recherche intuitive prenant en compte les synonymes, les marques commerciales et les fautes d'orthographe ;
- Une présentation hiérarchisée des différentes solutions de tri et des conseils associés ;
- Une fonctionnalité de reconnaissance visuelle des déchets par intelligence artificielle, facilitant l'identification des objets et l'orientation vers la bonne consigne de tri.

Un calendrier de collecte personnalisé imprimable est téléchargeable à partir de cette application. L'utilisateur peut recevoir des notifications en cas de changements sur les collectes, fermetures de déchèteries, les reports de collectes. Les usagers peuvent également activer les notifications de rappel de sortie de leurs bacs et de changements les concernant.

depuis son lancement (127 abonnées au 31 décembre 2024).

Elle enregistre un taux d'ouverture moyen de 64,67%, témoignant d'un fort intérêt des abonnés pour les thématiques abordées. L'édition la plus consultée est celle du 3 décembre 2025, avec 335 ouvertures.

En 2025, l'appli T.R.I. a été utilisée 282 000 fois (sur mobile et ordinateur). Fin décembre 2025, l'appli mobile est installée sur 8500 appareils mobiles (5 270 sous Apple et 3 230 sous Android). Plus de 30 pushes (alertes qui ressemblent à des sms) ont en outre été envoyés via l'application mobile aux mobinautes l'ayant installée.

Calendriers de collecte,
déchèteries, gestes de tri...

**Tout est dans
l'appli T.R.I. VGP !**



Téléchargez-moi



versaillesgrandparc.fr
f i n s

 Versailles Grand Parc
communauté d'agglomération

Une campagne de communication a été relancée en 2025 afin de promouvoir l'application T.R.I. auprès des habitants. Cette opération a permis de valoriser les fonctionnalités de l'outil et ses récentes évolutions, notamment sa disponibilité en plusieurs langues et l'intégration de la

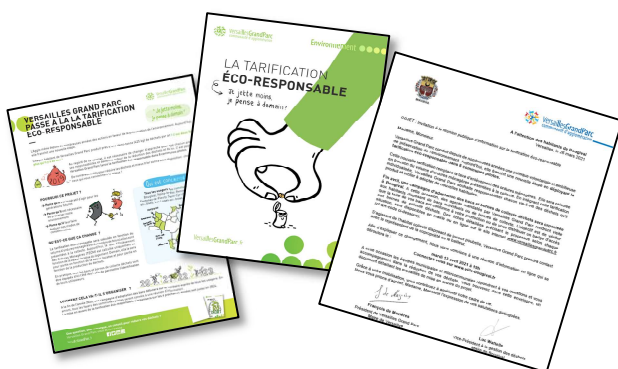
localisation des ressourceries du territoire. L'objectif est de faciliter l'accès des usagers aux informations et services liés à la gestion des déchets. Cette campagne sera relayée sur les supports suivants :

- L'ensemble du parc de camion benne circulant sur le territoire présente désormais une face habillée
- Site web et newsletter
- Diffusion d'animations sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Réseau des panneaux publicitaires abribus du 2 au 8 avril 2025
- Affiches relayées dans les communes
- Couverture du Guide du tri 2025
- Face du nouveau sac précollecte remis lors des enquêtes en porte à porte sur les 4 communes en extension tarification écoresponsable

Parallèlement, un article de promotion de l'application a été mis à disposition des communes afin d'être relayé dans les magazines municipaux. Cette communication mettait en avant les principales fonctionnalités de l'application. Cette action s'inscrit dans la volonté de Versailles Grand Parc de renforcer l'information des usagers et de favoriser l'adoption d'outils numériques facilitant les démarches liées à la gestion des déchets au quotidien.



EXTENSION DE LA TARIFICATION ECO RESPONSABLE



Dans le cadre du déploiement de la Tarification Écologique et Citoyenne (TECO) sur quatre nouvelles communes en 2025 (Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble), un important dispositif de communication a été mis en œuvre afin d'informer, d'accompagner et de sensibiliser les habitants aux évolutions du service et aux enjeux de réduction des déchets.

Les principales actions réalisées sont les suivantes :

- Diffusion d'une campagne d'information sur les réunions publiques (affichage sur mobilier urbain type MUPI, distribution de flyers personnalisés dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes concernées) ;
- Distribution à tous les foyers de supports présentant les nouveaux jours de collecte ainsi que d'autocollants destinés à faciliter l'identification des bacs ;
- Apposition d'un sticker « J'agis pour ma TECO » sur les bacs d'ordures ménagères ;

- Mise en place d'un dispositif de repérage des bacs d'ordures ménagères non identifiés au moyen d'autocollants spécifiques ;
- Diffusion du Guide du tri 2025 dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire ;
- Actualisation des trois vidéos pédagogiques « qu'est-ce que la TECO ? » et réalisation d'une quatrième vidéo présentant le bilan du premier périmètre TECO déployé ;
- Élaboration d'un Guide de l' élu en TECO,
- Publication de nombreux publiédactionnels portant notamment sur la phase à blanc, l'ouverture du portail usagers, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les déchèteries et le réemploi, ainsi que l'accompagnement des habitants dans leur entrée dans le dispositif TECO.

LES JOURS DE COLLECTE ÉVOLUENT !

le 31 mars

VersaillesGrandParc
nouveau site d'agglomération

Votre calendrier de collectes sur :
bit.ly/joursofcollectes

Téléchargez l'appli TRI VOP



L'ensemble de ces actions a contribué à assurer une information régulière et de proximité auprès des habitants et des élus, favorisant ainsi l'appropriation progressive de la TECO sur les nouvelles communes concernées.

BAC NON ENREGISTRÉ

dans le cadre de la tarification éco-responsable

Contactez-nous : 01 39 66 30 00

VersaillesGrandParc
CENTRE JARDIN D'AGGLOMERATION

LA COMMUNICATION EN CHIFFRE

Traitement des mails, courrier et permis de construire :

- Nombre de Permis traités : 126
- Nombre de courriers habitants : 18 (dont 9 boîtages)



Actions de sensibilisation :

- 9 boîtages ont été réalisés sur des rues ou quartiers ciblés pour faire un rappel des consignes de tri ou d'un changement de mode de collecte

Participation à plusieurs événements :

- Esprit Jardin à Versailles (compostage, ateliers zéro déchet)
- Faites du vélo au Sibano Noisy-Le-Roi (ateliers ZD)
- Conférence Denis Pépin Versailles
- Journée Portes Ouvertes SITRU Carrières-sur-Seine (rappel consignes de tri)
- Printemps sur l'Île à Bougival (sensibilisation au compostage et atelier ZD)
- Brocante Viroflay (consignes de tri et atelier ZD)
- Marché de Noël (atelier ZD), à Bois d'Arcy, Bougival, Saint-Cyr-L'Ecole, Fontenay-le-Fleury, Toussus-le-Noble, Viroflay et Châteaufort



Éditions de Guides :

- 43 000 guides du tri 2025 édités
- 1 500 guides du tri professionnels édités
- 2 000 guides déchèteries édités
- 4 000 guides compostage individuel et 1 500 guides compostage collectif et aucun guide lombricompostage édité
- 5 000 guides zéro déchet
- 5 000 guides TECO édités
- 5 000 sacs de précollecte

SUIVI DE LA PRESTATION

Si la plupart des appels des usagers portent sur de simples questions sur le service (heures et jours de collecte, geste de tri, demande de dotation en bacs), certains nécessitent des interventions sur le terrain, notamment en cas d'incidents ou de demande de services (changement de bacs par exemple).

- 6 541 demandes d'interventions ont été adressées au prestataire de gestion du parc de bacs, la société CONTENUR, entre le 1er janvier et 31 décembre 2025, principalement pour des prestations de dotation de bacs (2 873 interventions), d'échange de bacs (2 615 interventions), de retrait de bacs (593 interventions) et de maintenance de bacs

(460 interventions avec 459 pièces détachées changées dont principalement des couvercles (56%), des roues (19%) et la signalétique (16%). 80% des interventions étaient destinées aux particuliers tandis que les 20% restant aux professionnels.

- 5 488 bacs ont été mis en place sur le territoire en 2025 dont 97% de bacs neufs et 3% de bacs d'occasion.
- 1 673 bacs ont été prêtés dans le cadre des 98 manifestations qui se sont déroulées cette année sur le territoire.

2 560 fiches de suivi ont été transmises aux prestataires de collecte COVED et NICOLLIN dans le cadre du suivi courant de la prestation

pour signaler entre autres des oublis de collecte, de débordements de bornes de collecte, adresser une demande d'adaptation des circuits de collecte à la suite de travaux, manifestations ou des problèmes de stationnement.

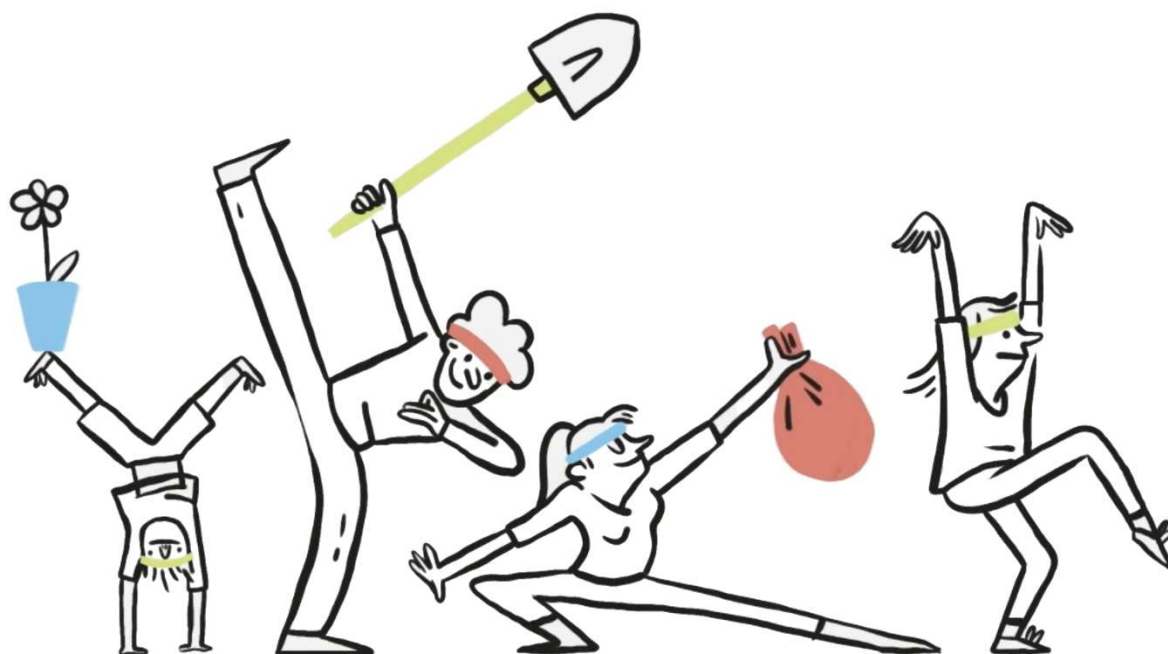
1297 signalements ont été transmis à NICOLLIN et 574 tickets ont été envoyés à COVED.

689 tickets ont été envoyés à travers l'outil de la société SIGRENEA pour des signalements sur des bornes de collecte.

203 interventions pour l'enlèvement des dépôts sauvages, la mise à disposition de bennes ou le déplacement / manutention de bornes de collecte

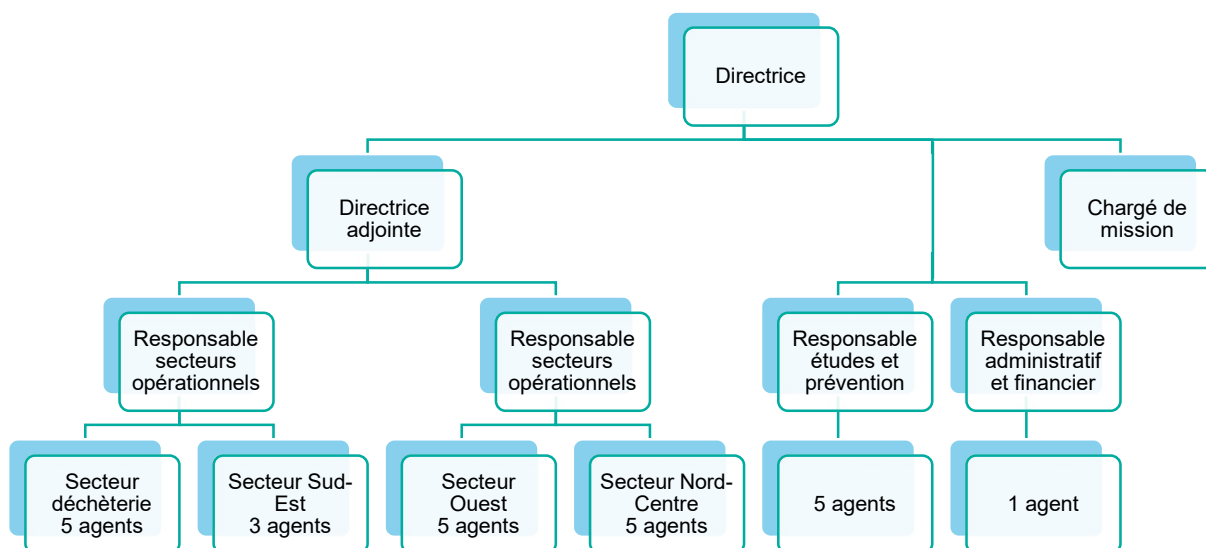
déchets ont été menées et facturées à la collectivité :

- Dont 64 interventions pour le déplacement ou manutention de bornes de collecte déchets
- Dont 58 interventions pour la collecte de dépôts sauvages > 2m³ pour un montant total de 13 138,65€ TTC (hors coût de traitement) pour un poids total de 39,70 tonnes de déchets. Ces dépenses correspondent aux ordres de service réellement effectués sur l'année 2025, hors tonnage collecté via les bennes de collecte de tournées classique détournée pour ramasser certains dépôts.



Organisation interne

Organigramme au 31/12/2025



Soit 31 postes ouverts dans la Direction Cycle des déchets.

Trois nouveaux postes subventionnés pour 3 ans ont été ouverts dans le courant de l'année 2025 :

- 1 Chargé de mission analyse des données et logiciels métiers
- 1 Chargé de mission compostage
- 1 Chargé de l'animation des référents compostage

Ces postes permettent de renforcer l'action de la direction Cycle des déchets, à l'issue de la période de subventionnement, un bilan sera réalisé pour pérenniser les postes démontrés comme étant pertinent dans la durée.

La dénomination des secteurs géographiques a évolué afin d'être plus lisible pour l'utilisateur.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS AU 31/12/2025

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	POURVUS Au 31/12/2025	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN Sur 2025
A	Ingénieurs territoriaux	2	2,00
	Attaché territorial	3	2,80
B	Techniciens territoriaux	7	5,18
	Rédacteur territorial	3	3,00
C	Agents de maîtrise	2	1,67
	Agents administratifs	2	2,00
	Agents techniques	10	8,58
TOTAL		29	25,23

Cela représente un taux de présence sur l'année de 78%.

Ressources financières

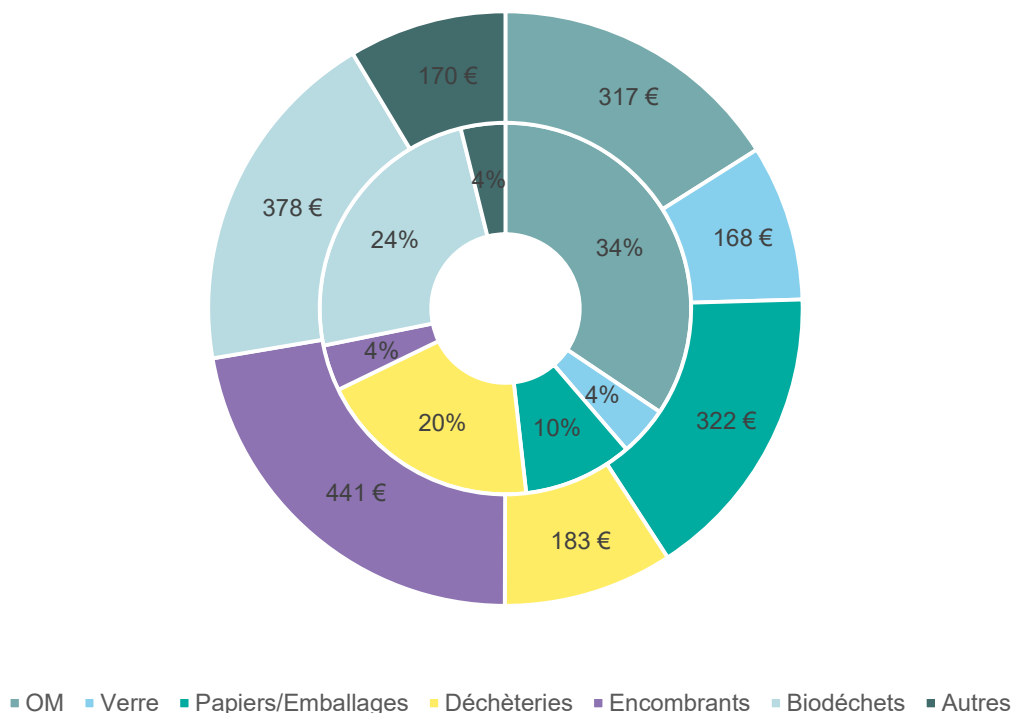
Versailles Grand Parc établit chaque année sa matrice des coûts selon le référentiel de l'ADEME, afin de pouvoir se situer par rapport aux autres territoires.

La matrice des coûts est l'outil d'évaluation central du dispositif de suivi et de pilotage des coûts du service public de gestion des déchets (SPGD) des collectivités en France.

La matrice 2025 a été élaborée par les services de l'Agglo, en étroite collaboration avec la direction des finances, dans le but d'obtenir un niveau de précision optimal. Ce travail approfondi offre une vision détaillée des coûts liés à la gestion des déchets et permet de procéder à des comparaisons pertinentes avec d'autres collectivités.

En 2025, les charges se répartissent de la manière suivante :

Comparaison entre le tonnage collecté et le coût par tonne



Le coût aidé correspond au coût restant à la charge de la collectivité (charges – recettes liées à l'activité déchets pour l'ensemble des flux).

Le poste le plus important est la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR), puis les emballages et papiers (EP) et les déchets des déchèteries.

Dans le graphique, on note une cohérence entre le coût aidé et le ratio de collecte pour tous les flux sauf les encombrants. Ce flux coûte très cher au regard des tonnages collectés.

Le coût aidé par habitant est de 122€ (contre 114€ en 2024) et le coût aidé par tonne est de 280€ (contre 266€ en 2024). Cette légère hausse s'explique par le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, plusieurs dispositifs ont été mis en place en fin d'année, alors que peu de tonnages ont été collectés.

FOCUS : REDEVANCE SPECIALE

La loi prévoit que les collectivités puissent assurer l'élimination des déchets assimilés à des ordures ménagères produits par le commerce, l'artisanat ou d'autres activités tertiaires et prévoit la possibilité qu'elle soit financée par les professionnels concernés. Ainsi, par délibération du 15 janvier 2003, le Conseil communautaire a institué le principe de la redevance spéciale pour financer l'enlèvement des déchets qui ne proviennent pas des ménages mais des professionnels selon l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales.

Les producteurs professionnels assujettis à la redevance spéciale sont les entreprises, les administrations, les commerçants, les artisans, les associations dès lors qu'ils sont utilisateurs du service de Versailles Grand Parc, dans la limite de la compatibilité de leur besoin avec le service déployé.

L'année 2025 aura été marquée par plusieurs évolutions significatives :

Dans le cadre de l'extension de la tarification écoresponsable aux 4 communes de Bailly, Bièvres, Buc et Toussus-le-Noble, des enquêtes auprès des professionnels ont débuté en avril 2025 pour recenser leur parc de bacs et mettre à jour les données existantes.

Cette campagne a permis d'identifier de nouveaux redevables jusque-là non-inscrits dans la base de données de l'Agglo. Le nombre de redevables assujettis à la redevance spéciale a ainsi légèrement augmenté sur le territoire passant de 1103 à 1262L.

Dans le même temps, la fréquence des collectes d'ordures ménagères sur les 3 communes de Buc, Bailly et Bièvres a été optimisée en passant, pour la majorité des secteurs, à une fois par semaine contre deux auparavant. Cette évolution s'est traduite par une baisse sensible des recettes issues de la redevance spéciale.

Enfin, les tarifs de la redevance spéciale ont fait l'objet d'une revalorisation de 2,08% en 2025 afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service.

On distingue 3 types de recettes :

- **La collecte des OM :**

Sur le territoire hors TECO, elle est calculée sur un an, perçue trimestriellement et au prorata de la date d'arrivée du professionnel.

Sur le territoire TECO, elle est calculée également sur un an, semestriellement ou trimestriellement selon les producteurs de déchets.

- **Les apports en déchèterie :** la redevance est fonction du volume déposé et type de venants. Elle est également perçue semestriellement ou trimestriellement selon les producteurs de déchets.

- **Les forains :** redevance perçue deux fois par an par la Ville de Versailles puis reversée à l'agglo.

L'ensemble des redevables sont regroupés en 3 catégories :

- Les associations ;
- Les administrations relevant des ministères de l'État (Préfecture, Tribunal, Conseil Départemental...) ;
- Les professionnels.

En revanche, les collectivités et établissements municipaux (crèches, gymnases, bibliothèques, écoles mater et primaires...) sont exonérés de la redevance spéciale.

REPARTITION DES RECETTES : COMPARAISON 2025/2024

TYPE DE RECETTES	2024	2025
Collectes HORS TECO	2 158 108,63 €	2 073 643,11 €
Collectes TECO	462 758,98 €	470 476,76 €
Sous total collecte	2 620 867,61 €	2 544 119,87 €
Forains (HORS TECO)	164 669,54 €	95 947,05 €
Total collectes	2 785 537,15 €	2 640 066,92 €
Déchèteries (apports des professionnels)	85 840,70 €	87 003,08 €
TOTAL RECETTES	2 871 377,85€	2 727 070 €

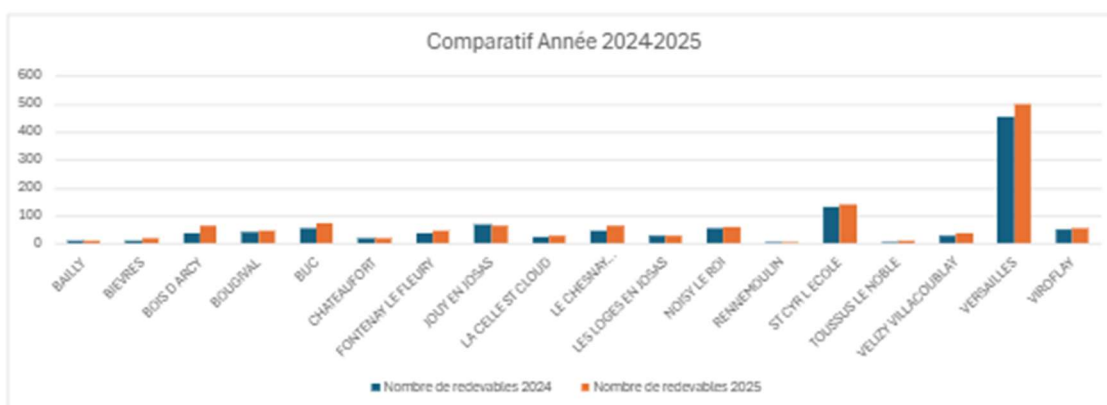
Il a été fait le choix de présenter les chiffres en année civile plutôt qu'en année comptable afin de refléter au plus près l'activité réellement observée sur le terrain.

Par ailleurs, plusieurs régularisations ont été effectuées en 2025, notamment l'intégration de professionnels non identifiés en 2024 ainsi que la prise en compte d'annulations liées à des cessations d'activité ou fermetures d'établissements. Ces ajustements ont eu une incidence sur les données présentées.

REPARTITION DU NOMBRE DE REDEVABLES PAR COMMUNE

Type	Commune	Nombre de redevables 2024	Nombre de redevables 2025	% évolution 2024-2025
HORS TECO	Bailly	9	9	0%
HORS TECO	Bièvres	12	18	50%
HORS TECO	Bois d'Arcy	35	63	80%
TECO	Bougival	43	45	5%
HORS TECO	Buc	55	71	29%
TECO	Châteaufort	18	17	-6%
TECO	Fontenay-le-Fleury	39	46	18%
TECO	Jouy-en-Josas	67	64	-4%
HORS TECO	La Celle Saint-Cloud	25	30	20%
HORS TECO	Le Chesnay-Rocquencourt	45	66	47%
TECO	Les Loges-en-Josas	28	30	7%
TECO	Noisy-le-Roi	56	61	9%
TECO	Rennemoulin	1	1	0%
TECO	Saint-Cyr-L'École	133	142	7%
HORS TECO	Toussus-le-Noble	4	8	100%
HORS TECO	Vélizy-Villacoublay	30	36	20%
HORS TECO	Versailles	453	501	11%
HORS TECO	Viroflay	50	54	8%
TOTAL		1103	1262	14%

Type de territoire	Nombre de redevables 2024	Nombre de redevables 2025	Evolutions 2024/2025
HORS TECO	718	856	+19%
TECO	385	406	+5%
TOTAL	1103	1262	+14%



La ville de Versailles représente toujours la part la plus importante des professionnels soumis à la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire.

Orientations 2026

Les principales orientations pour l'année 2026 sont les suivantes :

PREVENTION

- Mise en œuvre du PLPDMA 2025-2030
- Déploiement des dispositifs de l'expérimentation déchets alimentaires
- Création d'un évènement autour du textile

TARIFICATION ECO-RESPONSABLE (TECO)

- Extension du périmètre à quatre nouvelles communes : Bailly, Buc, Bièvres et Toussus-Le-Noble (poursuite des enquêtes, comptages réels à compter du 1er juin 2026)
- Lancement d'une nouvelle campagne de caractérisation sur les ordures ménagères résiduelles afin de comparer la composition actuelle des déchets à celle observée lors de la précédente campagne de 2023, d'évaluer l'évolution des performances de tri et de quantifier les gisements de déchets recyclables et de déchets alimentaires encore présents dans les ordures ménagères

COLLECTE

- Suivi de collecte pour analyser la qualité du tri dans les bacs emballages et papiers et les taux de remplissage des bacs ordures ménagères
- Travail sur la résorption des points noirs de collecte

DECHETERIES

- Mise en œuvre du nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers dangereux
- Renouvellement des panneaux signalétiques des bennes sur la déchèterie de Buc
- Installation d'auvents à la déchèterie de Buc
- Installation d'écrans de communication sur les déchèteries de Bois d'Arcy et Buc
- Installation de boîtes à livres sur les déchèteries de Bois d'Arcy et Buc

COMMUNICATION

- Poursuite campagne de communication dans le cadre de la mise en place de la tarification écoresponsable pour les communes du périmètre d'extension
- Campagne de relance du tri pour les déchets simples (bouteille d'eau, cannette, pot de yaourt)
- Promotion des nouveaux dispositifs de gestion des déchets alimentaires et du compostage

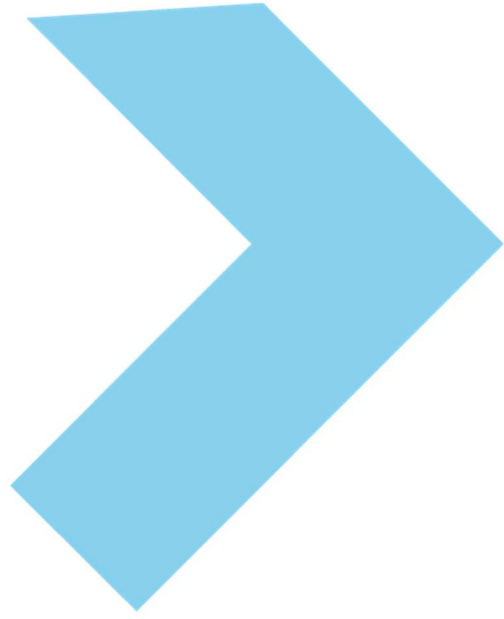
GESTION DE LA DONNEE

- Réalisation en interne et en autonomie de la matrice des coûts (Ademe)
- Mise en œuvre de tableau de suivi de gestion des anomalies dans le cadre de la TECO

PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES PUBLICS

Les équipes travailleront sur les marchés suivants :

- Fourniture et la livraison de broyats pour les installations de compostage
- Gestion et le suivi des dispositifs expérimentaux de tri à la source des déchets alimentaires
- Fourniture de sacs déchets alimentaires pour les écoles de Versailles Grand Parc
- Maîtrise d'œuvre pour travaux de réseaux et d'ouvrages d'assainissement - Réalisation d'une étude de faisabilité (FAI) en vue de la mise en conformité réglementaire de la déchèterie de Bois d'Arcy, conformément aux exigences applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette étude comprend l'analyse des écarts par rapport à la réglementation, la définition des solutions techniques et organisationnelles, ainsi que l'estimation des coûts et des délais pour la mise en œuvre des travaux
- Entretien des Espaces Verts des déchèteries
- Renouvellement du marché de collecte



Annexes

ANNEXE 1 : MARCHES PUBLICS EN COURS

42 marchés sont gérés par la Direction Cycle des déchets

N° du marche	Intitule du marche	Attributaire	Date notification	Date de fin
PRECOLLECTE (15 marchés en cours)				
2024ABA05	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'enquêtes en porte à porte des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes Lot 1 : Fourniture de bacs roulants, gestion du parc de bacs (roulants et non roulants) destinés à la collecte des déchets et réalisation d'enquête en porte à porte des producteurs de déchets suivies d'opérations massives	CONTENUR	21/10/2024	01/01/2029
2024ABA06	Gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, d'enquêtes en porte à porte des producteurs de déchets et d'opérations massives suite aux enquêtes Lot 2 : Fourniture de Modulos bacs destinés à la collecte des déchets	ESE FRANCE	21/10/2024	01/01/2029
2024ABA01	Travaux d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire de Versailles Grand Parc	SEIP	02/02/2024	02/02/2028
2023ABA19	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA20	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte des emballages et papiers	CONTENUR	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA21	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	MINERIS PROPRETE	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA22	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	ESE France	22/12/2023	22/12/2027
2023ABA23	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 5 : Fourniture de conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre, des ordures ménagères et des emballages et papiers ainsi que des systèmes de contrôle d'accès	ASTECH	23/12/2023	23/12/2027
2025ABA13	Fourniture de dispositifs de tri à la source des biodéchets et de broyat de bois sur le territoire de Versailles Grand Parc	AXIBIO	07/10/2025	06/10/2027

	Lot 1 : Fourniture, livraison, pose et maintenance de composteurs grutables en bois			
2025ABA14	Fourniture de dispositifs de tri à la source des biodéchets et de broyat de bois sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 2 : Fourniture, livraison, pose et maintenance de composteurs grutables en acier	ORTE	07/10/2025	06/10/2027
2025ABA15	Fourniture de dispositifs de tri à la source des biodéchets et de broyat de bois sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 3 : Fourniture, livraison, pose et maintenance de keyhole garden (jardins en trou de serrure)	CAETERRA	08/10/2025	07/10/2027
2025ABA16	Fourniture de dispositifs de tri à la source des biodéchets et de broyat de bois sur le territoire de Versailles Grand Parc Lot 5 : Fourniture, livraison et pose d'abris-bacs biodéchets avec contrôle d'accès	AXIBIO	07/10/2025	06/10/2027
2024ABA07	Fourniture et livraison de lombricomposteurs pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SARL LA FERME DU MOUTTA	24/06/2024	23/06/2028
2024ABA11	Fourniture et livraison de composteur bois pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SOLUBIO	18/07/2024	17/07/2028
2024ABA13	Fourniture et livraison de composteurs plastiques et bioseaux pour les habitants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	QUADRIA	02/08/2024	01/08/2028
COLLECTE ET TRAITEMENT (9 marchés en cours)				
19ABA07	Traitement des végétaux	Bio Yvelines Service/ SEPUR	16/08/2019 (Démarrage prestations au 01/01/2020)	31/10/2027 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/03/2028
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	NICOLLIN	09/09/2020 (démarrage prestations au 01/04/2021)	31/03/2028
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	COVED	09/09/2020 (démarrage prestation au 01/04/2021)	31/03/2028
19ABA16	Traitement des objets encombrants du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	13/03/2020 (démarrage prestations au 01/01/2021)	31/03/2028
2022ABA06	Collecte et traitement des déchets dangereux diffus issus des déchèteries, permanences de collecte et des CTM	TRIADIS SERVICES	14/09/2022	14/09/2026
2021ABA14	Traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	10/12/2021	31/12/2025

2025ABA08	Lot 1 : Traitement des déchets alimentaires issus de la collecte séparative sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	12/09/2025	31/12/2029
2025ABA09	Lot 2 : Traitement des déchets alimentaires issus des points d'apport volontaire avec stabilisant (composteurs grutables) sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SEPUR	12/09/2025	31/12/2029
2022ABA01	Collecte des contenants permettant le stockage des livres et des documents confidentiels sur la déchèterie de Bois-d'Arcy	NOUVELLE ATTITUDE	20/04/2022	20/04/2026
DECHETERIE (4 marchés en cours)				
2024ABA14	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages	NICOLLIN SEPUR	04/10/2024	02/01/2033
2021ABA10	Entretien des espaces verts dans l'enceinte des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et, à titre exceptionnel, sur d'autres sites du territoire	VOISIN PARCS ET JARDINS	11/08/2021	10/08/2025
2024ABA02	Entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des déchèteries de Versailles Grand Parc	SECHÉ ASSAINISSEMENT	16/02/2024	15/02/2028
	Etude et vérification de la conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchèteries de Versailles Grand Parc	ARCOE	21/11/2023	20/11/2027
AUTRES (14 marchés en cours)				
2023ABA07	Prestations de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants sur les territoires des communes membres de Versailles Grand Parc	SACPA	22/05/2023	22/05/2027
2024ABA03	Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution logicielle Ecocito et prestations associées (Marché captif)	TRADIM	18/03/2024	17/03/2028
2024ABA15	Maintenance et tierce maintenance applicative de la solution S-MONITOR et prestations associées	SIGRENEA	25/11/2024	25/11/2028
2023ABA10	Assistance Maitrise d'ouvrage pour le suivi de la tarification incitative sur le périmètre initial et la mise en œuvre de l'extension	CITEXIA/ cabinet Michel Klopfer AJBD	14/02/2025	13/02/2029
2025ABA01	Assistance Maitrise d'ouvrage pour la rédaction de l'appel d'offres du marché d'acquisition de dispositifs de tri à la source des bio déchets de Versailles Grand Parc et pour l'analyse des offres de ce marché	OPTAE	27/01/2025	19/06/2025 mais prolongé par avenant jusqu'au 31/10/2025
2025ABA06	Suivi qualité tri des emballages et papiers et taux de remplissage des bacs à ordures ménagères sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	NALDEO	31/03/2025	30/03/2029
2025AB05	Fourniture et distribution de gallinacées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	A chacun sa poule	28/05/2025	18/05/2029
2023ABG028	Transport scolaire, périscolaire et socio-éducatif	SAVAC	28/07/2023	28/07/2027

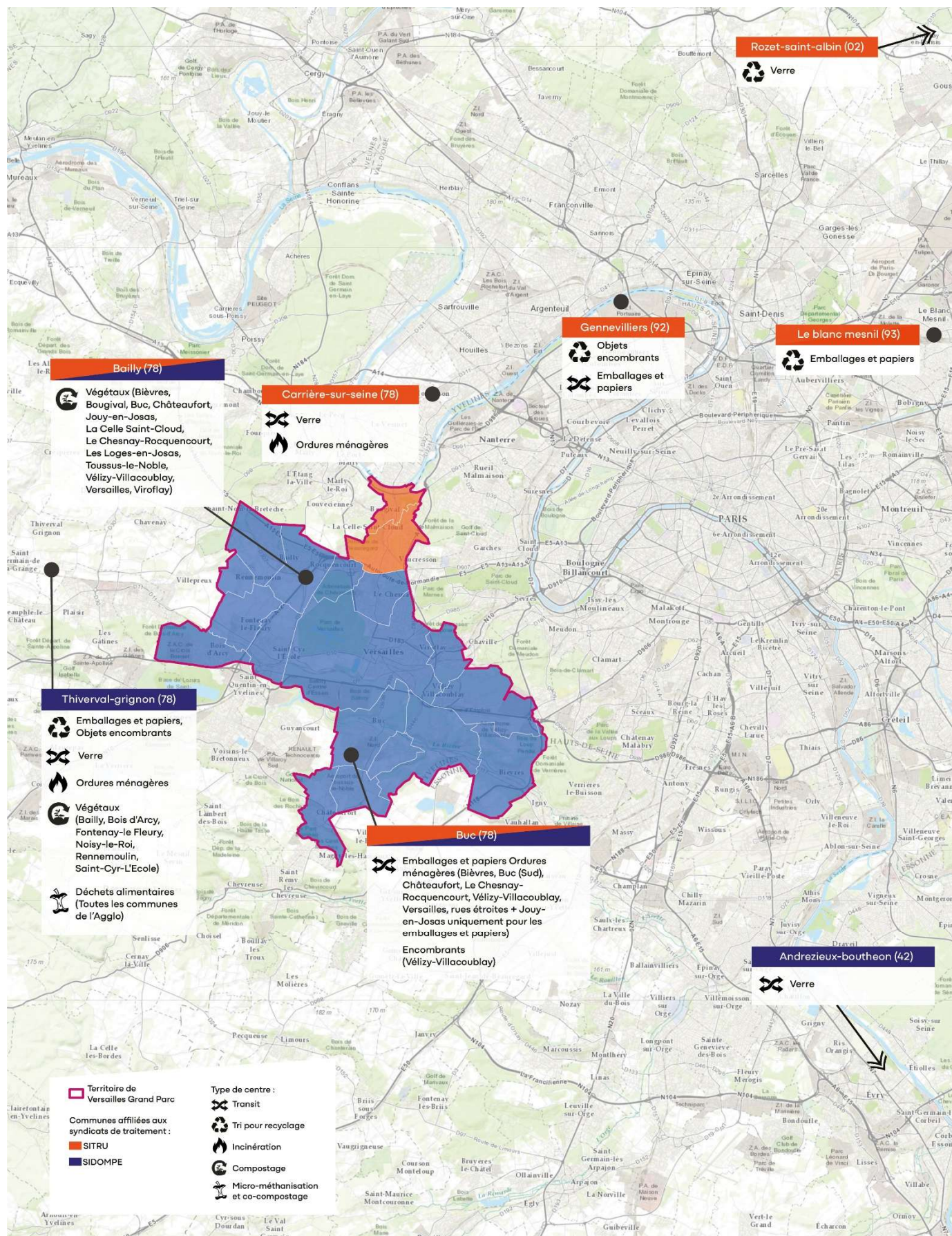
2023ABA061	Sensibilisation lot 1 : Spectacles à destination des scolaires	Multi attributaire : Chapiteau vert, la Tumba.	02/05/2023	02/05/2027
2023ABA06	Sensibilisation lot 2 : Ateliers à destination des publics scolaire et péri-scolaire	Les Petits Débrouillards	02/05/2023	02/05/2027
2023ABA03	Sensibilisation lot 3 : Sensibilisation en porte à porte et en pied d'immeuble	Terravox	25/04/2023	24/04/2027
2023ABA09	Sensibilisation : Atelier zéro déchet	Multi attributaire : Chouette Atelier, Versailles zéro déchet	13/07/2023	12/07/2027
2025ABA04	Sensibilisation lors de permanences aux pratiques de compostage sur des aires de compostage partagées	ORGANEO	28/05/2025	28/05/2029
	Broyage de végétaux sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	SMDA	09/07/2025	08/07/2026

ANNEXE 2 : 10 AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS PASSES EN 2024 PAR LA DIRECTION GESTION DES DECHETS

N° du marche	Intitule du marche	Intitule des avenants	Date de notification
2025ABA01	Assistance Maitrise d'ouvrage pour la rédaction de l'appel d'offres du marché d'acquisition de dispositifs de tri à la source des bio déchets de Versailles Grand Parc et pour l'analyse des offres de ce marché	Avenant 1 : Prolongation du marché jusqu'au 31/10/2025 et ajout de la phase négociation	27/01/2025
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 4 : réduction des fréquences de collecte des OMR sur Bailly, Buc et Bièvres dans le cadre de l'extension de la tarification écoresponsable	31/03/2025
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 5 : Mise en place de la collecte séparative des biodéchets du Marché Leclerc à Viroflay	11/07/2025
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 6 : ajout collecte de composteur(s) grutable(s) et d'abribacs destinés à la collecte des biodéchets implantés sur le territoire de Versailles Grand Parc.	11/09/2025
2020ABA035	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 2 : Territoire 2 (Bailly, Bièvres, Bois-d'Arcy, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay)	Avenant 7 : Ajout d'une prestation brigade bornes de collecte OMR et EP	23/10/2025
2020ABA34	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 1 : Territoire 1 (Bougival, CSC, Chesnay, Vélizy, Versailles)	Avenant 3 : ajout collecte de composteur(s) grutable(s) et d'abribacs destinés à la collecte des biodéchets implantés sur le territoire de Versailles Grand Parc et Ajout d'une prestation brigade bornes de collecte OMR et EP	23/10/2025

2021ABA14	Traitement des déchets alimentaires et assimilés du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Avenant 1 : Intégration du traitement de la matière issue des composteurs grutables destinés aux déchets alimentaires implantés sur le territoire de Versailles Grand Parc.	02/07/2025
2023ABA21	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 3 : Lavage du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	Avenant 1 : Ajout de la prestation de lavage du parc d'abris bacs Déchets Alimentaires implantés sur le territoire de Versailles Grand Parc	10/09/2025
2023ABA22	Fourniture, pose et entretien de points d'apport volontaire sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc Lot 4 : Maintenance préventive et curative du parc de conteneurs aériens, semi enterrés, enterrés et abris bacs	Avenant 1 : Ajout de la prestation de maintenance préventive et curative du parc d'abris bacs Déchets Alimentaires implantés sur le territoire de Versailles Grand Parc	27/05/2025
2024ABA14	Exploitation du réseau de déchèteries et gestion des permanences de collecte DEEE et traitement des déchets tout-venant, gravats inertes, bois issus des déchèteries et des dépôts sauvages	Avenant 1 : intégration d'une clause spécifique pour la protection des données personnelles dans le cadre de la prestation de création des cartes déchèteries et ajout de la création de carte dématérialisée (e-badge) en déchèterie	14/10/2025

ANNEXE 3 : DEVENIR DES DECHETS EN FONCTION DE L’AFFILIATION DES COMMUNES AUX SYNDICATS DE TRAITEMENT



ANNEXE 4 : PARTICULARITES DE COLLECTE

Commune	Compacteur (hors marche alimentaire)	Benne ouverte posée au sol	Grutage / autre
Bougival		Résidence les 3 Forêts 334 logements 1 benne encombrants de 30 m³ vidée à la demande 1 à 2 fois par mois. Pose de la benne le mardi vers 7h et récupération vers 12h30. Résidence 3F 425 logements Location de 3 bennes encombrants de 30 m³ vidé 1 fois par mois Pose de la benne la veille du dernier jeudi de chaque mois (retrait de 2 bennes vers 12h30 et la 3^e le lendemain matin)	
Fontenay-le-Fleury	Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 2 compacteurs dont 1 OM et 1 EP (20m³ chacun) vidé 1 fois par semaine. Jour de vidage : jeudi pour les ordures ménagères et jeudi pour les emballages et papiers	Résidence du Parc Montaigne 2 500 habitants 1 benne encombrants de 30 m³ vidé 2 fois par mois (jeudi semaine paire)	
Jouy-en-Josas	Résidence Parc de Diane 1500 habitants 1 compacteur OM de 20 m³ vidé le vendredi		
La Celle Saint-Cloud	Résidence Elysée 2 4 500 habitants 2 compacteurs ordures ménagères (25 et 20 m³) vidés deux fois par semaine pour le 25m³ (mardi et vendredi) et une fois par semaine pour le 20 m³ (mercredi)	Résidence Elysée 2 4 500 habitants 1 benne encombrants de 30 m³ au lieu-dit du Bois Sabatier - 4 rotations par mois Vidage le mercredi (mise en place à 7h et retrait vers 12h30) Leur collecte a lieu deux fois par mois : - secteur n° 1 : bâtiments 31 à 75 - secteur n° 2 : bâtiments 76 à 130	Résidence DSFA 470 logements Grutage des végétaux le jeudi jusqu'à 48 collectes par an Résidence Elysée 2 4500 habitants 18 avenue de la jonchère 15 grutages maximum de végétaux sont effectués par an le mardi à la demande
Noisy-le-Roi		Résidence la Gaillarderie 510 logements 1 benne encombrants 30 m³ le 2^e mercredi du mois	Apport direct au centre technique municipal sur présentation d'une carte d'accès. Uniquement accessible aux habitants de la Quintinie depuis septembre 2016
Versailles		Zone militaire de Satory 2056 logements 3 bennes encombrants 30 m³ dont un vidage systématique d'une benne tous les mardis et au besoin le vendredi	

ANNEXE 5 : PERMANENCES DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

Communes	Lieux de collecte	Jours de collecte	Horaires de collecte
La Celle Saint-Cloud	Place du Jumelage	1 ^{er} samedi du mois (Pas de collecte en août)	9H00 - 13H00
Noisy-le-Roi	CTM, 2 Avenue de l'Europe	3 ^e samedi du mois	9h00 - 13h00
Versailles	Rue Pierre Lescot (Ctre Cial Richard Mique)	1 ^{er} samedi du mois (Pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
	Angle de la rue Artois et de la rue du Refuge	1 ^{er} samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30
	Square Jean Houdon	2 ^e samedi du mois (Pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
	9 rue Vauban	2 ^e samedi de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre	14h00 - 17h30
	Marché place Saint Louis	3 ^e samedi du mois (Pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
	Marché Notre Dame (Carré à la Marée)	3 ^e samedi du mois (Pas de collecte en août)	14h00 - 17h30
	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)	4 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30
	86, rue Yves le Coz (maison de quartier de Porchefontaine)	4 ^e samedi du mois (Pas de collecte en août)	9h00 - 12h30
Viroflay	Parking allée des Cordons Bleus	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30
	Rue Robert Cahen (entre la bibliothèque et l'Ecu de France)	1 ^{er} samedi du mois	8H30 - 12H30

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés

ANNEXE 6 : PERMANENCES DE COLLECTE DEEE

Accessible à tous les habitants de Versailles Grand Parc sur présentation d'un justificatif de domicile.

Communes	Lieux de collecte	Jours de collecte	Horaires de collecte
Viroflay	Parking allée des Cordons Bleus	1 ^{er} samedi du mois	9H00 - 12H30
Versailles	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)	2 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30
	Croissement Chemin de Fausses Reposes et rue Charles Gounod	3 ^e samedi du mois (Pas de collecte en août)	9H00 - 12H30
	Avenue de Sceaux (parking de Sceaux)	4 ^e samedi du mois	9H00 - 12H30
Noisy-le-Roi*	CTM, 2 Avenue de l'Europe	3 ^e samedi du mois	9h00 - 13h00

*collecte des gravats également sur ce point

Ces permanences ne sont pas assurées les jours fériés.

ANNEXE 7 : LES JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DECHETERIE DE BOIS D'ARCY (fermée les jours fériés)							
Particulier	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
Professionnel	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
DECHETERIE DE BUC (fermée les jours fériés)							
Particulier	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -18h	9h -13h
Professionnel	9h -13h 14h -18h	Fermée	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	9h -13h 14h -18h	Accès non autorisé	Accès non autorisé
ECOPOINT DE BIEVRES (fermé les jours fériés)							
Particulier	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)	9h30-12h30 13h30-17h (18h d'avril à septembre)
DECHETERIE DE CHESNAY-ROCQUENCOURT (fermée les jours fériés)							
Particulier	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	9h30 - 13h30	8h30 -12h 14h -17h	Fermée
MINI DECHETERIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (fermée les jours fériés)							
Particulier	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	9h -12h	Fermée
DECHETERIE DE CARRIERES SUR SEINE (fermée le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre)							
Particulier	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	10h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)	9h - 17h (19h d'avril à septembre)

ANNEXE 8 : PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT

KG par habitant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	229,03	228,23	223,42	212,26	211,92	198,81	190,87	190,50	185,75
Emballages et papiers	45,76	45,06	45,50	48,42	50,57	50,56	50,81	52,18	51,45
Verre	24,88	24,68	25,37	26,77	26,58	25,71	25,53	24,50	23,28
Végétaux	30,23	29,95	29,85	29,40	32,58	26,09	27,22	30,35	26,93
Encombrants	26,71	26,13	25,75	26,96	26,31	22,56	20,18	21,05	21,65
Déchets alimentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,42	1,36	1,42
DEEE	0,22	0,23	0,19	0,11	0,16	0,13	0,30	0,29	0,35
DDM	0,22	0,21	0,24	0,20	0,18	0,29	0,14	0,30	0,28
Textile	2,88	2,94	2,99	2,38	2,80	1,94	2,65	4,56	2,35
Déchets occasionnels	0,56	0,67	0,51	0,42	0,42	0,47	0,67	1,20	1,15
Déchèterie	51,96	52,11	61,82	64,92	79,99	105,94	112,70	109,92	125,51
CTM	18,60	20,91	19,59	18,88	19,29	15,17	16,31	15,95	16,17
DMA (Hors déchèterie et CTM)	357,16	354,71	350,39	344,23	348,38	325,70	318,68	324,51	312,85
OMA	299,66	297,97	294,29	287,44	289,07	275,08	267,21	267,19	260,49
DMA	427,72	427,73	431,79	428,02	447,66	446,55	448,37	451,59	455,68

ANNEXE 9 : COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT AVEC LES CHIFFRES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

KG par habitant par an	GRANDE COURONNE (ORDIF 2024)	YVELINES (ORDIF 2024)	ILE-DE- FRANCE (ORDIF 2024)	FRANCE (ORDIF 2023)	VERSAILLES GRAND PARC 2025
DMA	477	440	434	559	456
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	243	288	258	225	186
Emballages et papiers	46	45	43	52	51
Verre	19	23	20	33	23
Végétaux	38	35	17	17	27
Encombrant Hors déchèterie	16	17	22	7,7	22
Déchèterie	113	99	69	216	126

ANNEXE 10 : FICHE RECAPITULATIVE

		Tonnages collectes	Tonnages entrants	Destination de traitement	Type de valorisation
Ordures ménagères	PAP	46 004	50 590	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
	Borne de collecte	4 586			
Verre	PAP	739	6 323	Verrerie	Valorisation matière
	Borne de collecte	5 597			
Emballages et papiers	PAP	12 993	14 018	Centre de tri	Valorisation matière
	Borne de collecte	1 024			
Déchets alimentaires	PAP	387	387	Compostage	Valorisation organique
Végétaux	PAP	7 011	8 821	Compostage	Valorisation organique
	Borne de collecte	339			
	Déchèterie	1 471			
Encombrants	PAP	5 520	6 672	Centre de tri puis centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	Borne de collecte	423			
	Déchèterie	729			
Gravats	PAP	0	8 215	Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CDSU) de classe 3	Remblais
	Permanence	3,5			
	Déchèterie	8 212			
Plâtre	Déchèterie	2 009	2 009	Centre de tri	Valorisation matière
Ameublement	Déchèterie	2 804	2 804	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
Bois	Déchèterie	2 732	2 732	Centre de tri	Valorisation matière
Carton	Déchèterie	556	556	Centre de tri	Valorisation matière
Métaux	Déchèterie	610	610	Centre de tri	Valorisation matière
Tout venant incinérable	Déchèterie	1806	1806	Centre d'incinération	Valorisation énergétique
Tout venant non incinérable	Déchèterie	11 012	11 012	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière énergétique
Déchets dangereux des ménages	Permanence	75	300	Centre de tri puis Centre d'incinération	Valorisation matière et énergétique
	Déchèterie	225			
DEEE	Permanence	20	485	Centre de tri	Valorisation matière
	Déchèterie	465			
Textile	Borne de collecte	641	694	Centre de tri	Réemploi et valorisation matière
	Déchèterie	53			
Radiographies	Déchèterie	0,86	0,86	Centre de tri	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	Déchèterie	4,6	4,6	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
Lampes et néons	Déchèterie	3,4	3,4	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
Huile moteur	Déchèterie	11	11	Traitement spécifique	Valorisation matière
Pneumatiques	Déchèterie	22,43	22,43	Centre de tri	Valorisation matière
Cartouches d'encre	Déchèterie	0,91	0,91	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique
Capsules de café	Déchèterie	1,12	1,12	Centre de tri	Valorisation matière
Articles culinaires	Déchèterie	2,5	2,5	Centre de tri	Valorisation matière
Articles de sport et loisirs ARTICLES DE SPORT ET DLOISIRS	Déchèterie	2,8	2,8	Centre de tri	Valorisation matière
Articles de bricolage et de jardin thermiques	Déchèterie	1,34	1,34	Centre de tri	Valorisation matière
Jeux, jouets, articles de bricolage et de jardin non thermique	Déchèterie	1,7	1,7	Centre de tri	Valorisation matière
SOMME DES TONNAGES COLLECTES		118 087			

versaillesgrandparc.fr



Versailles**GrandParc**
communauté d'agglomération